

33. A. 22.
f.
DOMI NUS ILLU
MINA TIO MEA
Taylor Institution.

JEAN LE HOUX

ET

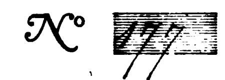
LE VAU DE VIRE

A LA FIN DU XVI[e] SIÈCLE

Tiré à 250 *exemplaires numérotés :*

220 in-8° carré sur papier vergé de Hollande.

30 in-8° jésus — —



Caen. — De l'Imprimerie F. Le Blanc-Hardel.



ARMAND GASTE



THORIN

stice

CCC LX



ARMAND GASTÉ

JEAN LE HOUX

ET

LE VAU DE VIRE

A LA FIN DU XVIe SIECLE



PARIS

ERNEST THORIN
LIBRAIRE-ÉDITEUR
Rue de Médicis, 7

CAEN

Ve LE GOST-CLÉRISSE
LIBRAIRE-ÉDITEUR
Place du Palais-de-Justice

M D CCC LXXIV



INTRODUCTION

LEs *voyageurs qui passent par Vire, et qui visitent la charmante vallée qu'on appelle les* Vaux de Vire, *ne manquent pas de s'arrêter devant une antique maison, ornée d'une plaque de marbre, sur laquelle se lisent, gravés en lettres d'or, ces simples mots :* A OLIVIER BASSELIN. *Pour peu qu'ils soient lettrés, ce nom leur rappelle le*

vieux chansonnier qu'on a souvent nommé le Père du Vaudeville; *et si leur mémoire est fidèle, ils se souviennent des jolies chansons qu'ils ont vues citées dans tous les Recueils de Poésies :*

Ayant le dos au feu et le ventre à la table,
Estant parmy les potz pleins de vin délectable,
Ainsi comme vn poulet
Je ne me laisseray mourir de la pépie,
Quand j'en deburois auoir la face cramoisie,
Et le nez violet.....

Beau nez, dont les rubis ont cousté mainte pippe
De vin blanc et clairet,
Et duquel la couleur richement particippe
Du rouge et violet..... etc.

Les touristes qui donnent ces vers à Basselin (et ils sont nombreux) se trompent; mais à qui la faute? Ce n'est ni en consultant les Traités de Littérature ou les Recueils de Poésies, ni en interrogeant les Virois, qu'ils sauront que l'auteur des chansons attribuées

à Basselin, est un avocat de Vire, de la fin du XVIᵉ siècle, nommé Jean Le Houx.

Les Traités de Littérature et les Recueils de Poésies se copient les uns les autres; ce qu'a dit le premier en date, le dernier venu le répète.

Les Virois aiment, j'allais dire, adorent Basselin : c'est la plus vieille de leurs gloires. La tradition et l'histoire s'accordent pour en faire non-seulement un gai buveur et un brave soldat, mais encore l'inventeur d'un genre éminemment français, le Vaudeville.

Voilà, sans aucun doute, des titres assez sérieux et qui justifient l'amour des Virois pour leur vieux chansonnier. Mais, cet amour va quelquefois un peu trop loin, quand, par le désir d'amonceler des couronnes sur la tête du Maître, ils dépouillent ou laissent dépouiller Jean Le Houx de la gloire qui lui est due et qu'il doit partager avec Basselin.

Je voudrais leur dire aujourd'hui : « Quoi « qu'on ait fait jusqu'ici, et quoi qu'on fasse « dans l'avenir, — soyez sans crainte, mes « chers compatriotes, — le nom de Basselin « ne périra pas.

« *Ne craignons donc pas de l'obscurcir,*
« *en rendant à celui de Jean Le Houx tout*
« *l'éclat dont il est digne et dont on l'a trop*
« *longtemps frustré. Réparons, il en est temps,*
« *l'injustice de nos ancêtres. Ils ont méconnu,*
« *pendant sa vie, l'auteur des* Vaux de Vire
« nouveaux; *ils l'ont honni, ils l'ont forcé*
« *d'aller jusqu'à Rome chercher l'absolution*
« *qu'ils lui refusaient à Vire; et il est mort*
« *doutant de son joyeux génie, et désavouant*
« *les chansons qui devaient illustrer son nom.*

« *Qu'il revive aujourd'hui, brillant d'une*
« *nouvelle jeunesse; et que désormais les deux*
« *noms de Basselin et de Jean Le Houx soient*
« *réunis, sans être confondus.* »





JEAN LE HOUX

ET

LE VAU DE VIRE A LA FIN DU XVIe SIÈCLE

PREMIÈRE PARTIE.

CHAPITRE Ier.

Depuis quelle époque les critiques refusent-ils à Olivier Basselin les Vaux de Vire mis sous son nom ?

IL y a déjà longtemps qu'on refuse à Olivier Basselin, non pas la paternité du *Vau de Vire*, mais celle des chansons qui lui sont généralement attribuées depuis le commencement du siècle (1),

(1) Date de l'édition publiée à Vire sous ce titre : *Les Vaux*

et qu'on veut restituer à Jean Le Houx, avocat virois du XVIe siècle, ces chansons dont on dépossède Basselin.

En effet, dès 1833, M. Julien Travers disait, en parlant de Jean Le Houx (1) : « Il me reste à parler... de ce poète formé à l'école de Basselin, *si lui-même n'est pas le véritable auteur des chansons imprimées sous le nom du foulon de Vire.* Ici, je n'ose insister sur un doute qui se présente à mon esprit, malgré moi : destitué de preuves, je me garde de caresser une hypothèse. Je dirai seulement *que jamais poètes n'eurent, autant que Le Houx et Basselin, un air de famille* » (2).

de Vire, poésies du XVe siècle, par Olivier Basselin, avec un discours sur sa vie et des notes pour l'explication des anciens mots. Vire, 1811.

(1) *Les Vaux de Vire*, édités et inédits, d'Olivier Basselin et de Jean Le Houx, avec discours préliminaire, etc., par Julien Travers. Paris, 1833, pages 12 et 13 de l'Introduction.

(2) En 1835, Béranger écrivait la lettre suivante à M. Julien Travers, qui lui avait envoyé un exemplaire de son édition des *Vaux de Vire :*

« Si on pouvait se frotter à un Normand en pareille ma-« tière, je serais bien tenté de faire opposition à plusieurs « des commentateurs sur l'assurance avec laquelle ils pré-« tendent que *c'est là bien exactement, pour la forme et le « fond, l'œuvre de Basselin ;* mais je ne veux pas me mettre « en procès avec ses compatriotes qui s'y entendent bien « mieux que moi. D'ailleurs, quel mal y aurait-il à ce qu'on « eût épluché les vers du Foulon de Vire, et même à ce « qu'on eût ajouté quelques productions plus nouvelles à

Dans ses *Notices biographiques sur les hommes illustres du département du Calvados*, M. Boisard nous dit (1) : « Les poésies de Le Houx ont avec celles de Basselin une conformité d'idées et de facture propre à jeter des doutes sur l'authenticité de ces dernières. »

A son tour, M. Edelestand du Méril écrit ces mots, qui méritent d'être pesés avec soin : « Le caractère tout littéraire des *Vaux de Vire* d'Olivier Basselin, prouve que, en les attribuant à un ouvrier foulon, *la tradition s'est laissé tromper* par un pseudonyme, que la nature bachique de ses vers et les convenances de sa position obligeaient de se cacher derrière un nom populaire » (2).

M. Paul Boiteau, dans son *Étude sur Olivier Basselin* (3), commence par dire que « *Jean Le Houx ressemble beaucoup à Basselin* » ; puis, parlant de la langue vive, saine, nette et nullement mignarde des *Vaux de Vire*, du rhythme si riche, si varié et si harmonieux de ces chansons, il ajoute : « En songeant à cette perfection de la forme et à cette régularité des

« celles dont il a réjoui la contrée au XVe siècle ? Quelques « pommes de plus ne gâtent pas le panier. »

Béranger faisait là preuve d'un sens critique vraiment admirable. (*Mémoires de l'Académie de Caen*, 1861, p. 347.)

(1) Caen, 1848, p. 202.

(2) *Dictionnaire du Patois normand* : Introduction, p. XCVI. — Caen, 1849.

(3) *Revue française*, nº du 10 septembre 1857 (p. 266).

détails, je ne puis m'empêcher d'être étonné, sinon de douter quelquefois. »

En 1858, M. Eugène de Beaurepaire, dans son excellente *Étude sur Basselin, Jean Le Houx et le Vaudevire normand* (1), partage les doutes de MM. Travers, Boisard, Du Méril et Boiteau, et s'avance beaucoup plus loin qu'eux. Voici ce qu'il dit en parlant d'Olivier Basselin : « Si, en présence du témoignage des historiens et des poètes du pays, son existence et son rôle littéraire ne peuvent être sérieusement contestés, *nous ne saurions en dire autant de l'authenticité des œuvres qu'on lui attribue généralement* » (2). Et lorsqu'il s'occupe de l'unique exemplaire de l'édition de Jean de Cesne, — la première édition connue des *Vaux de Vire* (3), — M. de Beaurepaire ajoute : « Malheureusement rien, ni dans le titre du livre, ni dans son contexte, ne vient appuyer, même d'une manière éloignée, cette

(1) Extrait du XXIII[e] volume des *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*. — Caen, Hardel.

(2) Page 17.

(3) L'édition de J. de Cesne, reproduction de l'édition *princeps*, a dû être publiée entre 1660 et 1670. On trouve à la date 1664, imprimée chez J. de Cesne, une *Réponse* de M[e] Torquetil, théologien, aux arguments de M. Le Marchand, ministre protestant d'Athis (*Hist. du canton d'Athis*, par le comte Hector de La Ferrière-Percy, 1858, p. 89). — La bibliothèque de Vire possède quelques-uns des ouvrages imprimés par J. de Cesne, vers la même époque.

opinion moderne qui, faisant pour ainsi dire la part de chacun, donne à Le Houx le mérite d'avoir publié les *Vaux de Vire* et à Basselin celui de les avoir composés. »

Jusqu'ici cependant, M. de Beaurepaire ne se prononce pas. Il n'en est plus de même lorsqu'il arrive à l'examen d'un manuscrit de la Bibliothèque de Caen, dont nous allons bientôt parler. M. Eug. de Beaurepaire alors ne doute plus ; il affirme. D'abord, il s'appuie sur le témoignage d'un poète virois, le satirique Sonnet de Courval, contemporain de Jean Le Houx, lequel, dans sa *Défense de la Satyre Ménippée contre les femmes* (1), appelle Jean Le Houx « *l'autheur de nos Vaux de Vire.* » Puis il constate : 1° que les trois parties distinctes dont se compose le Manuscrit de Caen (le premier Recueil des *Vaux de Vire,* le second Recueil et les *Noëls*), « outre leur attribution générale à Jean Le Houx, lui sont encore données, chacune en ce qui la concerne, par une désignation spéciale » ; — 2° que « le nombre considérable de ratures, de corrections et de rectifications » qu'on trouve dans le Manuscrit de Caen le porte à regarder ce manuscrit « *comme un autographe de Le Houx lui-*

(1) La première édition de la *Défense de la Satyre Ménippée* est de 1610 (Paris, Jean Millot). Or, en 1610, Jean Le Houx vivait encore. Ce témoignage d'un contemporain ne doit-il pas avoir le plus grand poids ?

même » (1) ; — 3[e] que les pièces liminaires de ce manuscrit (dédicace à Bacchus, deux sonnets, des vers latins et un douzain signé I. P. V.) n'ont aucun sens, à moins qu'on n'admette Le Houx « comme l'unique auteur des *Chants nouveaux* », c'est-à-dire des Vaux de Vire attribués jusqu'ici à Basselin.

Après avoir ajouté que, dans l'édition de Jean de Cesne, on découvre certains Vaux de Vire qu'on ne peut, en tout état de cause, attribuer à Basselin et que, dans beaucoup d'autres, l'auteur véritable s'est trahi par des allusions à sa profession d'avocat, à son nom de baptême, à ses inquiétudes ordinaires, M. Eugène de Beaurepaire conclut (2) *que l'opinion publique s'est laissé complètement égarer sur ce point..., qu'aujourd'hui l'erreur n'est plus possible, qu'il est temps de restituer à Le Houx la paternité à peu près exclusive des CHANTS NOUVEAUX, et de le replacer à son rang*

(1) M. E. de Beaurepaire, on le voit, n'ose pas trop se prononcer sur ce point de la plus haute importance dans la question. C'est cette hésitation de M. de Beaurepaire qui m'a suggéré l'idée de faire des recherches dans les études des notaires de Vire pour voir si je ne trouverais pas des pièces *écrites de la main de J. Le Houx* dont on pût comparer l'écriture avec celle du Manuscrit de Caen. Les actes écrits par J. Le Houx, que j'ai trouvés dans l'étude de M[e] de Saint-Germain, notaire à Vire, m'ont prouvé que M. de Beaurepaire avait deviné juste.

(2) Page 30.

dans ce genre original du Vau de Vire, qui forme l'un des côtés les plus attachants de la littérature normande. »

La même année paraissait la dernière édition des *Vaux de Vire*, publiée par le bibliophile Jacob, qui ne connaissait ni le Manuscrit de Caen, ni le travail de M. Eug. de Beaurepaire, et qui écrivait dans sa préface (1) : « *Ces Vaux de Vire sont évidemment du milieu ou de la fin du XVI*e *siècle ;* ils ont été rajeunis par J. Le Houx, qui les a recueillis le premier, *si toutefois il ne les a pas composés lui-même sous le nom d'Olivier Basselin.* » Plus loin (2), il « appelle J. Le Houx l'éditeur *ou plutôt l'auteur des Vaux de Vire de Basselin.* »

Ainsi qu'on vient de le voir, dès 1833, M. Julien Travers élève un doute ; en 1848,

(1) Page XI.

(2) Page 57. — Il ne faut pas oublier que dès 1824, M. Crapelet, dans son édition des *Poètes françois, depuis le XII*e *siècle jusqu'à Malherbe*, avait dit (t. II, p. 151) : « Il suffit de les lire (ces pièces) pour voir que ce n'est point la langue du temps où vivoit Olivier Basselin. Il n'y a pas de doute que ses chansons, telles que nous les avons, n'aient été rajeunies, ou, pour mieux dire, qu'elles ne sont qu'une traduction, en style de la fin du XVIe siècle, de celles que Basselin avoit composées dans le XIVe. » — M. Crapelet se trompe, en disant que les *Vaux de Vire*, tels que nous les possédons, « ne sont qu'une traduction de ceux de Basselin ; » mais il a raison, quand il affirme que le style est de la fin du XVIe siècle.

M. Boisard ne croit guère à l'authenticité des chansons, dites de Basselin; en 1849, M. Ed. du Méril ne peut ajouter foi à la tradition; en 1857, M. Paul Boiteau est étonné et doute; en 1858, M. Eug. de Beaurepaire constate, avec preuves à l'appui, qu'on ne peut plus sérieusement attribuer à Basselin les chansons mises sous son nom; et, la même année, le bibliophile Jacob, sans preuves matérielles assurément, mais avec cet instinct qui guide les érudits et cette conviction que doit donner l'étude attentive des chansons qui nous occupent, affirme que Le Houx est, non pas l'éditeur, mais l'*auteur* des chansons attribuées généralement à Basselin.

Le public virois, — je parle de celui qui s'occupe des choses de l'esprit, et il est assez nombreux, — s'était peu ému, en 1833, du doute élevé par M. Travers. La brochure, si consciencieuse, de M. E. de Beaurepaire, tirée à un petit nombre d'exemplaires, passa presque inaperçue de la foule. Mais, quand parut l'édition, bien vite répandue, du bibliophile Jacob, les Virois se sentirent vivement blessés de ces attaques directes ou indirectes contre le vieux Basselin, dont le nom est resté justement populaire à Vire, et dont le souvenir est toujours vivant dans la délicieuse vallée où il composa ses chansons.

On crut, à Vire, qu'en ôtant à Olivier

Basselin la paternité des chansons qui lui avaient été jusqu'alors attribuées, on mettait en doute ou plutôt on niait son existence. Un Virois, M. Isidore Cantrel, se faisant l'écho de ses compatriotes, écrivait dans le *Journal de Vire* (1) : « L'existence de Basselin ne saurait être, ce nous semble, un problème...... C'est en vain que M. Julien Travers, puis le bibliophile Jacob, en dernier lieu, l'ont mise en doute..... » M. Cantrel faisait là une confusion que beaucoup de Virois ont faite comme lui, et font encore. « Vous ôtez, disent-ils, à Basselin les chansons qu'on lui attribue ; mais n'est-ce pas nier en même temps son existence ? » Non; depuis les récents travaux publiés à la suite de la polémique soulevée, en 1866, à la Sorbonne, on peut considérer comme acquis à l'histoire :

1° Qu'Olivier Basselin et les Compagnons du *Vau de Vire* ont existé, au XVe siècle, pendant les guerres anglaises;

2° Qu'ils ont fait des chansons à boire et des chansons d'amour, appelées *Vaux de Vire*, pendant la paix ou les moments de trêve ;

3° Qu'ils ont fait des chansons belliqueuses pendant la guerre;

4° Que Basselin est mort victime de son patriotisme, pour avoir soulevé par ses chants « *les*

(1) 30 décembre 1858.

gens de village » contre leurs oppresseurs, les Anglais ;

5° Que la mort de Basselin a été un deuil public, et qu'elle a été chantée par les chansonniers survivants (1).

Il n'y a donc pas de confusion possible; et si nous essayons de rendre à Jean Le Houx ce qui appartient à Jean Le Houx, il faudrait avoir envie de fermer les yeux à l'évidence pour croire

(1) Voir : *Étude sur Olivier Basselin et les Compagnons du Vau de Vire*, par Armand Gasté (Caen, 1866), et les *Chansons normandes du XVe siècle*, publiées par le même (Caen, 1866).

Dans un article du journal *Le Siècle* (23 juillet 1866), M. Henri Martin, après avoir cité nos preuves à l'appui de l'existence de Basselin, ajoute : « Tout cela fait un corps de preuves dont on ne saurait arbitrairement séparer les parties ; et il nous paraît impossible de ne pas conclure avec M. Gasté à l'authenticité de la tradition sur le rôle patriotique des Compagnons du Vau de Vire en général et de Basselin en particulier. Les doutes que nous conservions en ce qui regarde ce dernier se sont dissipés devant l'ensemble des pièces du manuscrit de Bayeux. »

M. Gaston Pâris dit, dans la *Revue critique d'Histoire et de Littérature* (n° 48, 1866, p. 347) : « Le travail de M. Gasté a le grand mérite d'être uniquement fondé sur les sources et de ne tenir aucun compte d'hypothèses modernes sans valeur. Aussi, les résultats de cette Étude, s'ils ne sont pas abondants, paraissent-ils du moins bien établis. *On devra dorénavant admettre :* 1° qu'Olivier Basselin a réellement existé au milieu du XVe siècle, etc., etc. (voir ci-dessus). Tout cela, sans doute, avait été dit, notamment par M. Le Roux de Lincy ; *mais M. Gasté l'a rendu plus certain, et a fait d'une hypothèse encore douteuse un fait que l'histoire peut accepter.* »

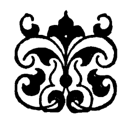
ou pour dire que nous voulons nier l'existence de Basselin ou son rôle patriotique pendant les guerres anglaises.

Mais revenons à notre sujet. Nous avons vu qu'en 1858 la critique admet, affirme même que Le Houx est, non pas l'éditeur, mais l'*auteur* des chansons mises sous le nom d'Olivier Basselin. A cette époque, les conclusions de M. E. de Beaurepaire, les affirmations si nettes du bibliophile Jacob et l'étude attentive du texte des *Vaux de Vire* nous avaient frappé. Après avoir fait des recherches dans l'étude de Me de Saint-Germain, notaire à Vire, où nous savions qu'il se trouvait des actes relatifs à J. Le Houx, nous avons étudié à Caen le manuscrit de la Bibliothèque, le copiant tout entier, sans négliger ni un détail, ni une rature. Aussi, lorsqu'en 1862 nous avons publié pour la première fois les *Noëls* de Jean Le Houx, notre conviction étant faite, nous ne craignîmes pas d'écrire dans notre *Introduction* (1) : « Est-il vrai que J. Le Houx n'ait été que l'éditeur des chansons de Basselin ? N'est-il pas plus vrai de dire que *c'est lui, et lui seul*, l'auteur des chansons qu'on a jusqu'ici attribuées à Basselin ? Nous espérons revenir tôt ou tard sur cette question. »

Cette promesse que nous faisions alors, nous

(1) Page 13.

la tenons aujourd'hui; et nous apportons toutes les preuves qui nous servent à établir *que les chansons attribuées jusqu'ici à Basselin doivent être restituées à Jean Le Houx, avocat virois du XVIe siècle.*





CHAPITRE II.

D'où est venue l'erreur généralement acceptée? — De l'édition de 1811. — Examen de cette édition.

Avant de fournir ces preuves, je crois qu'il est indispensable de parler tout d'abord de la première édition — moderne — des Vaux de Vire, je veux parler de l'édition de 1811. Cette édition ayant été la source des erreurs qui depuis se sont propagées et ont pris corps, doit être examinée attentivement. Cherchons donc quel esprit critique a présidé à cette publication (1).

(1) M. Richard Séguin, dans son *Essai sur l'industrie du Bocage* (Vire 1810) avait — nous ne l'oublions pas — publié *onze* des Vaux de Vire attribués à Basselin : mais cette publication tronquée ne peut être considérée comme une édition des *Vaux de Vire*.

2

Les éditeurs de 1811 avaient entre les mains :
1° *Le manuscrit, dit manuscrit Polinière* (1).
2° *L'édition de Jean de Cesne* (2).

Ont-ils reproduit scrupuleusement *toutes* les chansons du manuscrit Polinière et de l'édition de Jean de Cesne ? Non.

Ils ont commencé par prendre les dix-huit premières chansons de ces deux recueils : ce sont les mêmes. Arrivés à la dix-neuvième, ils l'ont supprimée. Voici le début de cette chanson :

Disons a Dieu aux gentilz Vau de Vire (3);
Le temps n'est plus qu'on les doibue chanter,

(1) Le manuscrit *Polinière*, ainsi appelé du nom d'un médecin de Vire, qui l'avait acquis vers la fin du siècle dernier, est un in-16 sur papier. Il comprend 116 chansons en deux recueils. Le premier recueil contient 91 chansons; le second, 25. — 4 chansons sont répétées deux fois. On trouve dans ce manuscrit 10 chansons qui ne sont pas dans le manuscrit de Caen. — On lit le nom de Michel Le Pelletier, — bien que gratté, — aux Vaux de Vire 5, 13, 18, 21 du premier recueil, et le nom de J. Porée au Vau de Vire 23 du deuxième recueil. — Ce manuscrit appartient aujourd'hui à Mme veuve Le Gost-Clérisse, éditeur à Caen.

(2) Voici le titre de l'exemplaire unique qui reste aujourd'hui de l'édition de J. de Cesne : *Le livre des chants nouueaux de Vau de Vire, corrigé et augmenté oultre la précédente impression. A Vire, chez J. de Cesne, imprimeur et libraire.*

Nous avons consulté cet exemplaire à la Bibliothèque nationale, où il se trouve sous le n° Y $\frac{6084}{B}$ P (Réserve). Sur le dos, on voit les armes de Huet, évêque d'Avranches. — En 1811, les éditeurs avaient consulté un autre exemplaire, aujourd'hui disparu.

(3) J. Le Houx écrit presque toujours au pluriel *Vaudeuire*

Puisqu'on nous faict tant de maux supporter.
Noz deuanciers n'auoient tant de martyre...

Pourquoi les éditeurs de 1811 ont-ils supprimé cette chanson, qui, je le répète, est la *dix-neufvième* du manuscrit Polinière et la *dix-neufvième* de l'édition de Jean de Cesne? Parce qu'ils voyaient bien, par le quatrième vers et par d'autres encore, que cette chanson ne pouvait pas raisonnablement être attribuée à Basselin.

Ils en retranchent un assez grand nombre : les unes, parce qu'on y fait l'éloge de Basselin (1), les autres, parce qu'on y vante les Vaux de Vire nouveaux (2); celles-ci, parce qu'il y est fait allusion aux batailles de Dreux et de St-Denis (1562, 1567), ou au départ des Espagnols (1594) (3); celles-là, parce qu'elles célèbrent le bon vieux temps, parce qu'on y chante le grand saint Yves, patron des avocats, parce qu'on y

d'un seul mot, ou *Vau de Vire* en trois.—Nous avons respecté cette orthographe dans nos citations. Dans le manuscrit Polinière, copié du vivant de J. Le Houx, ou peu de temps après sa mort, on trouve ce mot écrit de deux façons différentes. Michel Le Pelletier, comme J. Le Houx, écrit toujours au pluriel : les *Vaudeuire;* Jean Porée met quelquefois les *Vaudeuire*, et le plus souvent les *Vaux de Vire.* Dans l'édition de J. de Cesne, on lit presque partout au pluriel *Vau de Vire.* Dans trois endroits l'imprimeur a mis *Vaudeuille.*

(1) 20e et 77e chanson du manuscrit Polinière.

(2) 24 et 81.

(3) 39, 84, manuscrit Polinière.

trouve les mots *procès*, *requeste*, *auditoire*, *il appert*, etc., qui sentent trop la chicane et qu'on ne peut pas refuser à l'avocat Jean Le Houx (1).

Une chanson est rejetée, parce qu'elle contient un vers un peu trop leste (2); une autre, parce qu'il y est parlé du voyage de J. Le Houx à Rome (3); d'autres enfin sans raison apparente. On cherche, et l'on ne trouve rien qui autorise cette suppression arbitraire (4).

Il n'est pas étonnant qu'on n'ait pas admis dans le Recueil de 1811 les deux dernières chansons de l'édition de Jean de Cesne (5) :

Nous congnoissons, grand Dieu, nostre auoir et noz [biens...

et

Tous ces vers biberons ie veux desaduouer...

Il était trop visible que l'avant-dernière appartenait à Jean Le Houx, qui la plaçait comme pieuse conclusion de son recueil de chansons à boire, pour faire taire, si c'était possible, ses ennemis acharnés, les avares et les faux-dévots.

Il était également impossible de ne pas donner

(1) 41, 86, manuscrit Polinière; — 62, 66, 78, éd. J. de Cesne; — 87, manuscrit Polinière.

(2) 50, éd. J. de Cesne.

(3) 85, manuscrit Polinière.

(4) 64, 70, ibid.

(5) 83 et 84, éd. J. de Cesne.

à J. Le Houx la dernière chanson : *Tous ces vers biberons ie veux désaduouer...* Dans ce Vau de Vire, en effet, l'auteur des Chants *nouveaux* indique nettement l'époque de sa vie, où il a composé ses joyeux refrains, et semble se montrer tout honteux de sa gloire :

Aduortons que j'ay faictz en ma jeune allégresse...
. . . .
Je retracte pourtant les chansons qui feront
Scandale aux scrupuleux, et veux que, sans les dire,
Un chacun les censure et bannisse de Vire,
Blasmant avec l'autheur ceux qui les chanteront.

Moy-mesme j'en ay honte auec vn repentir, etc.

Les éditeurs de 1811, on a pu s'en convaincre, ont étrangement abusé, — le mot n'est pas trop fort, — du manuscrit Polinière et de l'édition de J. de Cesne, qui ont servi de base à leur publication. Dans ces deux recueils, les chansons qu'ils ont attribuées à Basselin et celles qu'ils ont rejetées, comme n'étant pas de lui, *ne sont pas séparées*. Le *triage* n'a eu lieu qu'en 1811. Les éditeurs ont pris telles chansons qu'il leur a plu, et les ont mises sous le nom de Basselin, en supprimant celles qui leur paraissaient compromettantes, ou qui auraient fait reconnaître la main de J. Le Houx.

Il nous reste maintenant à demander aux éditeurs de 1811, sur quoi ils se fondaient pour attribuer à Basselin les chansons qu'ils ont

mises sous son nom. Rien, absolument rien qu'une tradition vague, ne les autorisait à mettre le nom de Basselin en tête de leur recueil. En effet, rien dans le manuscrit Polinière (1) n'indique que les Vaux de Vire qu'il contient doivent être attribués plutôt à Basselin qu'à J. Le Houx. On y lit deux noms : Michel Le Pelletier et J. Porée. Ce sont très-probablement les noms de deux amis de l'auteur qui auront copié ses chansons. Quant à l'édition de Jean de Cesne, en voici le titre tout entier : *Le livre des Chants Nouueaux de Vau de Vire, par ordre alphabétique, corrigé et augmenté, oultre la précédente impression. — A Vire, chez Jean de Cesne, imprimeur et libraire.* Rien n'indique que ces chansons soient de Basselin. Au contraire, les mots *Chants Nouueaux* devaient attirer l'attention des éditeurs de 1811, et leur faire voir que ces chansons n'étaient pas les *vieux* Vaux de Vire de Basselin, mais les Vaux de Vire *nouveaux*, composés par J. Le Houx, qui ressuscita le *Vau de Vire* au XVIe siècle. Enfin, quel sens avait donc à leurs yeux le sonnet qui se trouve au commencement de l'édition de J. de Cesne, et en tête duquel on lit ces mots : *L'autheur à son liure? L'autheur à son liure,* est-ce assez clair ? Et peut-on admettre qu'un simple remanieur

(1) Voir page 18, note 1, la description que nous avons donnée de ce manuscrit.

de vieilles chansons eût osé dire aux vers d'un autre :

Si croyez mon conseil, en public vous n'irés.
De ces vieux vsuriers qui ne beuuans qu'eau pure,
Et, espargnans leurs biens, hastent leur sépulture,
Petis vers biberons, vous serez censurés.

Allez donc, *malgré moi*, puisque le désirés..., etc.

Il nous semble qu'en présence d'une aussi formelle déclaration de paternité, au commencement et à la fin (1) du recueil de J. de Cesne, les éditeurs de 1811 devaient être singulièrement embarrassés. Nous avons vu qu'il n'en a été rien. A quoi donc faut-il attribuer la liberté extrême qu'ils ont prise dans leur triage arbitraire des chansons du manuscrit Polinière et de l'édition de J. de Cesne ? Etaient-ils de bonne foi, se demandera-t-on tout d'abord ? Nul doute à cet égard. Ils croyaient, — comme beaucoup de Virois le croient encore, — que J. Le Houx n'a fait que retoucher les chansons de Basselin. Depuis quand donc cette opinion faisait-elle loi à Vire ? Depuis assez longtemps, on ne peut le nier, puisqu'on lit dans les *Mémoires pour servir à l'histoire de la ville de Vire, par Lecocq, lieutenant-particulier au*

(1) Voir les vers du dernier Vau de Vire de l'édition de J. de Cesne, que nous avons cités page 21.

bailliage de Vire (1) : « .... Ces chansons (Lecocq parle de Basselin), étant composées vers la fin du XVe siècle, se sentoient un peu de la dureté du stille et de l'obscurité des vers de ce temps-là. Jean Le Houx, dit le Romain, vers la fin du XVIe siècle, *les corrigea et les mit en l'estat que nous les avons à présent.* Les prestres de Vire, pour lors fort ignorans (2), n'aprouvèrent pas son ouvrage et luy reffusèrent l'absolution, et, pour l'obtenir, il fut obligé d'aller à Rome, ce qui luy acquist le surnom de Romain. » Les *Mémoires* de Lecocq furent terminés vers 1702. On peut donc supposer que, dès le milieu du XVIIe siècle, il était admis à Vire, comme un fait certain, que J. Le Houx s'était contenté de retoucher les chansons de Basselin. L'erreur, accréditée à Vire, ne tarda pas à se répandre par toute la France, grâce au *Dictionnaire* de Moréri, qui la consacrait

(1) Manuscrit de la bibliothèque de l'Arsenal, dont la copie est à la bibliothèque de Vire.

(2) A la suite des mots : « les prestres de Vire, pour lors fort ignorans », on lit dans une ancienne copie du manuscrit Lecocq « et incapables de discerner le bien d'avec le mal. » Ces allégations sont contre toute vraisemblance. Peu de temps après la mort de J. Le Houx, était nommé à la cure de Vire Me Toussaint Desmares, qui devint le fameux prédicateur dont Boileau a parlé. Que les prédécesseurs de T. Desmares n'aient pas eu son talent, c'est possible ; mais qu'ils aient été « fort ignorans et incapables de discerner le bien d'avec le mal », voilà ce qu'on ne saurait admettre.

définitivement. On y peut lire, en effet (1), un article qui reproduisait en grande partie ce que Lecocq disait dans ses *Mémoires*. Or, il n'est pas sans intérêt de savoir comment l'erreur s'est glissée dans le *Dictionnaire* de Moréri. De qui est l'article en question ? Il est de l'abbé Béziers, chanoine de Bayeux. Mais, l'abbé Béziers n'a pu inventer la tradition qui donne à Basselin la gloire d'avoir composé les Vaux de Vire et à J. Le Houx le mince honneur de les *avoir mis dans l'estat que nous les avons*. De qui donc l'abbé Béziers tenait-il cette tradition ? Il la tenait de son correspondant, Daniel Polinière, prieur de l'Hôtel-Dieu de Vire (2), qui se faisait naturellement l'écho de la fausse croyance répandue parmi ses concitoyens.

C'est cette tradition, — généralement acceptée, — que les éditeurs de 1811 ont acceptée à leur tour, sans la contrôler. Aussi, dans son *Discours préliminaire*, le principal éditeur, M. Asselin, ne craint-il pas de dire, sans apporter aucune preuve : « Il (J. Le Houx) fut

(1) Édit. de 1759, t. II, p. 165.

(2) C'était là, sans nul doute, une tradition de famille ; car en tête du ms. P., on lisait, en 1811, une notice, aujourd'hui disparue, et dans laquelle on retrouvait presque identiquement les expressions du ms. Lecocq : « ... Ces chansons étant composées vers la fin du XV[e] siècle, se sentoient un peu de la dureté du stile et de l'obscurité des vers de ce temps. M[e] Jean Le Houx, avocat à Vire, vers la fin du XVI[e] siècle, les corrigea et les mit en l'estat que nous les avons. »

un des meilleurs poètes de son temps; on a de lui des vers latins (1) et des vers français sur différents sujets. Il fit imprimer *plusieurs fois les Vaux de Vire d'Olivier Basselin, après les avoir mis dans le langage de son temps et dans l'état où nous les avons.* Il en composa lui-même un grand nombre, qui prouvent que c'était le genre de poésie qu'il aimait de préférence et qu'il cultivait avec le plus de succès. » Ce sont là, n'est-il pas vrai, des affirmations bien nettes! Mais si l'on cherche une preuve à l'appui, on ne trouve rien. Voici quelque chose de plus fort encore. M. Asselin dit, en parlant du manuscrit Polinière : « C'est cet exemplaire qui nous a servi principalement pour la réimpression que nous donnons, sauf les changements en grand nombre que nous avons faits à l'orthographe ; c'est-à-dire que nous avons défait, autant que nous l'avons pu, *ce que Le Houx avait fait. Il les a, DIT-IL, corrigés et écrits* suivant le langage de son temps... » Ce DIT-IL est vraiment incroyable. Dans quel manuscrit, dans quelle édition, dans quel document M. Asselin a-t-il vu que Le Houx *ait dit :* J'ai *corrigé* les chansons de

(1) Quels pouvaient être ces vers latins, puisque M. Asselin n'a jamais eu sous les yeux le manuscrit de Caen, où l'on trouve *dix-huit* vers latins de J. Le Houx, les seuls qu'on connaisse de lui? Ici, comme toujours, M. Asselin affirme sans donner ses preuves,

Basselin et je les ai *écrites suivant le langage de mon temps?* Nulle part. Mais M. Asselin, embarrassé du mélange perpétuel, dans le manuscrit Polinière et dans l'édition de Jean de Cesne, des chansons que ses amis et lui attribuaient à Basselin, et de celles qu'ils donnaient à Jean Le Houx, M. Asselin, dis-je, a cru faire disparaître la difficulté, en *affirmant* que Jean Le Houx avait corrigé Basselin, et qu'il s'était vanté *quelque part* d'avoir habillé le vieux chansonnier à la mode de son temps. Il faut avouer que si c'est là de la critique, elle est bien superficielle, pour ne pas dire autre chose.

Nous croyons avoir suffisamment montré que l'édition de 1811 ne doit, au point de vue de la critique historique et littéraire, ne nous inspirer aucune confiance, et que les affirmations gratuites de M. Asselin s'appuient seulement sur une tradition locale, sans fondement, comme nous espérons le faire voir dans le cours de ce travail, et erronée comme tant d'autres traditions.

Il est inutile de parler des éditions qui ont suivi celle de 1811. Toutes (1) se sont inspirées, plus ou moins, de l'édition de 1811, en ce qui regarde, bien entendu, les chansons attribuées

(1) Louis Du Bois, 1821; — Julien Travers, 1833; — le bibliophile Jacob, 1858.

à Basselin. Aucun document nouveau n'est venu les aider dans leur travail. Toutefois, il convient de dire que le bibliophile Jacob a pris quelques variantes dans un manuscrit qui avait appartenu à Charles Nodier. Mais ce manuscrit tout moderne (nous l'avons eu assez longtemps entre les mains) n'est autre chose que le manuscrit préparé pour l'édition de 1811. Nous avons donc raison de dire que les trois éditions de 1821, de 1833 et de 1858 ne sont guère que la reproduction de l'édition de 1811 (1).

Il faut encore noter un point assez curieux. Nous avons vu comment s'était fait le triage des chansons par les premiers éditeurs. Louis

(1) Nous ne croyons pas nous avancer trop loin en disant que les éditions des *Vaux de Vire*, faites jusqu'ici, ne doivent plus compter. Il en faut une nouvelle. Cette édition est aujourd'hui entièrement préparée; et, sans les malheureux événements que nous venons de traverser, nous l'aurions déjà publiée. Cette édition nouvelle et, nous l'espérons, définitive, est faite uniquement sur le manuscrit de Caen.

En effet, nous avons dans ce manuscrit : 1° la classification adoptée par J. Le Houx lui-même; 2° un texte pur, que ne donnent ni le manuscrit Polinière, ni les autres éditions, en y comprenant celle de J. de Cesne. — De plus, en prenant le manuscrit de Caen comme base d'une nouvelle édition des *Vaux de Vire*, nous avons plusieurs pièces inédites : une dédicace à Bacchus, deux sonnets, une pièce de vers latins, un douzain à la louange de J. Le Houx par un de ses amis, enfin un très-joli Vau de Vire qui n'a été publié ni par les éditeurs de 1811, ni par MM. Louis Du Bois, J. Travers et P. Lacroix, dit le bibliophile Jacob. — Voir à l'*Appendice*, note A.

Du Bois n'a pas été complètement satisfait de ce triage. Il s'est dit : quatre chansons (1) de l'édition de 1811 ne me paraissent pas de Basselin ; donc je les donne à J. Le Houx. Avait-il au moins quelque bonne raison à présenter ? Nullement. Il se contente de dire : « J'ai rejeté quatre Vaux de Vire qui *ne sont pas* de Basselin.... » C'est court, c'est net : mais de raisons, point.

Il ne s'agit pas de blâmer ici les éditeurs de 1821, de 1833 et de 1858. N'ayant sous les yeux que l'édition de 1811, il leur était presque

(1) Ce sont le Vau de Vire VIII :

Bon vieil drolle Anacreon,
On faict encore mœmoire
De toy, qui, bon compagnon,
Faisois des chansons à boire, etc.

le Vau de Vire X :

Ces gens là me font rire
Qui font les grans docteurs, etc.

le Vau de Vire XX :

De ce Virois conseruons la mœmoire,
A tout le moins à la table, en beuuant, etc.

et le Vau de Vire XXIII :

Est ce pas commettre vn grand vice
Qu'abreuuer les gens d'auarice, etc.

Pourquoi L. Du Bois s'est-il montré plus sévère que les premiers éditeurs ? Avait-il une raison sérieuse pour ôter ces quatre chansons à Basselin et les donner à J. Le Houx ? — Non ; il nous dira seulement, à propos du Vau de Vire VIII : « Ce Vau de Vire est imprimé dans le recueil d'où nous avons tiré nos Bacchanales, fol. 54. »

impossible de contrôler, et par conséquent de réfuter les affirmations toutes gratuites de M. Asselin. On peut même dire que jamais la lumière ne se serait faite complètement si, en 1833, la Bibliothèque de Caen n'avait acheté le *manuscrit autographe de J. Le Houx* (1).

(1) Provenant de la vente des livres de M. d'Amayé, à Hérouvillette.





CHAPITRE III.

Le manuscrit de Caen est le manuscrit autographe de J. Le Houx. — C'est le manuscrit d'un auteur préparant une édition définitive de ses œuvres.



'Ai dit *manuscrit autographe de Jean Le Houx*, et je vais le prouver (1).

Nous avons déjà vu (page 9) que M. Eugène de Beaurepaire, après avoir étudié ce manuscrit, *est porté à le*

(1) Voici la description exacte du manuscrit de Caen (nº 27). Ce manuscrit se compose de quatre parties :

1º Un titre général, une dédicace en prose à Bacchus, deux sonnets par l'auteur, l'un *à son livre*, l'autre aux censeurs, des vers latins contre les avares, enfin quelques vers français adressés à J. Le Houx par un de ses amis, qui signe I. P. V.

2º 89 Vaux de Vire, rangés par ordre alphabétique. Ce sont en grande partie les Vaux de Vire qui ont été jusqu'ici attribués à Olivier Basselin. — Deux feuillets de ce manuscrit

regarder comme un autographe de Le Houx lui-même. Mais il ne suffit pas que ce manuscrit *paraisse* un autographe; il faut qu'il soit bien prouvé qu'il a été écrit *tout entier de la main de Jean Le Houx.* Pour le démontrer, voici ce que nous avons fait. Sachant qu'il y avait dans l'étude de Me de Saint-Germain, notaire à Vire, plusieurs actes écrits et signés de la main de Jean Le Houx, nous avons fait autographier un de ces actes, où J. Le Houx parle en son nom et signe. Point de doute possible à cet égard. Voici le début de l'acte : « J'ay Jean Le Houx, soubzsigné, licencié aux lois, aduocat à Vire...... » Cette pièce qui se trouve dans le cahier de l'année 1616, à la date du 9 avril, est datée du 3 mai 1614.

sont enlevés. Il ne reste donc plus que 86 chansons; mais il est facile, en consultant le manuscrit Polinière et l'édition de J. de Cesne, de suppléer celles qui manquent.

3° Un deuxième recueil de Vaux de Vire, au nombre de 27, avec ce titre : *Second recueil des chansons du Vau de Vire nouuelles, par Me Jean Le Houx, aduocat virois*, 1611. — Ce sont, en général, les chansons mises sous le nom de J. Le Houx dans l'édition de M. J. Travers (1833).

4° 32 Noëls. Voici le titre de cette quatrième partie : *Nouueaux cantiques de Noel, par Me Jean Le Houx, aduocat Virois.* — Ces Noëls ont été publiés pour la première fois par nous (*Caen*, Le Gost-Clérisse, 1862).

En général, en tête de chaque Vau de Vire se trouve une lettre fantastique, enluminée.

A la suite des Noëls on lit un certain nombre de chansons, sonnets, épigrammes, etc., qui paraissent avoir été écrits par l'un des possesseurs du manuscrit; mais ces poésies n'ont rien de commun avec les Chansons et Noëls de J. Le Houx.

de la Bibliothèque de Caen.

VIe Vau de Vire.

Beau nez, dont les rubis ont
cousté mainte pippe
De vin blanc et clairet

Orer qui aut les pasteurs
Et mangea Jacob attesté
Que nous avons un nez autre
A ce monde que a teste
Avecq ce reste
Deux fiz
Tez [illegible]
Car oy le vin brusler dateste

Registres de Me. de St. Germain, Notaire à Vire.

Année 1616 (Mois d'Avril)

Jay Jean le Houx soubzsigne [illegible] [illegible] adue-
de Vire confesse debvoir et m'oblige paier a Me [illegible]
Controlleur du domaine du Roy audit Vire mon frere la somme
de deux cens cinquante livres a cause de prest que [illegible]
le may mil six cens quatorze [illegible] Thomas [illegible]
et [illegible] [illegible] [illegible]

Le Houx

Nous avons fait également autographier deux passages du manuscrit de Caen.

Qu'on examine attentivement ces trois *fac-simile.* N'est-ce pas identiquement la même écriture ? S'il y a quelques différences — très-légères — dans la conformation de certaines lettres, on en peut donner pour raison que l'acte est écrit à la hâte, avec des abréviations connues des hommes de loi, et que, au contraire, les fragments pris dans le manuscrit de Caen sont écrits à main reposée. D'ailleurs, personne n'ignore que l'écriture peut varier, — légèrement sans doute, — mais enfin peut varier d'une année à l'autre; et la preuve, nous la trouvons dans le manuscrit de Caen lui-même. Les premiers Vaux de Vire, copiés par le poète avant 1611, sont d'une écriture plus nette que les Noëls composés après cette date.

On pourrait, du reste, répéter l'expérience.

Il y a deux sortes d'écritures dans le manuscrit de Caen : 1° celle des vers latins du commencement, des titres du premier et du deuxième recueil, du recueil des Noëls, de l'indication de quelques airs (1); cette écriture est couchée et très-nette; — 2° l'écriture du texte des Chansons et des Noëls est droite : c'est celle des *fac-simile.*

Or, dans l'étude de Mᵉ de Saint-Germain,

(1) 69ᵉ du 1ᵉʳ recueil; 10ᵉ du 2ᵉ recueil.

on peut voir d'autres pièces écrites de la main de Jean Le Houx : par exemple, l'acte du 6 février 1613, par lequel Jean Le Houx fonde huit messes basses pour les pauvres. Eh bien ! dans ce document qui commence ainsi, *Fust présent maistre Jean Le Houx, licencié aux lois, aduocat au dit Vire, etc.*, se trouvent les deux sortes d'écriture : l'écriture couchée et l'écriture droite. Que l'on compare ces deux sortes d'écriture, et dans le document dont je parle et dans le manuscrit de Caen, on sera bien vite convaincu que le manuscrit de Caen est en entier écrit de la main de Jean Le Houx.

Si cette épreuve ne suffit pas encore, que l'on compare avec l'écriture couchée du manuscrit de Caen une ligne écrite incontestablement par Jean Le Houx sur la garde d'un de ses livres, intitulé, *Opus pulchrum et studiosis viris satis jucundum de Tribus Peregrinis..... (Venetiis M. D. XLII)*, et qui appartient aujourd'hui (1) aux héritiers de M. J.-F. Lepelletier, ancien avocat à Vire. Voici cette ligne écrite, à n'en pas douter, par le possesseur du livre : *Pour Me Jean Le Houx, licencié aux lois, aduocat.* Que l'on compare, je le répète, cette ligne avec l'écriture couchée du manuscrit de Caen, et toute espèce de doute s'évanouira.

(1) 1874.

Étudions maintenant le manuscrit de Caen dans le texte des chansons, et nous verrons qu'il est impossible de ne pas admettre, non-seulement que J. Le Houx a écrit en entier de sa main le manuscrit de Caen, mais encore que les chansons écrites par lui sont bien les siennes et non pas celles d'un autre, qu'il se serait contenté de copier et de corriger.

Tout d'abord, on lit sur la garde du manuscrit : *Le Recueil des chansons nouuelles du Vau de Vire, par ordre alphabetique, et autres poesies par Me Jean Le Houx, aduocat virois.* Est-ce assez affirmatif ?

A la première page on lit : *Le Recueil des chansons nouuelles du Vau de Vire, par ordre alphabetique, plus y sont adioustés a la fin quelques cantiques spirituelz pour le jour ou nuict de Noel par Me J. L. H. V.* Ces initiales ne signifient pas autre chose que *Maître Jean Le Houx, Virois.*

Dans la dédicace en prose *à Bacchus*, qui ne reconnaît l'auteur lui-même ? « Je vous dedie cecy, bon Denis, chasse-soing, pere de liesse ; aussi bien auez-vous esté la source cheualine qui m'a faict produire ces joyeusetez, apres auoir esté abbreuué de vostre souefue et viuifiante liqueur. La bonne a produit les meileurs et la mauuoise les pires. Toutesfois, *s'ilz ne sont assez bien limés et rythmés, je ne m'en soucie gueres.....* » Est-ce un auteur qui parle ainsi

de ses propres œuvres, ou bien n'est-ce qu'un remanieur de vieilles chansons ? La réponse n'est pas douteuse.

Le sonnet qui suit cette dédicace se trouve, nous l'avons déjà vu, dans l'édition de J. de Cesne. Nous avons vu aussi qu'il est intitulé : *L'autheur à son liure.* Et, en effet, il n'y a qu'un auteur qui puisse dire à ses vers ce qu'Horace (1) disait aux siens :

Si croyez mon conseil, en public vous n'irés...
Allez donc, *malgré moy*, puisque le désirés.

Le sonnet suivant, plus explicite encore, nous paraît si important que nous le citerons en entier :

Vous, tetricques censeurs, sublimes grauités,
Que rien que le seul gain ne pourroit faire rire,
Pour vous IE *n'ay pas faict ces gentilz Vau de Vire :*
IE vous banny, mocqueurs, de ces ioyeusetés.

Vous blasmez ces chansons, et vous les reiettés,
Et cuidez, abbusez, pour du bon vin escrire,
Que IE sois grand beuueur! Contre vostre mesdire,
IE produis MES amis par MOY les plus hantés.

Foible en complexion IE hay l'iurongnerie,
Mais, pensant resister à MA melancholie,
IE cerche ceux qui sont de iovial' humeur.

(1) Epist. I, 20.

Pour n'estre seul muet en telles gaillardises
Qu'ilz chantent sans excez, *i'ay, sans estre beuueur,*
Faict pour moy ces chansons, lecteur, que tu mesprises.

Qui parle ainsi de sa *foible complexion* et des chansons qu'il fait *pour résister à sa mélancholie?* Est-ce un arrangeur d'œuvres déjà connues, ou bien est-ce un auteur de chansons nouvelles ?

Non content d'annoncer son œuvre dans deux sonnets, Jean Le Houx (car on ne peut plus hésiter, je pense, à le nommer l'auteur des *Vaux de Vire nouveaux*), Jean Le Houx, qui, si l'on en croit son compatriote et contemporain, le satirique Sonnet de Courval, était *en latine poésie un Maron très-habile,* reproduit dans des distiques latins, assez lestement tournés, les idées contenues dans la Dédicace à Bacchus et dans les deux sonnets. Voici quelques vers où l'*auteur* s'affirme une fois de plus :

Bacchica bella *mihi* nunc sunt bellanda bibendo ;
  Arma *mihi* veniant optima quæque mera.....
Non quot sunt cantus, *author tot pocula sumpsi ;*
  Ore etiam feci hos vel sitiente modos.

Ce n'est pas tout. Jean Le Houx, selon la coutume des auteurs du XVI° siècle, ne craint pas de mettre en tête de l'édition qu'il prépare les éloges que lui adresse un de ses amis. Quel est cet ami qui signe I. P. V ? Serait-ce Jean Porée, Virois, dont le nom se retrouve en

toutes lettres dans le manuscrit Polinière? Nous l'ignorons; mais ce qui ne fait aucun doute, c'est que cet ami attribue les *Vaux de Vire nouveaux* à Jean Le Houx. Voici le douzain de cet ami inconnu :

A L'AUTHEUR, SUR SON LIVRE.

C'est en table ou jamais ailleurs,
Ou mesme vn sage deburoit rire.
Boire et manger en sont meilleurs;
Le corps bon aliment en tire.
Qui plus naifuement escrire
Eust peu, pour vn subiect beuuant?
Le Houx d'vn style plus sçauant
Traicteroit chose plus altiere.....
Cecy ne doibt donner matiere
D'excez à l'yurongne insensé;
Car on peut bien chanter sans boire,
Et sans que Dieu soit offencé.

I. P. V.

Si l'on poursuit l'étude du manuscrit de Caen, on peut montrer à l'aide des ratures et des corrections, à l'aide des observations qu'on lit en tête d'un certain nombre de chansons, que nous avons bien sous les yeux, comme le dit M. Eugène de Beaurepaire, « *les tâtonnements laborieux de l'écrivain qui cherche son expression définitive.* »

Parcourons d'abord le premier recueil des Vaux de Vire. Les corrections faites par J. Le Houx sont de plusieurs sortes.

Tantôt il se contente de rectifier la mesure des vers, sans toucher à la pensée. Un vers est-il trop court (1) ou trop long (2), il efface le vers faux, et, pour rétablir la mesure, il ajoute ou retranche une syllabe; ou bien encore il donne plus de richesse à la rime (3), et, pour éviter *des mauvais sons le concours odieux,* il change une épithète et refait jusqu'à trois fois le même vers (4).

(1) Voir l'édition du bibliophile Jacob.—Je renverrai toujours à cette édition : c'est la plus complète et la plus répandue.

Je le tonderois.

J. Le Houx, corrigeant ce barbarisme, a écrit :

Tondre le voudrois.
(Vau de Vire V, bibl. Jacob, p. 20.)

Des tonneaux qu'on relie.
Des tonneaux que l'on relie.
(Vau de Vire LXIV, bibl. Jacob, p. 77.)

(2) Tel comme il est né de sa mère.
Tel qu'il est né de sa mère.
(Vau de Vire LVIII, bibl. Jacob, p. 5.)

(3) O bon vin, liqueur souueraine.

Souueraine rimait avec *médecine.* J. Le Houx biffe ce vers et corrige :

Loge, bon vin, en ma poictrine.
(Vau de Vire LVII, bibl. Jacob, p. 72.)

(4) Vau de Vire VI, 2e couplet, bibl. Jacob, p. 33. — Voir le *fac-simile.*

Pour contempler sa beauté souueraine.
Pour contempler ceste beauté si digne.
Et tout gaillard pour auoir beu chopine.
(Vau de Vire XXII, bibl. Jacob, p. 9.)

Voir également le Vau de Vire LXXI, bibl. Jacob, p. 27. Jean Le Houx a changé trois fois le 3e vers du 2e couplet.

Un des Vaux de Vire commençait par ce vers :

Disons à Dieu aux gentilz Vau de Vire (1)...

J. Le Houx, choqué de l'hiatus, substitue à ce premier vers celui-ci :

Prenons congé des gentilz Vau de Vire.....

Mais, comme les chansons du premier recueil sont classées par ordre alphabétique, le poète qui, sans doute, prépare une nouvelle édition, s'aperçoit que la correction apportée au premier vers doit faire reculer ce Vau de Vire à la lettre P. Aussi met-il en note au haut de la page : *Ceste chanson doibt estre au P.* Ne voit-on pas dans cette note la préoccupation d'un auteur corrigeant son manuscrit, en vue d'une édition définitive de ses œuvres ?

D'autres corrections plus importantes modifient la pensée.

Peu satisfait de l'accueil fait à ses chansons par certains de ses compatriotes, J. Le Houx les appelle quelque part (2) *un tas de badaux.* Le mot *tas* était un peu trop violent : il l'efface et écrit *plusieurs,* mot plus poli.

Le Vau de Vire :

On va disant que j'ay faict vne amie :
Mais je n'en ay encore poinct d'enuie, etc. (3)

(1) Vau de Vire XIX, bibl. Jacob, p. 123.
(2) Vau de Vire XXI, bibl. Jacob, p. 131.
(3) Vau de Vire LXIII, bibl. Jacob, p. 11.

mérite qu'on s'y arrête un instant. Il est assez leste, surtout pour J. Le Houx qui se pique de *modestie* (1). Il faut croire qu'il l'a composé dans sa verte jeunesse, et qu'il l'a chanté — sans l'expurger — devant ses amis qui l'auront copié dans sa verdeur primitive; car dans le manuscrit Polinière on trouve deux couplets que J. Le Houx a retranchés de son manuscrit, et qui n'ont pas dû être publiés dans l'édition *princeps;* et, en effet, ils ne sont pas non plus dans l'édition de Jean de Cesne, qui fut faite sur la première, aujourd'hui complètement disparue.

C'est surtout lorsque la religion semble avoir reçu quelque atteinte dans ses vers que J. Le Houx se montre scrupuleux, et, comme on le verra, scrupuleux à l'excès.

Y avait-il un grand crime à dire, en parlant de notre premier père :

> Adam (c'est chose très notoire),
> Ne nous eust mis en tel danger,
> Si, au lieu du fatal manger (2),
> Il se fust plustost mis à boire... ?

Non, assurément. Mais les prêtres qui avaient envoyé Jean Le Houx à Rome, chercher l'absolution qu'ils lui refusaient à Vire, avaient

(1) Premier sonnet : Jean Le Houx dit, en s'adressant à ses vers :

> Faictes pourtant tousiours garder la *modestie.*

(2) Vau de Vire III, bibl. Jacob, p. 26.

sans doute trouvé inconvenante cette innocente plaisanterie. Aussi le pauvre poète, pris de peur, corrige ainsi le couplet irrévérencieux :

> Adam gasta tout son lignage
> Du fruict par le mortel manger;
> Lorsque je viens à y songer,
> Craincte me saisit le courage.

Le second texte ne vaut pas assurément le texte primitif; mais, du moins, si Jean Le Houx s'aventure à publier une édition définitive de ses chansons, il s'est mis, ou croit s'être mis à l'abri des attaques du clergé virois.

Le mot *kyrielle* (1) n'est-il pas un mot dangereux ? Évidemment, puisqu'il vient de *Kyrie*. Aussi J. Le Houx se hâte de l'effacer.

Et *Dieu mercy* (2) ! Qui sait si les faux dévots n'iront pas dénoncer *Dieu mercy?* Biffons donc *Dieu mercy,* comme déplacé dans une chanson à boire.

Invoquer Bacchus, pour un poète ami du vin, rien de plus naturel; mais, introduire dans

(1) Vau de Vire X, bibl. Jacob, p. 126 :

> Toute la kyrielle

est remplacé par :

> Trouppe chère et fidelle.

(2) Vau de Vire LIX, bibl. Jacob, p. 70, à ce vers :

> Et en santé, Dieu mercy,

a été substitué celui-ci :

> Mettans arriere soucy.

ses vers un saint, et un saint de fantaisie, tel qu'en créait l'imagination dévergondée de maître François, *saint Copin,* qui fait songer à *sainte Chopine,* cela sent le fagot d'une lieue. Saint Copin sera donc mis à la porte par le timide chansonnier (1). Il faut avouer que si les prêtres de Vire ne furent pas satisfaits de ces corrections, c'est qu'ils étaient bien difficiles.

Une note mise en tête d'une chanson (2) nous a fait voir J. Le Houx préparant une nouvelle édition de ses Vaux de Vire; une seconde note nous montrera le poète indiquant à ses lecteurs sur quel air à la mode il a composé une de ses pièces.

En tête du Vau de Vire :

Puisque beaux basilicz qui tuez par la veue (3),

on lit ces mots, qui sont de la même écriture que les vers latins du commencement : « *Sur le chant : Enfin ceste beauté m'a la place rendue.* »

Cette chanson, sur l'air de laquelle J. Le Houx a composé la sienne, est de Malherbe. On la trouve pour la première fois dans les *Diuerses Poésies nouuelles* (Rouen, 1597). On la trouve aussi dans les éditions (1599 à 1603) du *Parnasse des plus excellens poètes de ce*

(1) Vau de Vire LXXIX, bibl. Jacob, p. 23.

(2) Voir p. 40.

(3) Vau de Vire LXIX, bibl. Jacob, p. 140.

temps (1). Cette indication, mise en tête d'un Vau de Vire, ne suffirait-elle pas, à elle seule, pour ruiner de fond en comble l'édifice, si péniblement construit par les éditeurs de 1811, et pour montrer que cette chanson et celles au milieu desquelles elle se trouve, — non-seulement dans le manuscrit de Caen, mais encore dans le manuscrit Polinière et dans l'édition de Jean de Cesne, — sont bien l'œuvre de Jean Le Houx ?

A la fin de son premier recueil, le poète après s'être défendu une dernière fois d'avoir, comme on l'en accusait, poussé les gens à l'ivrognerie, en chantant gaiement le vin avec ses amis, renonce pour toujours, — du moins il le croit, comme il le dit, — aux chansons à boire, et il clôt son recueil par le mot FIN.

Mais si bien décidé qu'il fût à ne plus chanter le vin, J. Le Houx, comme buveur et comme poète, ne pouvait, à ce double titre, être fidèle à son serment. L'inspiration s'emparant de nouveau de lui, il composa un second recueil de chansons. Mais cette fois il ne les classe plus par ordre alphabétique : il se contente de les copier dans son manuscrit, au fur et à mesure qu'il les compose. De temps en temps, il est vrai, il semble avoir des remords ; il s'en veut

(1) Voir l'édition de Malherbe, par L. Lalanne. Paris, Hachette, t. I, p. 28.

de revenir sans cesse à ses péchés de jeunesse ; il écrit bien nettement *Fin, Finis*, ou, ce qui est plus grave : *Fin des chansons du Vau de Vire*. Serment plus vain que jamais ! Il continue toujours jusqu'à la vingt-septième. Là pourtant il s'arrête, et cette fois il écrit sérieusement : *Fin des chansons*. En effet, J. Le Houx ne devait plus écrire de Vaux de Vire. La vieillesse est venue, et la piété, redoublant aux approches de la mort, J. Le Houx consacre ses derniers chants à la Vierge Marie et à l'Enfant Jésus.

En tête de ces nouvelles chansons, on lit ce titre significatif : *Second recueil des chansons du Vau de Vire nouuelles, par Mᵉ Jean Le Houx, aduocat virois*, 1611. Ce titre est encore de la même écriture (1) que les vers latins du commencement. On n'a qu'à les comparer à certaines lignes des actes authentiques de Jean Le Houx (2), pour être une fois de plus convaincu que le manuscrit de Caen est écrit tout entier de la main de l'avocat de Vire.

Dans le texte même des dernières chansons de J. Le Houx (3), nous trouverons également plus d'une observation à faire.

(1) Écriture couchée.

(2) Registres de Mᵉ de Saint-Germain, notaire à Vire, 6 et 27 février 1613.

(3) Ce second recueil de 27 Vaux de Vire a été publié pour la première fois par M. Julien Travers (1833). M. Travers les avait pris, si je ne me trompe, sur une copie faite par

Le poète nous dira dans ses notes comment on doit chanter tel Vau de Vire (1) et sur quels airs nouveaux il a composé deux chansons. L'une (2) est sur l'air : *C'est la fole entreprise du prince de Condé.* C'est le premier vers d'une chanson faite après l'inutile siége de Chartres (février 1568) par le prince de Condé et Coligny (3).

L'autre (4) est sur l'air d'une chanson fort à la mode dans les premières années du XVII[e] siècle : *Belle, qui m'avés blessé d'un traict si doux.* Ménage, en effet, nous dit (5) que Malherbe composa sa pièce, *Objet divin, etc.,* sur l'air de cette chanson « qui couroit de son temps » (6). Or, on sait de qui sont les paroles et la musique de cette chanson à la mode. Elles sont de Pierre Guédron, « compositeur en musicque de la chambre du Roy ».

M. Méritte Longchamps, qui avait eu quelque temps entre les mains le manuscrit autographe de J. Le Houx. Cette copie de seconde main contient un assez grand nombre d'erreurs (voir à l'Appendice, note A) dont je me garderai bien de rendre responsable M. Travers, qui n'avait pas sous les yeux le manuscrit autographe (voir page 14 de sa Préface).

(1) Vau de Vire II (2[e] recueil), bibl. Jacob, p. 117 : *Ces vers se repettent couple a couple en les chantant.*

(2) Vau de Vire XIV (2[e] recueil), bibl. Jacob, p. 169.

(3) Le Roux de Lincy. *Recueil de Chants historiques*, t. II, p. 607 et 609.

(4) Vau de Vire X (2[e] recueil), bibl. Jacob, p. 164.

(5) Voir le *Malherbe* de M. L. Lalanne. Paris, Hachette, 1862, t. I, p. 194.

(6) Pierre Guédron fut le maître et le soupirant de la belle

« M. Guédron, qui est très-bon poète et très-excellent musicien, dit le sieur de Deymier dans son *Académie de l'Art poétique* (1), fist *dernièrement* à Fontainebleau deux chansons, où l'on voit que la cadance des vers latins est employée en quelques vers, comme on le peut voir au premier de ce couplet suyvant, qui est le commencement de l'une des dictes chansons : »

Belle, qui m'auez blessé d'un traict si doux,
Hélas! pourquoy me laissez-vous?
Moy qui languis d'un cruel désespoir,
Quand je suys sans vous voir.

Enfin, après sa quinzième chanson (2), qui est un *Adieu au Lecteur*, Jean Le Houx paraît bien résolu à rompre tout à fait avec la muse bachique. Il n'en sera rien : il fera encore une douzaine de chansons. Aussi, lorsque, après le Vau de Vire vingt-septième, il a clos définitivement, — et sérieusement cette

Angélique Paulet. — Voir Victor Cousin : *La société française au XVIIe siècle*, t. I, p. 316. — Fétis : *Biogr. univ. des Musiciens*. — Mlle de Scudéry : *Le grand Cyrus*, VII, 226, 248.

(1) Paris, 1610, p. 29.

(2) Bibl. Jacob, p. 186. — Trouvant le motif de sa vingt-sixième chanson assez heureux (le Forgeron), il en compose une nouvelle sur *le Mareschal qui bat le rouge fer et sçait boire d'autant;* et en tête de ce Vau de Vire il écrit ces mots : *Aultre sur le mesme subiect.*

fois, — son second recueil, il se dit, en feuilletant son manuscrit : ma quinzième chanson n'est pas à sa place ; elle doit être à la fin. Alors il met en tête du Vau de Vire cette note : *Ceste presente doibt estre toute la derniere.* Quelle exactitude, quel soin à bien ranger ses chansons dans un ordre définitif ! Il espérait, sans doute, — et il ne se trompait pas, — que, si les prêtres de Vire l'empêchaient de publier ses chansons, il se trouverait tôt ou tard quelqu'un pour recueillir ses derniers enfants, qui ne devaient pas lui être les moins chers.

Jean Le Houx ne devait plus faire jusqu'à sa mort que des *Noëls.*

Voici le titre (1) de ce recueil pieux : *Nouueaux cantiques de Noel, par Me Jean Le Houx, aduocat virois.*

Il y a peu de chose à faire remarquer dans le texte (2) ou en tête de ces Noëls. Toutefois, ne négligeons pas la note qui précède le Noël XIII (lequel, entre parenthèses, a été tout entier biffé) : *Cestuy-cy ne sera mis au nombre des aultres.* Pourquoi ce Noël est-il

(1) Toujours de la même écriture que les vers latins du commencement.

(2) Comme aux *Vaux de Vire,* Jean Le Houx a fait des corrections aux Noëls. Nous avons donné les variantes principales dans notre édition des *Noëls virois, par J. Le Houx. Caen,* Le Gost-Clérisse, 1862.

condamné, et que signifie cette note sévère ? La réponse est facile. Nous n'avons qu'à citer les deux premiers couplets :

> Les honnestes gens de Vire,
> Ceste nuict, alloient iadis
> En trouppe chanter et dire
> Cantiques chez leurs amis.
>
> Mais, par la chiche auarice,
> Les bourgeois de qualité
> Ont ce deuot exercice
> Aux petitz enfants quicté.

Ces deux couplets en disent assez long. Sans doute « les bourgeois de Vire, peu satisfaits de se voir appelés *chiches* et *auares*, auront demandé à J. Le Houx le sacrifice de ce Noël; ou plutôt Le Houx, devenant de plus en plus pieux, n'aura pas voulu mêler une satire à des cantiques » (1).

Avant de quitter le manuscrit de Caen, faisons encore une remarque, qui n'est pas, ce nous semble, sans intérêt. On peut, sur une des gardes, lire ce vers latin : *Et sapiens animum nugis aliquando relaxat.* Je ne parle pas de l'écriture, qui est la même que celle des distiques latins; mais cette ligne ne trahit-elle

(1) *Noëls Virois*, par J. Le Houx, publiés par A. Gasté. Caen, 1862, p. 69.

pas la préoccupation constante du poète, qui se donnait toutes les peines du monde pour prouver à ses détracteurs, et pour se prouver à lui-même qu'on peut s'amuser décemment, sans offenser Dieu ?

Ceux qui nous auront suivi dans cette étude patiente du manuscrit de Caen devront être, ou nous nous abusons étrangement, convaincus, comme nous, 1° qu'il a été écrit tout entier de la main de Jean Le Houx; 2° que Jean Le Houx y a copié, non pas les Vaux de Vire *retouchés* d'Olivier Basselin, mais les siens, qu'il ne cessait de remanier et de classer avec une sollicitude toute paternelle.





CHAPITRE IV.

Jean Le Houx donne, dans les VAUX DE VIRE, de nombreux détails sur lui-même, sur son rôle littéraire et sur les événements arrivés de son temps. — Termes de droit et allusions faites par le poète à sa profession d'avocat.

PRÈS ces preuves, qu'on peut appeler matérielles, doivent venir des preuves d'un autre genre.

Éditeurs et critiques se sont accordés à reconnaître dans les Vaux de Vire, publiés sous le nom de Basselin, non pas seulement le style, mais encore les idées du XVI° siècle.

M. Eugène de Beaurepaire, que je me plais à citer, parce que personne n'a su mieux que lui, en l'absence de documents incontestables, deviner la vérité, dit fort bien (1) : « Si l'on

(1) *Olivier Basselin*, etc., p. 20.

compare les Vaux de Vire qu'on attribue à Basselin avec les poésies authentiques de Le Houx, on est frappé de l'*identité absolue des images et des expressions qui s'y rencontrent.* Il y a bien un peu plus de verdeur dans les premières et un certain caractère de lassitude dans les secondes ; mais, *au fond, c'est toujours le même poète et la même poésie.* »

Déjà, en 1824, on lisait dans les *Poètes français depuis le XII*e *siècle jusqu'à Malherbe,* édités par Crapelet (1) : « Il suffit de les lire (les Vaux de Vire) pour voir que ce n'est point la langue du temps où vivait Olivier Basselin. »

Dix ans plus tard, M. F. Vaultier, professeur à la Faculté des Lettres de Caen (2), écrivait : « Le Houx a composé lui-même force Vaux de Vire, *qu'il s'est attaché à calquer exactement sur le modèle de ceux de son maître,* si ce n'est peut-être qu'il y a introduit un peu plus d'allusions historiques ou mythologiques, de sorte que, *avec le même fonds d'idées et le même caractère de style, ils offrent une* LÉGÈRE *nuance de prétention de plus et de naïveté de moins* » (3).

(1) Tom. II, p. 151. Voir plus haut, p. 11, note 2.

(2) *Mémoire sur les Vaux de Vire.* 1834, p. 37.

(3) M. Vaultier ne savait pas et ne pouvait pas savoir quel triage arbitraire avait été fait par les éditeurs de 1811. Il ne connaissait pas non plus le ms. que venait d'acheter la bibliothèque de Caen. Aussi, étant admis qu'il y avait des Vaux de Vire de Basselin et des Vaux de Vire de Le Houx dans le même volume, il fallait bien trouver des nuances, même

Nous avons vu que M. J. Travers trouvait un air de famille étonnant dans les deux poètes virois. A son tour, le bibliophile Jacob dit nettement (1) : « *Ces Vaux de Vire sont évidemment du milieu ou de la fin du XVI*e *siècle.* » Il ne croit guère qu'ils aient été rajeunis par J. Le Houx, et il incline à penser que Le Houx les a composés lui-même.

Quelque confiance que nous inspirent, à divers titres, ces autorités, ne jurons sur la parole de personne. Étudions, à notre tour, les chansons du Vau de Vire, et montrons, *en descendant dans le détail*, qu'elles n'ont pu être composées avant le milieu du XVIe siècle.

Je laisse de côté les *titres* du manuscrit de Caen, où le nom de J. Le Houx est écrit en toutes lettres ou bien indiqué clairement par les initiales I. L. H. V, la Dédicace à Bacchus, les deux sonnets, les vers latins et l'envoi à l'auteur, pièces où J. Le Houx se désigne et est désigné comme l'*auteur* des *Vaux de Vire nouveaux*. Je ne m'occuperai que des chansons.

Dans un grand nombre d'entre elles, J. Le Houx nous fait des confidences sur lui-même,

légères. Mais si quelqu'un, ne connaissant pas le premier mot de la question, avait sous les yeux, — mélangés comme ils le sont dans les deux mss. et dans l'édition de J. de Cesne, — tous les Vaux de Vire, ceux, dits de Basselin, et ceux, dits de Le Houx, il lui serait impossible de saisir des nuances... *insaisissables*, puisque ces nuances n'existent pas.

(1) Introduction, p. XI.

nous initie à des détails intimes et nous confie les ennuis dont il est accablé; il nous parle de son rôle littéraire et des événements historiques dont il a pu être le témoin; enfin, il fait de fréquentes allusions à sa profession d'avocat.

Lors même qu'on ne le saurait pas d'ailleurs, il nous apprend quel est son prénom. Comme il se propose de boire autant de fois que son nom a de lettres, « si le breuuage ne vaut rien, dit-il, *Jean simplement j'auray nom ;* » et encore, pour abréger son supplice, il supprime l'*e* de *Jean*, afin de ne boire que trois coups. Ah! si c'était *du bon* qu'il fallût boire, il se donnerait de nouveaux noms et s'appellerait *Marc-Anthoine* (1).

Il se plaint d'être dans une situation pécuniaire embarrassante. Il dit au vin :

Tu m'as mis a poureté...
Vin, tu me sembles si bon
Que tu m'as faict *vendre mon clos*,
Pour payer tous mes escotz,
Et engager ma maison.
Tout le monde ne scait pas encor ce que je doy, etc. (2)

Que J. Le Houx exagère le chiffre de ses dettes, c'est probable; mais ce qui est certain, c'est qu'en 1614 (3) il emprunte de l'argent à son

(1) Vau de Vire VII, bibl. Jacob, p. 36.
(2) Vau de Vire XXVIII, bibl. Jacob, p. 96.
(3) Étude de Me de Saint-Germain, à Vire. 1614, 3 mai. Voir plus haut l'autographie de cet acte.

frère, et que celui-ci prend une hypothèque « sur les biens et héritages » de l'emprunteur.

Quoi d'étonnant si sa femme conçoit des inquiétudes et ne lui permet de boire qu'à la condition expresse « *qu'il ne vendra rien de son bien* » (1); si, peu soucieux de payer ses dettes (2), le poète a des procès qui le tourmentent (3), et s'il est question de « le mettre en curatelle? »

O quinte essence de pommier,
Si tousiours j'en beuuois de telle,
Seroit ce subiect pour juger
Qu'il me faut mettre en curatelle (4)?

J. Le Houx nous avait confié dans un de ses

(1) Vau de Vire XLIX, bibl. Jacob, p. 90.

(2) Quand le bon compagnon mourra,
Paye ses debtes qui voudra.
Vau de Vire XLI, bibl. Jacob, p. 137.

(3) Vau de Vire XXXVI, bibl. Jacob, p. 98.

(4) Vau de Vire XIII, bibl. Jacob, p. 100. — Les éditeurs s'appuient sur ce dernier vers pour donner cette chanson à Basselin, parce qu'on lit ce qui suit dans le Vau de Vire sur *Farin Dugas* (bibl. Jacob, p. 119) (Vau de Vire qui, entre parenthèses, ne se trouve pas dans le ms. de Caen).

Raoul Basselin fist mettre en curatelle
Honteusement le bonhomme Oliuier,

Mais rien ne nous dit qu'il n'a pas été question de mettre J. Le Houx en curatelle. Dans l'acte, signé de sa main, du 3 mai 1614, J. Le Houx emprunte à son frère, contrôleur du domaine du Roy, deux cent cinquante livres. Cet acte en dit assez long sur la manière dont J. Le Houx administrait sa fortune.

Sonnets et dans ses *Distiques latins*, qu'il était *foible en complexion*, qu'il *détestoit l'iurongnerie*, qu'il *chantoit souuent à jeun* (1); il répètera plus d'une fois dans ses Vaux de Vire qu'il n'est *beuueur que de nom* (2), qu'il n'a jamais songé *a contraindre personne a boire* (3); malgré cela, on le traite de *chantre de table*, de *beuueur* (4) et d'*iurongne* (5).

Ivrogne ! quelle calomnie ! Jean Le Houx, comme il nous le dit lui-même, faisait ses chansons

.... pour chasser de luy soucy
Quand il n'estoit à l'auditoire (6);

il aimait à se réjouir avec ses amis, parce que rien ne lui semblait plus agréable que « la mélodie des Vaux de Vire nouveaux. » Oui, s'écrie-t-il plein d'enthousiasme :

Je fay juge ceste compaignie
Que les vieux ne sont poinct plus beaux (7).

L'auteur peut-il mieux affirmer sa personnalité ?

(1) Foible en complexion, je hay l'iurongnerie (2e sonnet).

Non quot sunt cantus, author tot pocula sumpsi ;
Ore etiam feci hos vel sitiente modos. (Distiques latins.)

(2) Vau de Vire XXVI, bibl. Jacob, p. 22.
(3) Vau de Vire LXX, bibl. Jacob, p. 116.
(4) Vau de Vire XII, bibl. Jacob, p. 38.
(5) Vau de Vire XXI, bibl. Jacob, p. 131.
(6) Vau de Vire LXX, bibl. Jacob, p. 117.
(7) Vau de Vire LXXXIV, bibl. Jacob, p. 145.

Ce n'est pas lui, sans doute, qui a créé le Vau de Vire; mais, sans imiter servilement Basselin, il sait ce que valent ses jolis couplets, et ne craint pas — avec raison — de les comparer avec ceux du vieux poète.

Ailleurs (1) il nous dira :

..... J'entendz qu'un tas de badaux
S'en vont disant : « *Ce n'est qu'yurongnerie*
Que les Vau de Vire noueaux. »

Ces trois vers montrent bien que J. Le Houx, loin de s'astreindre à rajeunir le style de Basselin, a voulu créer un genre nouveau, *le Vau de Vire bachique*. Assurément, dans les anciens Vaux de Vire (2), il est assez souvent question du vin; mais on y chantait aussi l'amour ; on y criait : sus aux Anglais! Jean Le Houx ne peut ni ne veut chanter l'amour ou la guerre. Ne nous dit-il pas expressément dans son premier Vau de Vire :

A l'amour ne suis addonné,
Et j'ayme encore moins les armes;
Mais *le vin*, dès que ie fus né;
C'est pourquoy j'en fais *tous mes carmes.*

Que les partisans de l'ancien Vau de Vire, —

(1) Vau de Vire XXI, bibl. Jacob, p. 131.

(2) Voir nos *Chansons normandes du XVe siècle.* Caen, 1866.

celui d'Olivier Basselin et de ses Compagnons, — aient dit et répété à J. Le Houx : *Ce n'est qu'yurongnerie que les Vau de Vire nouueaux!* cela ne doit nullement nous étonner. Ils n'étaient pas habitués à entendre faire sur tous les tons l'éloge du vin. Mais nous, quelle conclusion devons-nous tirer de ces trois vers si précis? Celle-ci, ou je me trompe : puisque *toutes* les chansons — *toutes, sans exception* — publiées jusqu'ici sous le nom de Basselin, sont consacrées à l'éloge du vin ou du cidre, nous devons en inférer que *toutes* elles appartiennent à un seul et même auteur, qui ne savait (il nous l'a dit en termes assez clairs) toucher une autre corde, et à qui on adressait sans cesse le reproche de ne chanter que l'ivrognerie.

L'époque était mal choisie, il faut l'avouer, pour composer des Vaux de Vire bachiques. J. Le Houx vivait dans un temps, où seule la présence des Réformés (1), dont les mœurs austères contrastaient avec la vie assez libre des catholiques du XVI[e] siècle, devait empêcher les « *compagnons virois* » de s'amuser et de rire comme au temps passé.

(1) On lit dans le ms. de Caen (Vau de Vire XXXV, bibl. Jacob, p. 48) : « Un tas d'auares *refformés*. » Le mot *refformés* se lit également dans le ms. Polinière et dans l'édit. de J. de Cesne. Les éditeurs de 1811 ont laissé le mot *refformés*, mais sans l'expliquer. Les autres éditeurs ont écrit, sans raison aucune, *refrognés*.

Ce n'est pas tout : on est au milieu de guerres civiles ; Vire est assiégé :

Tout a l'entour de noz rampars
Les ennemis sont en furie (1)...

Il est vrai que, si l'on en croyait L. Du Bois (l'éditeur de 1821), il s'agirait ici du siége de Vire, en 1418, par Henri VI, roi d'Angleterre. Mais comme il est plus simple d'admettre qu'il est question, dans ces deux vers, de l'une des trois attaques dirigées contre Vire par Montgommery, pendant les guerres de religion (mai 1562, mars 1563, septembre 1568), — et particulièrement du siége de 1563 ! En effet, en 1562, Vire fut emporté d'assaut ; en 1568, cette ville fut prise par ruse ; en 1563 seulement, il y eut un siége assez long.

Époque funeste pour le Vau de Vire !

Des bons bourgeois les anciennes races
Sont en mépris et presqu'a poureté :
Les *estrangers* leurs biens leur ont osté
Et leurs maisons par procez et falaces (2).

Quels sont ces *estrangers?* Ceux qui prétendent que J. Le Houx n'est que le remanieur des chansons de Basselin n'hésiteront pas à répondre : « ce sont les Anglais. » Ils ne se tromperont qu'à moitié. Ce sont bien les Anglais ;

(1) Vau de Vire LXXXIII, bibl. Jacob, p. 103.

(2) Vau de Vire XIX, bibl. Jacob, p. 124.

mais ce sont les Anglais du XVIe et non du XVe siècle. En effet, Montgommery, après la prise de Vire par le duc d'Étampes (6 septembre 1562), alla en Angleterre chercher un corps de six mille hommes, qui ravagèrent la Basse-Normandie. La ville de Vire, reprise par les Protestants (mars 1563), fut pillée et saccagée. Cinquante prêtres furent pendus, les églises fouillées jusque dans les tombeaux. Aussi, dans une ballade du temps sur la mort de Montgommery, lit-on les vers suivants :

Vire scait bien comment
J'auois grande puissance :
Plus d'un moine et couuent
Je mis en decadence.
Bourgeois mal entendus,
Qui ne s'estoient rendus,
Fis estrangler et pendre.
Leurs images dorées
Au feu furent ardées
Et leurs tresors fis prendre.

Vire fut pris de nouveau par Montgommery, le 1er septembre 1568. Tout fut mis à feu et à sang (1). — Puisque dans le même Vau de Vire il est question de « *noz deuanciers qui n'auoient tant de martyre* », les *estrangers*, dont parle l'auteur, ne peuvent être que les soldats de Montgommery.

(1) Dubourg d'Isigny, *Recherches sur le château et la ville de Vire*, p. 87 et sqq.

Enfin, l'on sait par la tradition que Jean Le Houx dut faire un voyage à Rome pour recevoir l'absolution qu'on lui refusait à Vire. N'est-ce pas à ce voyage que le poète fait allusion dans ces vers :

Voicy tous gens de courage,
Lesquelz s'en vont en voyage
Jusque par dela les mons.
Faire ce pelerinage
Sans boire nous ne pouuons (1).

Dans son second recueil, J. Le Houx parlera de lui-même et de ses chansons à peu près dans les mêmes termes que nous l'avons vu le faire dans le premier.

Il nous donnera la date d'un de ses Vaux de Vire :

L'an mil six cens douze vn garçon
Bon pressurier, fist la chanson (2)...

Il nous expliquera la cause de ses embarras d'argent :

J'estois tousiours premier
A tirer a la bource,
Pour les escotz payer
Trop libéral, et pour ce
Me faut boire a la source.
Car *n'ayant plus de quoy*,
Aucun ne paye pour moy (3).

(1) Vau de Vire LXXXVI, bibl. Jacob, p. 118.
(2) Vau de Vire XXII, bibl. Jacob, p. 177.
(3) Vau de Vire XXV, bibl. Jacob, p. 180.

Près de mourir, il songera à ses chansons, si mal accueillies de ses compatriotes, et nous dira d'un ton de regret :

On les a censurés
Les pauures Vau de Vire;
Et plusieurs rechignés
Ne cessent d'en mesdire (1).

Ou bien encore :

Douces chansons, a tort on vous blasonne :
Beaux airs pour boyre, a qui faictes vous mal?
En collaudant un breuuage loyal,
On ne faict tort ny dommage a personne (2).

Au Vau de Vire XV (3), plus que dans toute autre chanson, J. Le Houx indiquera nettement, et sans laisser place à la moindre équivoque, que *ses* chansons lui appartiennent bien et qu'elles n'ont pas tardé à devenir célèbres :

Tous ces *vers biberons* ie veux desaduouer,
Aduortons que i'ay faictz en ma jeune allegresse...
Je retracte pourtant les chansons qui feront
Scandale aux scrupuleux, et veux que sans les dire
Un chacun les censure et bannisse de Vire,
Blasmant avec l'*autheur* ceux qui les chanteront...
Moy mesme, j'en ay honte auec vn repentir;
Je voudrois que jamais elles n'eussent pris vie;
Mais elles ont deia pris cours en la patrie
Qui malgré moy les chante; et me faut le patir.

(1) Vau de Vire II, bibl. Jacob, p. 117.
(2) Vau de Vire XXIV, bibl. Jacob, p. 179.
(3) Bibl. Jacob, p. 186.

Que dire maintenant des nombreux termes de droit et des allusions à la profession d'avocat qu'on trouve dans dix-huit des chansons du manuscrit de Caen et qui sont, — on peut les appeler ainsi, — autant de signatures de Jean Le Houx ?

Sans parler des *rougeastres rubricques*, de l'*appointement*, du *deffaut*, de la *contumace*, de l'*exception dilatoire*, de la *cohue*; de l'*auditoire* (1), etc., termes qui doivent être bien familiers à un poète pour qu'il puisse les faire entrer dans une chanson, quel autre que Jean Le Houx eût pu dire :

Ne me faut du jambon
Pour m'inciter à boire.
J'ai bientôt aualllé,
Sans d'un *sergeant* sallé
Attendre vn *compulsoire* (2).

Ou bien encore :

Je n'aime point *dilation* (3)
Sur la boisson.

(1) Vaux de Vire XXXI, XXXIII, LIV, LXVII, LXX du 1er recueil, et Vau de Vire VIII du 2e.

(2) L'édition de M. J. Travers (1833) porte :

Sans dans la grande salle, etc.

Non-seulement le sens laisse à désirer ; mais encore il y a de suite quatre rimes féminines, ce qui n'a lieu dans aucun des cinq autres couplets.

(3) On trouve encore les termes suivants : *plaiderie, despens, pleigez-moy*, *sacs*, *s'il appert*, *intimer* et *anticiper sa partie*, etc., etc.

Est-ce un foulon qui eût pu se souvenir du vin clairet, en

> Voyant Messieurs de Parlement
> Auec leur rouge accoustrement (1)?

Personne enfin, si ce n'est un poète versé dans la science du droit, ne pouvait s'écrier, en songeant aux pauvres buveurs que l'huissier va saisir :

> Sergeant pour namps ne doibt
> Prendre par violence
> Les vaisseaux ou l'on boit (2).

Tous ces termes de la langue juridique, dont sont remplies les chansons du premier et du second recueil, auraient dû donner l'éveil aux éditeurs de 1811. Mais non! obéissant à une idée fixe, ils ont mieux aimé supprimer les chansons, compromettantes pour leur système, que d'avouer qu'ils avaient tort d'attribuer à Basselin des chansons qu'il ne pouvait avoir ni faites, ni inspirées.

(1) Vau de Vire LXXXVIII.
(2) Vau de Vire XIV (2e recueil).





CHAPITRE V.

Le lettré du XVIe siècle.



’Après la tradition et d’après Jean Le Houx lui-même, Basselin était foulon de son métier. Ce ne pouvait être un lettré. Si, comme il est bien probable, un certain nombre des chansons du père du Vau de Vire se trouvent dans le manuscrit de la Bibliothèque nationale que nous avons publié, en 1866, sous le titre de *Chansons normandes du XVe siècle,* il est facile de voir, en parcourant ces compositions, que Basselin et les *compagnons du Vau de Vire* chantaient l’amour, le vin et la patrie, sans songer à employer des mots savants qu’ils ne pouvaient guère connaître, ou encore à imiter des auteurs grecs ou latins dont ils ne pouvaient

pas avoir entendu parler ; en un mot, il est facile de voir que Basselin et ses compagnons étaient des *chansonniers populaires.*

Or, comment se fait-il qu'on trouve dans les chansons, attribuées jusqu'ici à Basselin, des termes qui ne peuvent appartenir qu'à un lettré du XVIe siècle ?

Je ne parle que pour mémoire de la Dédicace à Bacchus, où l'on trouve les mots *Denys*, nom grec de Bacchus (Διόνυσος), *source chevaline* (imitation de Perse : *me fonte labra prolui caballino.* Prologue), *chasse-soing*, mot forgé à l'imitation des épithètes composées de Ronsard. — J'arrive aux Vaux de Vire ; combien de fois la main du lettré ne se fait-elle pas sentir dans ces petites compositions ?

Les mortz ne boyuent plus dedans la sepulture.
Hé! qui scait s'il viura
Peult estre encor demain? Chassons melancholie (1)...

A propos de ces vers, Louis Du Bois (2) écrit cette note bien curieuse : « Imitation d'un des plus jolis poèmes de l'Anthologie grecque : Buvons, aimons, dit le poète, qui sait ce qui nous attend, qui sait si nous verrons demain ? Cette pièce elle-même rappelle une pensée d'Euripide ; les vers d'Anacréon (Od. XV de

(1) Vau de Vire II (1er recueil).
(2) Édit. de 1821.

l'éd. de Brunck, τὸ σήμερον, etc.), ceux d'Horace (Od. IV, 7):

Pulvis et umbra sumus.
Quis scit an adjiciant hodiernæ crastina summæ
Tempora Dî superi?

et même ce pentamètre de Martial (I, 16):

« Sera nimis vita est crastina, vive hodie! »

Et, après ces citations, dont nous ne contestons pas la justesse, L. Du Bois ajoute : « On voit par ce Vau de Vire que Basselin *devait* savoir le grec; car nous n'eûmes la traduction d'Anacréon que longtemps après. » — Quand L. Du Bois donna son édition, on était tellement persuadé que Jean Le Houx était simplement l'arrangeur des chansons de Basselin, qu'on se résignait à faire une supposition ridicule : — par exemple que Basselin, avant 1450, connaissait Anacréon (1), — plutôt que

(1) Anacréon fut édité, pour la première fois, par Henri Estienne, en 1554.

Verse donc et reverse encor
Dedans ceste grand'coupe d'or.
Je vay boyre à *Henry Estienne*,
Qui des enfers nous a rendu
Du vieil Anacréon perdu
La douce lyre Téienne. (Ronsard.)

L'*Anthologie* fut imprimée, pour la première fois en France, en 1531. — Cf. Egger, *L'Hellénisme en France*, t. I, p. 358, 363 et 365. — Voir encore le Vau de Vire VIII :

Bon vieil drolle Anacreon...

d'attribuer à J. Le Houx la paternité des Vaux de Vire.

Boire autant de fois du bon
Qu'a de lettres nostre nom, etc. (1)

Voilà encore une imitation d'un auteur ancien. Les amants buvaient autant de coupes qu'il y avait de lettres dans le nom de leurs maîtresses. Témoin Martial (Épig. I, 72) :

Nævia sex cyathis, septem Justina bibatur,
Quinque Lycas, Lyde quatuor, Ida tribus.
Omnis ab infuso numeretur amica Falerno (2)...

Je scay qu'aprez le trespas
Plus ne seruent les ducatz (3).

Le bibliophile Jacob fait remarquer, avec raison, que ce couplet est une imitation d'Anacréon :

Θανεῖν γὰρ εἰ πέπρωται,
τί χρυσὸς ὠφελεῖ με ;
ἐμοὶ γένοιτο πίνειν, κ. τ. λ.
(Ode XXIII, Εἰς τὸν Πλοῦτον.)

(1) Vau de Vire VII.

(2) Voir encore Épig. VIII, 51 ; IX, 95 ; XI, 37.—Cf. Tabourot, sieur des Accords, ch. xx, p. 265 de l'édit. de L. Du Mesnil. Rouen, 1648.

(3) Vau de Vire XLII.

— Voici maintenant deux imitations de Plaute. J. Le Houx dit en parlant de l'avare (1) :

Sa cheminée il bouchoit,
Craignant perdre la fumée,

et plus loin :

De son poil il resserroit
Et des ongles la rongneure.

Plaute avait dit :

Suam (clamat) rem periisse, seque eradicarier
De suo tigillo fumus si qua exit foras...
Quin ipsi pridem ungues dempserat;
Conlegit, omnia abstulit præsegmina (2).

— Lorsque J. Le Houx dit au législateur de Sparte (3) :

Mais tu estois, Lycurgue, mal habile,
Qui ne voulus qu'on beust vin en ta ville,

On sait à quoi font allusion ces vers, qui certes n'appartiennent pas à la poésie populaire de Basselin et de ses compagnons.

A Lacédémone, les îlotes seuls avaient la liberté de s'enivrer, et le spectacle de leur ivresse

(1) Vau de Vire LVIII.
(2) *Aulul.*, v. 256-269.
(3) Vau de Vire LXXI.

servait à inspirer l'horreur du vin aux hommes libres.

Nous retrouverons également, dans le second recueil, des imitations classiques et des allusions savantes, analogues à celles que nous venons de voir.

— J. Le Houx dit quelque part au vin (1) :

Qui te prend ne peut rien celer.
Tu contrainctz chacun à parler,
Et deuiser et rire.

N'est-ce pas la traduction libre du vers d'Horace :

Fecundi calices quem non fecere disertum (2)?

— On lit au verso du deuxième Vau de Vire ce commencement de chanson, que J. Le Houx, pour une cause ou pour une autre, a laissée inachevée :

Je m'appelle Philinos, Philinos,
Ma maîtresse Acratoposie;

(1) Vau de Vire I.

(2) Horace (épît. I, 5, 19). — N'oublions pas cet autre souvenir d'Horace (Vau de Vire LXVI, du 1er recueil) :

Or sus, beuuons. . . . .
Car aussi bien que seruiroient noz biens,
Aux heritiers on laisse des moyens
Dont ilz font chere lie.
Faisons la, cependant que nous sommes en vie...

Cf. Horace (Ode à Posthumus, II, 14) :

Absumet hæres Cæcuba dignior
Servata centum clavibus.

L'auteur aura, sans doute, trouvé ce début trop savant : il s'est hâté de l'effacer. Toutefois, le mot Philinos (φίλοινος, ami du vin) se retrouve dans le Vau de Vire IV :

> Celui qui pour chanter le los
> Du bon vin, fist sa poesie,
> Auoit nom en grec *Philinos*
> Et Torexia fust son amie.

Acratoposie (ἀκρατοποσία, action de boire du vin pur) a disparu, mais *Torexia* (de θώρηξ, ionien pour θώραξ, grand vase à boire) a pris sa place et reparaîtra encore au Vau de Vire XIV.

— Voici le dernier couplet du Vau de Vire VIII :

> Je veux de *l'eau de Clitorie*,
> S'il faut d'eau ce bon vin tremper.
> Mais encore je ne me fie
> En ceste *source d'Archadie :*
> *Pline* me pourroit bien tromper.

J. Le Houx, qui connaissait ses classiques, avait lu dans Pline l'Ancien que la fontaine de Clitorie produisait de merveilleux effets, signalés déjà par Ovide dans ses *Métamorphoses*. Cette eau, paraît-il, inspirait le dégoût du vin. Voici d'abord ce qu'en dit Ovide (1) :

> Clitorio quicunque sitim de fonte levarit
> Vina fugit, gaudetque meris abstemius undis.

(1) Ovide, *Métam.*, XV, 322.

Pline dit aussi (1) : « Vinum in tædium venire his qui ex Clitorio lacu biberint ait Eudoxius : Theopompus inebriari fontibus iis quos diximus... (2). »

Après ces citations, que devons-nous conclure? Que J. Le Houx *seul* a pu employer ces termes classiques et faire ces allusions savantes.

M. E. de Beaurepaire avait bien raison de dire (3) : « ..... Il est assez surprenant qu'à une époque où l'instruction était assez peu répandue, un simple foulon eût composé des Vaux de Vire attestant des préoccupations littéraires constantes, une connaissance passable du latin, de la mythologie, de l'antiquité, de l'histoire générale et des diverses espèces de vin, en sorte que l'on trouve dans ces petites compositions toutes les fantaisies délicates d'un lettré, depuis la réminiscence classique jusqu'au sentiment de la nuance et à la recherche de l'expression, et qu'il ne s'y trouve rien qui décèle de près ou de loin le brusque laisser-aller de l'inspiration populaire. »

(1) Pline l'Ancien (XXXI, 2, 13).

(2) On lit, dans l'édition de 1833, *Pluie* au lieu de Pline, ce qui, bien entendu, ne présente aucun sens.

(3) Page 21.



CHAPITRE VI.

Emprunts faits à Rabelais, à Bonaventure des Periers, à Ronsard; chansons mises sur des airs contemporains; rhythmes pris à Ronsard.



EAN Le Houx ne s'est pas contenté de s'inspirer des auteurs grecs et latins ; il a plus d'une fois puisé dans les conteurs du XVIe siècle et particulièrement dans Rabelais.

Voici d'abord les emprunts faits au curé de Meudon :

— Maître Janotus de Bragmardo avait dit, dans sa harangue farcie de latin macaronique : « *Ego occidi unum porcum, et ego habet bonum vino.* Mais de bon vin on ne peut faire que mauuois latin. »

Jean Le Houx dira à son tour (1) :

. Certes *hoc vinum est bonus.....*
Escolier j'appris que bon vin
Aide bien au mauuois latin (2).

— Mais s'il est un chapitre de Rabelais que l'avocat virois a médité entre tous les autres, c'est le chapitre intitulé : *Propos de beuueurs* (3).

« Un synonyme de *jambon ?* demande un des bons compagnons attablés chez Grandgousier.— C'est un *compulsoire* de beuuettes, reprend le voisin ; c'est le poulain. Par le poulain on descend en cave, par le jambon en l'estomach. »

J. Le Houx ne manquera pas de saisir ce trait et d'en faire son profit :

T'imitant, compagnon,
Ne me faut de *jambon*
Pour m'inciter a boire.
J'ay bientost auallé
Sans d'vn sergeant sallé
Attendre vn *compulsoire* (4).

— Un autre buveur crie à tue-tête : « *Voulez*-

(1) Vau de Vire XIV.

(2) Cf. Rabelais, ibid. : « Et ne me fault plus d'ores en advant que bon vin, bon lict, *le dos au feu et le ventre a table*, et escuelle bien profonde. » — J. Le Houx (Vau de Vire II) : « *Ayant le dos au feu et le ventre a la table.*

(3) Gargantua, V.

(4) Vau de Vire XXXI.

vous rien mander à la riuière? Cestuy-cr va lauer les tripes. »

J. Le Houx se contente d'ajouter quelques mots à cette ligne de Rabelais, et il en fait un couplet :

Voulez-vous rien mander
La bas à la riuiere?
Y auez vous affaire?
Les trippes vay lauer (1).

— Après avoir vidé son hanap jusqu'à la dernière goutte, un de ces « beaux joueurs de quille » appelle l'échanson : « Page, emplis icy et couronne le vin, je te prie... *Diriez-vous qu'une mousche y eust beu?* »

Cette joyeuse saillie, nous la retrouverons dans notre poète :

On ne diroit qu'vne mouche y eust beu (2).

— Grandgousier, qui avait invité à son plantureux festin ses voisins des quatre points cardinaux, comptait parmi ses convives des gens de toutes sortes et de tous métiers. L'un d'eux devait être pour le moins licencié ès lois, puisqu'il dit au page qui lui verse à boire : « Je me porte pour appelant de soif comme d'abus. Page, relève mon appel en forme ! »

(1) Vau de Vire LVI.
(2) Vau de Vire LXVI.

L'avocat bas-normand ne pouvait négliger ce trait :

Je juray que dorenaduant
Je ne serois plus appellant
Qu'aux cabaretz les plus notables,
La soif ma partie intimant
Deuant les beuueurs mes semblables (1).

— Lorsque Gargantua hésite à boire dès le matin, disant que « ce n'est vêcu en diète de médecine », frère Jean des Entommeures lui répond : « Cent diables me saultent au corps, s'il n'y ha plus de vieulx iurongnes qu'il n'y ha de vieulx médecins (2). »

J. Le Houx est du même avis que le « beau descrotteur de vigiles » :

On void souuent vieillir vn bon yurongne
Et mourir jeune vn scauant medecin (3).

— Que fait Grandgousier pendant que son fils Gargantua est à Paris, « bien instant à l'étude des bonnes lettres et exercitations athléticques ? » — « Le vieil bonhomme Grandgousier... après souper se chauffe... à un beau clair et grand feu, et attendant graisler les chasteignes, escript au fouyer auec un baston bruslé d'un bout,

(1) Vau de Vire LXXXVIII.
(2) Gargantua, XLI.
(3) Vau de Vire LXXI.

dont on escharbotte le feu, faisant à sa femme et famille de beaux comptes du temps jadis (1). »

J. Le Houx emprunte à Rabelais son joyeux pinceau pour rendre la béatitude des « beuueurs du temps jadis » :

Auecques leurs comperes
Et voisins, en hyuer,
En brazillant les poires
(Nos aïeux) S'artoyent a deuiser ;
Chacun faisant du temps passé
Quelque beau compte
Se recreans sans mal talent
Honnestement (2).

Rabelais est l'auteur français auquel l'avocat virois a fait le plus d'emprunts (3).

J. Le Houx a également imité en deux endroits Bonaventure des Periers.

— Si l'on en croit le vieux conteur, le « bon yurongne Janicot » à qui sa femme Jeannette répétait sans cesse : Tu perdras la vüe, à

(1) Gargantua, XXVIII.

(2) Vau de Vire XXXV.

(3) J. Le Houx a pris encore à Rabelais le mot *Râminagrobis*, que l'auteur de Pantagruel a forgé pour l'appliquer au poète Guillaume du Bois, dit Crétin. Cf. aussi Rabelais (Garg., XI, et Pantag., III, XL) : « Que mau (mal) de pipe vous byre (vous fasse tourner) ! » — J. Le Houx (Vau de Vire LVII) :

Sommes malades au cerueau
Du mal de pipe.

force de boire, répondait tranquillement qu'il « aymoit mieux perdre les fenestres que toute la maison » (1).

Jean Le Houx fera le même souhait :

..... J'ayme mieux perdre les deux fenestres
Que toute la maison (2).

— Le pauvre Janicot passa de vie à trépas; on devine pourquoi : « Deux ou trois jours auant sa mort on luy osta le vin, ce qu'il fist au plus grand regret du monde, *en disant qu'on le tuoit et qu'il ne mouroit que par faulte de boire.* »

Le voisin de J. Le Houx fera entendre les mêmes plaintes :

Au voisin de fiebure mourant
On faisoit boire eau de la bie.
Helas ! vous me tuez, disoit-il en plorant ;
Me deffendre le vin, c'est m'arracher la vie (3).

— La lecture de Ronsard a donné à Jean Le Houx l'idée de forger, à l'imitation du maître, l'épithète composée *chasse-soing* (4) et d'employer la périphrase *plante-tortue* (5), pour désigner la vigne. Le verbe *pindariser*, trouvé

(1) Bonaventure des Periers. Nouvelle LXXVII.
(2) Vau de Vire VI.
(3) Vau de Vire IV.
(4) Dans la *Dédicace à Bacchus.*
(5) Vau de Vire LXV.

par Rabelais (1), n'a véritablement eu cours dans la langue qu'après les essais *pindariques* de Ronsard. Enfin, voici une épithète qu'on retrouve souvent dans Ronsard et dans ses disciples ; c'est le mot *herculine* (2).

Au sujet du mot *pindariser*, je ferai une remarque en passant. Les premiers éditeurs ont bien senti que le mot était trop moderne pour être attribué, avec quelque vraisemblance, à Basselin. Aussi, malgré le ms. Polinière et l'édition de J. de Cesne, qu'ils avaient sous les yeux, ont-ils substitué au vers

Je ne scay pas a bien *pindariser*,

celui-ci :

Je ne scauray assez bien *courtiser*.

Voilà une nouvelle preuve de la conscience littéraire avec laquelle a été faite l'édition de 1811, source bien trouble des autres éditions.

Il ne paraît pas que Jean Le Houx ait imité Malherbe ; mais ce qui est hors de doute, c'est que le poète de Vire connaissait le poète de Caen, puisque, comme nous l'avons déjà

(1) Vau de Vire LXIII. — Ce mot se trouve, en effet, pour la première fois dans Rabelais : « Il ne fait qu'escorcher le latin et cuide ainsi *pindariser* » (II, 6). Voir Egger : *L'Hellénisme en France*, t. I, p. 177 (note) et 355.

(2) Vau de Vire LXXI.

vu (1), il dit avoir fait un de ses Vaux de Vire sur l'air d'une chanson de Malherbe, chanson qui courait alors le monde : « *Enfin ceste beauté m'a la place rendue.* »

Nous avons vu aussi (2) qu'un des Vaux de Vire du second recueil a été fait sur l'air d'une chanson à la mode, composée par le célèbre Guédron, chef de musique de Henri IV et de Louis XIII.

Il n'est pas sans importance d'étudier les rhythmes des Vaux de Vire.

On sait que la versification dut à Ronsard de notables progrès. « Et d'abord, dit M. Sainte-Beuve (3), il imagina une grande variété de rhythmes lyriques et construisit huit ou dix formes diverses de strophes, dont on chercherait vainement les modèles chez les poètes ses prédécesseurs. Le premier, après J. Bouchet (4), Ronsard adopta l'entrelacement régulier des rimes masculines et féminines, et en fit incontinent

(1) Page 43.

(2) Page 46 (Vau de Vire X).

(3) *Tableau de Poésie française au XVIe siècle.* Paris, 1848, p. 96.

(4) Voir, à ce nom, le *Catalogue de la Bibliothèque poétique* de Viollet-le-Duc, p. 197. — Voir, *ibidem*, p. 108, ce que Viollet-le-Duc dit d'Octavien de Saint-Gelais, au sujet des vers masculins et féminins, régulièrement alternés. — A époque où vivait Basselin, on n'alternait pas les rimes, ou au moins, cette règle n'était pas généralement suivie.

un précepte d'obligation par son exemple. Du Bellay, qui d'abord avait négligé cette règle et même l'avait qualifiée de *superstitieuse* dans son livre de l'*Illustration*, s'empressa depuis, ainsi que tous les autres poètes, de se conformer à ce qu'on appelait l'*ordonnance* de Ronsard. » M. Sainte-Beuve ajoute, en note : « Ce qui décida surtout Ronsard à l'entrelacement régulier des rimes féminines et masculines, ce fut l'idée de rendre ses vers « *plus propres a la musique et accord des instruments, en faueur desquels la poesie est née.* »

Jean Le Houx ne pouvait choisir un meilleur modèle que Ronsard. Aussi n'y a-t-il pas manqué. On compte à peu près *cent* rhythmes différents dans les Vaux de Vire des deux recueils du manuscrit de Caen. Or, sur ces *cent* rhythmes, il y en a *vingt-trois* empruntés à Ronsard et aux poètes de son école (1).

Ne parlons que des principaux.

— Dans le fameux Vau de Vire qui commence ainsi :

> Beau nez, dont les rubis ont cousté mainte pippe,
> De vin blanc et clairet,
> Et duquel la couleur richement particippe,
> Du rouge et violet,

(1) Neuf autres rhythmes sont empruntés aux psaumes de Marot.

le rhythme, d'une allure si fière et si harmonieuse en même temps, est pris à Ronsard :

Plus estroit que la vigne a l'ormeau se marie
De bras souplement forts,
Du lien de tes mains, maistresse, je te prie,
Enlace-moy le corps.

— Jean Le Houx n'avait garde d'oublier le joli rhythme dont Rémy Belleau a fait usage dans sa charmante pièce d'*Auril* (1) :

Auril, l'honneur et des bois,
Et des mois,
Auril, la douce espérance
Des fruicts qui, sous le coton
Du bouton,
Nourrissent leur jeune enfance.

L'avocat virois s'est servi deux fois de ce rhythme :

Mon mary ha, que ie croy,
Par ma foy,
Le gosier de chair salée :

(1) Rhythme emprunté à Ronsard ou à Du Bellay ; car c'est dans les poésies de ces deux écrivains qu'il se montre pour la première fois. Dans Ronsard : *Quand ce beau printemps je voy*, etc. ; dans Du Bellay : *Le clair ruisselet courant*, etc. — On trouve aussi ce rhythme dans les œuvres de François Habert, mort vers 1561. Il est possible que F. Habert l'ait inventé; mais on peut dire, sans crainte de se tromper, que Ronsard l'a rendu populaire.

Car il ne peut respirer,
Ny durer,
Si sa gorge n'est mouillée (1).

et :

Je ne me puis degouster
De hanter
Ces bons cerueaux de tauerne, etc. (2).

— Il a encore pris à Ronsard le beau rhythme d'une de ses meilleures chansons :

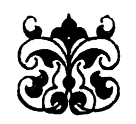
Ayant le dos au feu et le ventre a la table,
Estant parmy les potz pleins de vin delectable,
Ainsi comme vn poulet
Je ne me laisseray mourir de la pepie,
Quand j'en deburois auoir la face cramoisie
Et le nez violet (3).

Toutefois il est à remarquer que Jean Le Houx a fait subir au rhythme de Ronsard une modification assez heureuse, en faisant porter sur le troisième et sur le sixième vers les rimes masculines.

Ces imitations et ces emprunts de toute sorte que nous venons de relever, non pas seulement dans les chansons rejetées du recueil de 1811, mais aussi dans celles que les premiers éditeurs

(1) Vau de Vire XLIX.
(2) Vau de Vire XXXVIII.
(3) Vau de Vire II.

ont admises, comme étant de Basselin, ne prouvent-ils pas une fois de plus que Jean Le Houx est le seul auteur de toutes les chansons, aussi bien de celles qui ont été admises dans le recueil de 1811, que de celles qui en ont été arbitrairement rejetées ?





CHAPITRE VII.

Mots et dates historiques que Basselin n'a pu connaître.



S'IL est de toute évidence que Basselin n'a pu imiter ni Rabelais, ni Ronsard, ni Bonaventure des Periers, il n'est pas moins évident qu'il n'a pu employer des mots qui ne s'étaient pas encore, — de son temps, — introduits dans la langue française. Donc, si nous trouvons, dans les chansons qu'on lui attribue, des mots qu'il n'a pu connaître, il n'y a qu'une conclusion à tirer : c'est que ces chansons appartiennent à un auteur qui a vécu après l'introduction de ces mots dans la langue. Or, nous rencontrons un certain nombre de ces mots dans les Vaux de Vire.

Basselin, selon la tradition la plus accréditée,

serait mort vers 1450. Pouvait-il, par conséquent, parler des *ducats* et des *carolus?*

Je scay qu'apres le trepas
Plus ne servent les ducatz (1).

. . . Le sidre ne vaut plus
Qu'un carolus (2).

Les premiers ducats furent, il est vrai, frappés à Venise à la fin du XIIIe siècle ; mais cette monnaie n'eut cours en France que sous le règne de Henri III (3).

Quant aux *carolus*, il est certain que cette monnaie ne fut frappée que sous Charles VIII (4).

— Le vieux foulon ne pouvait pas non plus

(1) Vau de Vire XLII et L.

(2) Vau de Vire L (1er rec.) et XVII (2e rec.).

(3) Bibl. Jac., p. 68.

(4) « Et s'en alla le dict Charles visiter son pays de Picardie, ou il fust honorablement receu, et fist faire monnoye d'argent nouuelle de dix deniers la piece, qu'on appelle karolus. » Nicole Gille *(Annales de France; Vie de Charles VIII)*.

« Quoy que cette monnoye ne passât pas le règne de Charles VIII, et que Louis XII la décriât, elle se convertit, si on peut parler ainsi, en monnoye de compte, dont on se sert encore aujourd'huy parmy le peuple » (Leblanc, *Traité historique des monnoies de France*, cité par le bibliophile Jacob, p. 67).

On trouve, dans le *Catalogue des monnaies nationales de France* (collection de M. Rousseau, 1861), un karolus frappé à Tours en 1488. C'est un des premiers en date que l'on connaisse.

parler des *coqs d'Inde*, puisqu'ils ne furent introduits d'Espagne en Angleterre qu'en 1524, et qu'on ne les a connus en France que vers le milieu du XVI[e] siècle ; et, cependant, dans un des Vaux de Vire les plus connus et que tout le monde attribue à Basselin, *Beau nez dont les rubis*, etc., on lit :

> *Un coq d'Inde* sa gorge a toy semblable porte.

—Nous en dirons autant du mot *lansquenet* :

> Quand suis sans verre et breuage *(sic)*,

dit le poète,

> C'est vn chasseur sans sa trompe,
> Sans braguette vn *lansquenet* (1).

Or, c'est Charles VIII qui, le premier, prit à sa solde des *lansquenets* ou fantassins allemands, et ce n'est qu'en 1514 qu'on les vit venir pour la première fois en Normandie (2).

(1) Vau de Vire LXXIV.

(2) *Histoire de la milice françoise*, par le P. Daniel, t. I, liv. IV, 5.

On trouve dans le 2[e] recueil (Vau de Vire XI) le mot *carrosse* :

> Porté sur vn baril vineux,
> Au lieu d'vn martial carosse *(sic)*.

La reine Marguerite de Valois eut le premier carrosse qu'on vit rouler dans les rues de Paris. Le bibliophile Jacob dit avoir vu dans les comptes de cette reine les sommes qui furent payées en 1605 pour ce carrosse.

Voilà des mots qui portent avec eux leur date. Nous trouvons aussi dans les Vaux de Vire des dates précises. Mais les premiers éditeurs ont eu soin de faire disparaître du recueil des chansons dites de Basselin celles qu'un écolier ne pouvait attribuer au vieux foulon.

Ce sont, par exemple :

— 1° Celle où il est question des batailles de *Dreux* et de *Saint Denys :*

> Bien mieux qu'a Sainct Denis, en France,
> Ou qu'a la bataille de Dreux (1).

Ces batailles ont eu lieu : *Dreux* en 1562 et *Saint Denys* en 1567 ;

— 2° Le Vau de Vire LXVI :

> Or sus, beuuons, que nous sert de plorer,
> En attendant qu'on oye publier
> La douce *patience* (la paix)?
> Il faut de ce bon vin lauer sa conscience.

S'il ne s'agit pas ici, comme dans le Vau de Vire LXXXVII, de la paix de 1594, il est à coup sûr question de la paix de 1570. Jusqu'à cette époque, nous l'avons déjà vu (2), Vire eut beaucoup à souffrir des attaques des Pro-

(1) Vau de Vire XLI.
(2) Page 60.

testants. Cette ville fut prise et pillée trois fois. « On lisait encore au commencement de ce siècle, sur une poutre sculptée de l'église des Cordeliers, aujourd'hui démolie, l'inscription suivante en caractères gothiques :

L'an mil cinq cent soixante huit
Ce temple fut detruit.
L'an suivant, que l'on dit,
Langevin me restaurit.

Après la paix de 1570, bien que les hostilités aient recommencé en 1573, Vire ne vit pas son repos essentiellement troublé. Les campagnes seulement souffrirent quelques dommages » (1);

— Et 3° le Vau de Vire LXXXVII :

Viue le Roy, voicy la *patience* (la paix) :
Plus ne nous faut vainement redoubter
Ces Espagnolz, vieux ennemis de France,
Lesquelz vouloient ce royaulme vsurper ;
Car ilz s'en sont retournez tous honteux ;
Helas ! pourquoy viuent ces enuieux ?

Ces faux ligueurs nous nourrissoient la guerre,
Qui nous a faict oublier nos chansons,
Ilz ne nous ont rien laissé que la terre,
Et, en vuidant nos tonneaux et poinssons,
Nous ont osté ce qu'aymions le mieux.
Helas ! pourquoy viuent ces enuieux ?

(1) Dubourg d'Isigny, *Histoire du château et de la ville de Vire*, p. 88 et sqq.

Mais maintenant qu'ilz sont a vau de routte,
Et que failly ilz ont a leurs desseins,
Beuuons d'autant, ne nous chaille qu'il couste.
Car nos tonneaux peut estre seront pleins,
Et l'an qui vient nous rendra tous ioyeux.
Helas! pourquoy viuent ces enuieux?

Il est impossible de ne pas admettre avec le bibliophile Jacob, qui l'a fait remarquer le premier, que « ce Vau de Vire se rapporte certainement à la soumission de Paris, le 22 mars 1594, lorsque le roi Henri IV prit possession de la capitale de son royaume, et que le duc de Féria en sortit honteusement, avec les troupes espagnoles, que suivirent les plus fougueux ligueurs. »

Ces trois Vaux de Vire historiques se trouvent dans le manuscrit Polinière, que les éditeurs de 1811 avaient sous les yeux; et ils s'y trouvent à leur place alphabétique, avec les autres chansons qu'on a attribuées à Basselin. Pourquoi, — je ne cesserai de le demander, — les éditeurs de 1811 les ont-ils exclus plutôt que tel ou tel autre ? Pour justifier le choix arbitraire qu'ils ont fait, il fallait qu'ils admissent, non-seulement que J. Le Houx n'avait fait que retoucher les chansons de Basselin, mais encore qu'il avait poussé l'impudence jusqu'à mettre *ses* chansons, *à lui*, au milieu de celles du vieux foulon Virois.

On pourrait encore dire que dans les recueils de chansons publiés avant 1570, — date probable de l'édition *princeps* (1) des Vaux de Vire nouveaux, — on ne trouve aucune chanson se rapportant, même de loin, à celles dont nous nous occupons; et qu'au contraire, à partir de 1570, on trouve un certain nombre de nos Vaux de Vire dans les recueils en vogue, entre autres dans le *Thresor des chansons amoureuses* de Huguetan (Lyon, 1584), dans le *Recueil de Jacques Mangeant* (Caen, 1615), intitulé : *Recueil des plus belles chansons des comediens françois, etc., reueu et augmenté de plusieurs chansons non encore veues.* — On trouve également, dans *La Pieuse Alouette auec son tire-lire, auec musique* (chez Jean Veruliet, à Valenciennes, 1619), cinq cantiques sur des airs de *Vaux de Vire nouveaux :*

Page 44, sur l'air : *Compagnon marinier ;*
Page 101, — *Messieurs, voulez-vous rien mander ;*
Page 103, — *Belle, a vous je m'adresse;*
Page 148, — *Mon mary a, que je croy ;*
Page 201, — *Faulte d'humeur, nos choux sont morts.*

(1) Dont il est impossible de retrouver aujourd'hui un seul exemplaire.

On le voit, en 1619, c'est-à-dire trois ans après la mort de Jean Le Houx, les *Vaux de Vire nouveaux* ont, comme il le disait lui-même, « *pris cours en la patrie.* »





CHAPITRE VIII.

Objections. — Réponse aux objections.



A TOUTES les preuves que nous avons apportées pour démontrer que Jean Le Houx est bien l'auteur des Vaux de Vire publiés sous le nom de Basselin, nous ne voyons que trois objections à faire. Examinons ces objections et pesons-les.

Première objection. — On sait qu'Olivier Basselin était foulon. Donc, il possédait un moulin; donc, il faut lui attribuer le Vau de Vire LXXX : *Si j'ay vn amy quand ie boy,* puisqu'il dit au deuxième couplet :

Mais si j'auois vn ennemy,
(Je voudrois) Qu'il ne beust jamais qu'a demy,

Quoy qu'il eust vne soif extresme ;
Encor que ce ne fust pas vin,
Que son breuuage fust de mesme
Ce qui faict tourner MON moulin.

MON moulin ! Cet adjectif possessif semble en dire bien long. Mais, par malheur, on lit dans le manuscrit de Caen LE moulin, dans le manuscrit Polinière LE moulin, et dans l'édition de Jean de Cesne LE moulin.

Deuxième objection. — « Dans les anciens recueils, par exemple dans celui de Huguetan (Lyon, 1584), le Vau de Vire XLIX du manuscrit de Caen : *Mon mary ha, que ie croy,* porte pour titre, dit M. L. Du Bois : *C'est la femme a maistre Oliuier qui chante.* »

Louis Du Bois dit encore, mais cette fois sans indiquer les recueils (1), à propos du Vau de Vire XV : *Conseillez moy pour ma*

(1) L. Du Bois dit qu'en tête du Vau de Vire : *Messieurs, voulez-vous rien mander*, on lit dans les vieux recueils : *Maistre Oliuier tenant vn verre de vin.* Cette chanson se trouve dans le recueil de Mangeant ; nous avons parcouru ce recueil avec soin, et nous n'avons rien vu de tel.

Dans les notes manuscrites de M. Dubourg d'Isigny, conservées à la Bibliothèque de Vire, je lis que « dans un recueil gothique, imprimé à Paris, en 1537, et intitulé : *Belles chansons nouuelles et fort ioyeuses*, on trouve le Vau de Vire suivant :

Messieurs, voulez-vous rien mander, etc.,

sous le titre : *Maistre Oliuier tenant vn verre de vin.* »

santé : « On trouve ce titre dans d'autres impressions de ce dialogue : *Discours d'vn medecin et de maistre Oliuier, sous l'umbre d'vn vieillard.* »

Enfin, le même éditeur dit, toujours sans indiquer les sources, à propos du Vau de Vire LXVIII : *Puisque bon temps ne dure plus :* Ce Vau de Vire est ainsi intitulé dans les vieux recueils : *La Plainte de maistre Oliuier, qui veut se retirer dans vne religion de moines.* »

Il n'est pas difficile de répondre à cette objection, qui semble spécieuse au premier abord, mais qui n'est pas plus solide que la précédente.

Il faut tout d'abord remarquer avec combien peu de précision sont données les indications de L. Du Bois. Mais passons là-dessus. Nous admettons que ces titres existent dans les vieux recueils. Cela prouve-t-il que ces chansons appartiennent à Basselin, et qu'elles ont été simplement remaniées par Jean Le Houx (1)?

Malgré toutes nos recherches, nous n'avons pu trouver ce recueil. Nous ferons seulement observer que dans le Vau de Vire XLII du manuscrit de Caen, qui commence par le vers : *Messieurs voulez-vous rien mander,* il est question de Brouage, petite ville, célèbre par ses salines, à six lieues de La Rochelle. Or, quoi qu'en dise M. Asselin (édition de 1811), je doute que les connaissances géographiques du vieux foulon Virois se soient étendues si loin.

(1) La première de ces trois chansons (XLIX) est composée

Nullement. Pour jeter à ce sujet un doute dans notre esprit, il faudrait nous montrer un recueil antérieur à 1570, date probable de la première édition des *Vaux de Vire nouveaux ;* et si dans ce recueil se trouvaient les trois chansons dont nous parlons, nous commencerions à être ébranlé. Mais ces recueils n'existent pas, ou ont été mal consultés. Il est donc plus que vraisemblable que Jean Le Houx, par crainte des « scrupuleux » (crainte fondée, on l'a vu), aura donné ses chansons, surtout les premières, comme des imitations de Basselin, afin de les faire passer plus aisément sous le couvert de ce nom populaire et aimé. Du reste, J. Le Houx n'a-t-il pas attribué une de ses chansons (1) à un *garson pressurier*, et une autre (2) à un *sergeant n'aymant mal ny tricherie, non plus qu'vn vieil loup saillant dans la bergerie?* — M. E. de Beaurepaire (3), en parlant de ces titres, où se trouve le nom de Basselin, donne une autre explication : « Il est de toute évidence, dit-il, que ces titres

sur un rhythme inventé par Ronsard ou Du Bellay. On y trouve aussi ces deux vers :

Pourueu qu'il ne vende rien
De son bien.

Voir ce que nous avons dit, à ce sujet, page 55.

— Dans les deux autres (XV et LXVIII) se trouvent des mots latins.

(1) 2e recueil. Vau de Vire XXII.

(2) Ibid. Vau de Vire XXIII.

(3) Page 20.

prouvent simplement, non pas que Basselin soit l'auteur des Vaux de Vire, mais bien que dans la pensée du poète il formait, pour ainsi dire, le sujet de la composition. »

Qu'on admette l'explication qu'on voudra, l'une ou l'autre, à défaut d'autres raisons, empêchera toujours qu'on ne prenne au sérieux l'objection qu'on pourrait faire à ce sujet.

Troisième objection. — On peut nous dire que nous faisons bon marché de la tradition généralement répandue à Vire, depuis plus de deux siècles (1), à savoir que *Jean Le Houx* corrigea les chansons de Basselin et les mit « en l'état où nous les avons aujourd'hui. »

J. Le Houx s'est chargé lui-même de répondre à cette question. Ne nous dit-il pas que

> Il ne pensoit rendre notoire
> *Son nom*, quand il les composoit (2)?

Ces deux vers nous indiquent assez clairement que, lorsqu'il publia ses chansons pour la première fois, il les publia sans nom d'auteur. Cela est si vrai que l'imprimeur virois, Jean de Cesne, qui avait l'édition *princeps* sous les yeux, ne mit pas non plus au-dessous du titre

(1) Voir, page 25, comment cette erreur, partie de Vire, s'est, en 1759, propagée par toute la France.

(2) Vau de Vire LXX.

de son édition (la seconde en date) un nom qui n'était pas dans la première.

Il n'est donc pas étonnant qu'à la longue les Virois aient attribué à Basselin, qui est resté pour eux, et avec raison, le chansonnier Virois par excellence, les chansons *non signées* de Jean Le Houx, et que peu à peu la gloire du disciple se soit complètement absorbée dans celle du maître.





CHAPITRE IX.

CONCLUSION.

IL est temps de jeter un coup-d'œil en arrière et de résumer cette première partie de notre travail.

Nous avons tout d'abord montré que, depuis 1833, des critiques autorisés refusent à Olivier Basselin la paternité des chansons mises sous son nom, sans toutefois apporter des preuves irréfutables de la vérité qu'ils avancent.

Ensuite, voulant remonter à la source de l'erreur avant d'en combattre les effets, nous avons prouvé que l'édition de 1811 a été faite sans critique; que les éditeurs ont choisi telle chanson qu'il leur a plu dans deux recueils où étaient classées indistinctement : 1° les chansons

qu'ils attribuaient sans raison à Basselin; 2° celles qu'ils ne pouvaient pas ne pas attribuer à Jean Le Houx.

Nous avons dit qu'il fallait nécessairement remonter plus haut que l'édition de 1811, source de toutes les erreurs qui se sont depuis propagées.

Nous avons montré par le rapprochement de l'écriture d'un acte authentique, signé Jean Le Houx, et de celle de deux fragments pris dans le manuscrit (n° 27) de la Bibliothèque de Caen, que ce manuscrit est écrit *tout entier* de la main de Jean Le Houx, et que, pour arriver à la vérité, il faut s'aider de ce document précieux, de préférence à tous les autres.

Nous avons montré que dans ce manuscrit J. Le Houx s'attribue la composition de toutes les chansons qui y sont contenues;

Que les ratures, les corrections qu'on y voit en grand nombre, les indications, mises en tête de plusieurs chansons, prouvent clairement que l'auteur ne cesse de remanier son œuvre, en vue d'une édition définitive;

Que dans les Vaux de Vire des deux recueils du manuscrit de Caen, Jean Le Houx parle de lui-même en mainte occasion et nous fournit des renseignements sur sa personne, sur son rôle littéraire et sur les événements arrivés de son temps;

Que dans ces chansons il est fréquemment fait

allusion aux avocats, et qu'on y trouve un assez grand nombre de termes de jurisprudence, que seul pouvait employer un homme versé dans la science du droit;

Que des mots grecs, des mots latins, des imitations d'auteurs de l'antiquité, indiquaient la main d'un lettré, et d'un lettré du XVI° siècle;

Que des emprunts faits à Rabelais, à Ronsard, à Bonaventure des Périers, des chansons mises sur des timbres dont les paroles sont de Malherbe et de Guédron, des rhythmes empruntés à Ronsard ou à des poètes de la Pléiade, donnaient à ces chansons une date certaine;

Que plusieurs mots, inconnus à Basselin, n'avaient pu être employés par lui;

Que des dates historiques, — batailles ou traités de paix, — fixaient évidemment au XVI° siècle la composition des Vaux de Vire du manuscrit de Caen.

Enfin, nous avons montré qu'avant 1570, — date probable de l'édition *princeps* des Vaux de Vire, — on ne trouve dans les anciens recueils de chansons aucune de celles qu'on a jusqu'ici attribuées à Basselin;

Que les mots *maistre Oliuier,* mis (dit-on) en tête de trois chansons, ne prouvent absolument rien;

Et que la tradition viroise, qui fait de Jean Le Houx l'arrangeur des chansons de Basselin, ne s'appuie sur aucun fondement solide.

Il n'y a plus, si nous ne nous trompons, qu'un mot à dire pour terminer cette partie de notre travail :

Basselin n'est pas l'auteur des chansons publiées sous son nom; ces chansons doivent être restituées à Jean Le Houx, qui en est l'unique auteur.





JEAN LE HOUX

ET

LE VAU DE VIRE A LA FIN DU XVIe SIÈCLE

SECONDE PARTIE.

CHAPITRE Ier.

Renseignements biographiques sur Jean Le Houx, tirés de documents inédits.



Pour avoir quelques renseignements, trop rares, il est vrai, mais d'une certitude absolue sur J. Le Houx et sur sa famille, il faut, comme nous l'avons fait, compulser :

1° Les registres de l'état civil, — très-incomplets malheureusement, — déposés à la mairie de Vire;

2° Les comptes, également incomplets, du trésor de l'église Notre-Dame de Vire;

3° Les anciens registres des tabellions de Vire, qui se trouvent aujourd'hui dans l'étude de Mᵉ de Saint-Germain, à Vire.

Dans les registres de l'état civil nous trouverons, bien entendu, les actes de naissance, de mariage ou de décès de la famille de J. Le Houx.

Les comptes des trésoriers de l'église Notre-Dame donnent les dates des inhumations, indiquent les rentes à prendre par le trésor sur certaines maisons de la ville, appartenant aux Le Houx; enfin, ils nous renseignent sur le jour où le pain bénit fut présenté par Jean Le Houx ou par ses parents, ou sur le montant de la collecte faite par eux.

Dans le registre des tabellions nous retrouvons, — le plus souvent écrits de la main de Jean Le Houx ou de ses frères, — les actes qu'ils ont passés entre eux et confiés au tabellion ou garde-notes.

C'est en 1562 qu'on rencontre pour la première fois le nom de Le Houx dans les comptes du trésor de l'église Notre-Dame de Vire. On y voit que cette année une maison de la rue aux Fèvres est occupée par les frères François et Jehan dits Le Houx (1). François est le père

(1) Cette maison, qui devait *dix sols* de rente à l'église Notre-Dame, appartenait en 1548 à Jehan Davy, maréchal.

de l'avocat-poète ; Jean, son oncle, est plus que probablement son parrain.

Il est certain que François Le Houx mourut vers 1585, puisqu'il est question de lui, à la date du 11 mars 1584, dans un acte de baptême, et que, dans un acte du 9 janvier 1586, il est fait mention de Pierre et de Jean Le Houx, fils et héritiers de François.

François laissait après lui trois enfants : l'aîné, Pierre, sieur de la Myotière (?), contrôleur du domaine du roi; le cadet, Jean, le poète; et une fille, Marie, qui était vraisemblablement la plus jeune de ces trois enfants. Mariée au sieur Thomas Halbout, sieur de la Becquetière, enquesteur, elle donna, le 25 juillet 1593, le jour à un fils, nommé Jean, qui devint le frère Elzéar, fonda le couvent des Capucins de Vire et mourut en odeur de sainteté, le 6 août 1626, à l'âge de 33 ans (1).

En 1581, elle appartient à Noel Moullin, coutelier. Cette maison, dont il serait possible de retrouver l'emplacement, attenait, en 1581, d'un côté à celle de Pierre Boyvin, et de l'autre à celle de Julien Delalande (?)

N. B. Le point d'interrogation indiquera toujours que nous ne sommes pas sûr d'avoir lu très-exactement le mot qui précède.

(1) « Son père (du frère Elzéar) se nommoit Mr Halbout, d'une très-honneste famille de ceste ville, où il avoit une charge de conseiller, qu'il exerçoit avec tant d'intégrité qu'il s'acquit le surnom de *magistrat incorruptible*.... Sa mère s'appeloit Marie du Houx (Le Houx), d'une des *meilleures familles* de la ville, très-vertueuse, et tous deux charitables

Nous n'avons les dates de naissance d'aucun des enfants de François Le Houx, mais nous avons quelques dates de leurs mariages.

et d'une piété exemplaire.... L'affection de cette dame parut avec tout son éclat pendant une famine qui tourmenta fort la ville de Vire.... Sa maison ressembloit à un hôpital.... Elle se réduisoit à manger du pain d'avoine et de sarrazin. — Une si grande famine fut bientôt suivie d'une furieuse peste... Elle assista deux de ses domestiques qui en furent frappés et en moururent. Elle échappa à ce fléau ; et plus tard, après une maladie qui dura plus d'un an, elle mourut à la fin de l'année 1617. » (*La vie de frère Elzéar de Vire, fondateur du couvent des Capucins de la ville de Vire*, par frère Joseph Lechevallier, religieux de l'ordre de Cîteaux, de l'abbaye d'Aunay. — A Caen, chez François Vauvrecy. 1696.)

Jean Halbout, avant de se consacrer à Dieu, avait épousé, le 9 février 1619, Anne de La Boderie, qui, comme son mari, après trois ans de mariage, entra en religion, et prit à 23 ans le voile au couvent de Villers-Canivet, sous le nom de sœur Élisabeth de Sainte-Anne. — On sait que les La Boderie étaient une des plus illustres familles de la Basse-Normandie. Anne de La Boderie, femme de Jean Halbout, et par conséquent nièce de J. Le Houx, était la fille de Nicolas de La Boderie, que Catherine de Médicis maria à la fille de son premier maître d'hôtel, Passart de Gaucourt, d'une ancienne maison de Picardie. — Nicolas de La Boderie suivit en Italie le maréchal de Bellegarde : il publia un *Eloge des Lettres hebraïques*, une traduction française de l'*Heptable*, de Pic de La Mirandole, etc. Arias Montanus, dans la Préface de sa *Bible Polyglotte*, a rendu pleine justice à la science et aux secours qu'il a tirés de son active et intelligente collaboration. — Nicolas eut pour frères : 1° Guy de La Boderie, l'un des orientalistes les plus remarquables du XVI° siècle, disciple favori de Guillaume Postel, puis collaborateur d'Arius Montanus ; il prit une grande part à l'édition de la Bible Polyglotte. Il publia ensuite plusieurs livres de poésies : *L'encyclie des secrets de l'eternité*, 1571. — *Traduction en vers françois des*

Ne nous occupons que du poète.

C'est, assurément, avant 1592 que Jean Le Houx (1) a dû se marier pour la première fois. Sa femme, dont on ignore le nom de baptême, était la sœur de Me Jean Criquet, licencié aux lois, assesseur à Vire, sieur de la Guerillonnière.

Le 17 septembre 1592, il en eut une fille, nommée Marie par son beau-frère Thomas Halbout et par Marie Criquet, sans aucun doute une des parentes de sa femme.

A quelle date faut-il rapporter la naissance d'une autre fille, nommée Emonde, que nous retrouverons en 1616, novice au monastère de Haute-Bruyère (2) ; nous ne saurions le dire.

hymnes du Breuiaire romain, 1578.—*La Galliade ou la Reuolution des arts*, 1578. Le pape Clément VIII lui proposa, dit-on, le cardinalat.—2° Antoine de La Boderie, ambassadeur de Henri IV et de Louis XIII près du roi d'Angleterre. Il maria sa fille unique au fils d'Antoine Arnauld d'Andilly, Robert Arnauld, le traducteur des *Confessions de saint Augustin* et de l'*Histoire des Juifs* (voir les La Boderie, *Étude sur une famille normande*, par le comte Hector de La Ferrière-Percy, 1857). — Si nous nous sommes étendu sur les La Boderie, c'est pour montrer à quelles familles les Le Houx ou leurs parents pouvaient s'allier.

(1) Appelé dans un acte de 1592 *auocat et licencié aux lois, a Vire.*

(2) Quel est ce monastère de Haute-Bruyère où était la fille de Jean Le Houx ? Ce ne peut-être le prieuré de ce nom, de l'ordre de Fontevrault, situé près de Montfort-l'Amaury, dans le diocèse de Chartres. C'est très-probablement un couvent situé sur une éminence voisine de Tinchebray, près

En tout cas, c'est encore une fille du premier mariage, puisque Jean Le Houx se marie pour la deuxième fois en 1606. Or, il va sans dire que si Emonde était née en 1607, elle ne

Vire, couvent qui n'est plus guère connu aujourd'hui que par un sermon facétieux, faisant partie de l'ancienne Bibliothèque bleue. Voici le titre de l'exemplaire de M. Léon de La Sicotière, député de l'Orne, qu'il a bien voulu me communiquer: *Sermon prononcé par le Révérend Père Esprit de Tinchebray, capucin, dans l'église des Dames religieuses de Haute-Bruyère, le 22 juillet 1694, fête de sainte Madeleine. S. L. N. D.*

Voici deux fragments de cette facétie extravagante :

« ..... Le jeune et le vieil Testament font mention de trois têtes, catholique et religieux auditoire; tête dans un plat, tête dans un sac, tête au bout d'une pique. Tête dans un plat : tête de saint Jean-Baptiste. Tête dans un sac : tête d'Holopherne. Tête au bout d'une pique : tête de Goliath. — Tête dans un plat : *concupiscentia oculorum*. Tête dans un sac : *concupiscentia carnis*. Tête au bout d'une pique : *superbia vitæ*. Ces trois têtes furent habilement tranchées par les Diables, Mesdames. — Tête dans un plat : tête de saint Jean-Baptiste; elle fut coupée par le diable de la curiosité. Tête dans un sac : tête d'Holopherne; elle fut coupée par le diable de la débauche. Tête au bout d'une pique : tête de Goliath ; elle fut tranchée par le diable de la superbe. »

« ..... 2e point. — Notre R. P. Pudentin, de la Marche d'Ancône, en son livre intitulé : *La seringue spirituelle pour l'âme constipée en dévotion*, compare sainte Magdelaine au citron à demi gasté. Ce citron, dit-il, a deux faces : l'une, belle et franche et de bonne odeur ; l'autre, laide, pourrie et puante. Si donc tu regardes Magdelaine du côté moisi, tu la regarderas jouant et folâtrant avec la jeunesse juifve, qui alloit acheter à beaux deniers comptants le péché chez elle ; mais tourne la médaille, tu la trouveras châtiant sa vie fornicatrice par la pénitence, jeûnant et vivant de pissenlit et de racines. »

pouvait être religieuse, pas même novice, en 1616, c'est-à-dire à l'âge de neuf ans.

Nous perdons de vue Jean Le Houx pendant près de quatorze ans. Nous ne retrouvons son nom dans les registres qu'en 1606.

Le dimanche 26 mars 1606 (1), Me Jean Le Houx, avocat, offre le pain bénit et apporte au trésor de l'église Notre-Dame « cent quatorze sols. »

C'est le 12 novembre 1606 que Jean Le Houx se marie, pour la seconde fois, à Jeanne, fille de défunt Jean Levieil (2). La première femme de Jean Le Houx était, selon toute vraisemblance, fille d'un avocat de Vire. Les avocats étaient alors très-nombreux dans cette ville ; il n'est guère de pages, dans les registres de la mairie et de l'église, où l'on ne trouve un, sinon plusieurs avocats. Jean Levieil était-il, lui aussi, avocat ? Nous l'ignorons. Quoi qu'il en soit, Jeanne Levieil devait être la fille d'un bon bourgeois. Nous savons par la biographie du frère Elzéar, neveu de l'avocat-poète (3), que la famille Le Houx était « *une des meilleures de la ville* », et qu'elle avait le droit de s'allier à tout ce qu'on y voyait de plus honnête et de plus considéré.

(1) C'est-à-dire, d'après un calendrier du temps, le jour de Pâques.

(2) *Alias*, Levieux.

(3) Voir plus haut, page 105, note 1.

Du mariage de Jean Le Houx avec Jeanne Levieil naquirent quatre enfants :

1° GABRIEL, qui ne vécut guère plus d'un an, puisqu'on trouve son acte de décès le 12 novembre 1608.

2° JUDITH, baptisée le 30 octobre 1612, eut pour parrain honorable homme Gabriel Levieil, sieur de la Belletière, et pour marraine Judith Perrin, femme de Mᵉ Pierre Le Houx, sieur de la Myotière (?).

3° MARIE, baptisée le 16 septembre 1614, eut pour parrain Jehan Pihan, sieur de l'Aubesnière, et pour marraine Germaine Levieil, femme de Jacques Chrétien, sieur de la Voisinière.

4° Enfin, le 29 août 1616, fut baptisée une fille pour Mᵉ Jean Le Houx, avocat, *deffunt*, et Jeanne Levieil, sa femme, nommée JEANNE par Jacques Chrétien, sieur de la Voisinière, et demoiselle Jeanne Gohier, femme de Mᵉ Guillaume Halbout, enquesteur, sieur de la Masure (1).

Malgré toutes nos recherches, nous n'avons pu trouver (2) la date de la mort de Jean Le Houx. Cependant, grâce à un document tiré des registres des tabellions de Vire (9 avril 1616), document où figure Jean Le Houx,

(1) Voir, à l'appendice, note B

(2) Pas plus que M. Dubourg d'Isigny, avant nous.

nous pouvons fixer, à quelques mois près, la date de sa mort. Nous savons à peu près la date de son premier mariage (1592); nous savons certainement la date du second (1606), ainsi que la date de sa mort (1616).

Nous n'avons donc sur la vie de Jean Le Houx que des documents embrassant le court espace de vingt-quatre ans. Il n'est pas facile, à l'aide de ces dates trop rares, de fixer, même à dix ans près, celle de sa naissance. Ne pouvons-nous rien trouver dans ses chansons qui nous mette sur la voie ?

Essayons.

En tête du second recueil des chansons contenues dans le manuscrit de Caen se trouve la date de 1611.

Voici maintenant deux vers qui se lisent au dernier couplet d'un des Vaux de Vire de ce recueil (1) :

L'an mil six cens douze, un garçon
Bon pressurier fist la chanson...

Cette chanson, composée quatre ans avant la mort de Jean Le Houx, est faible : elle indique la vieillesse, mais non la décrépitude. D'ailleurs, la naissance d'une fille quelques mois après sa mort, nous laisse supposer que Jean

(1) Vau de Vire XXII.

Le Houx avait encore une certaine verdeur, la *cruda senectus*, dont parle Virgile.

A ce sujet, le Vau de Vire LXXVII est précieux. Jean Le Houx nous dit :

Je suis deia vieillard gris.
Le vin tous mes maux appaise,
Et m'oste une toux mauuaise
Qui me tient toutes les nuictz...
Le vin mes forces resveille ;
Quand ie n'en boy poinct, ma vieille
En ha le cueur fort estrainct...

La suite se devine facilement.

Voici déjà un point acquis. Jean Le Houx était, quand il est mort, un *vieillard gris*, mais un vieillard assez gaillard encore.

Nous lisons, au Vau de Vire LXXXVII :

Viue le Roy, voicy la *patience* (la paix)
Plus ne nous faut vainement redoubter
Ces Espagnolz, vieux ennemis de France,
Lesquelz vouloient ce royaulme vsurper ;
Car ilz s'en sont retournez tous honteux.....
Ces *faux ligueurs* nous nourrissoient la guerre,
Qui nous a faict oublier noz chansons.

Ce Vau de Vire se rapporte (1) à la soumission de Paris, le 22 mars 1594.

La paix, dont il est parlé au Vau de Vire LXVI, est probablement la paix de 1570 (2).

(1) Voir page 90.

(2) Or sus, beuuons, que nous sert de plorer
En attendant qu'on oye publier
La douce patience.

Au Vau de Vire XLI, il est question des batailles de Dreux (1562) et de St-Denys (1567). A la manière dont J. Le Houx en parle, on voit que ces batailles devaient être récentes.

Dans le joli Vau de Vire LXXXIII :

Tout a l'entour de nos rampars
Les ennemis sont en furie :
Sauuez noz tonneaux, ie vous prie !

Jean Le Houx fait allusion au siége de Vire, et très-probablement, comme nous l'avons fait voir plus haut (1), au siége de 1563.

Enfin (Vau de Vire XIX, 1er recueil), les *estrangers* dont il est parlé doivent être, si nous ne nous trompons, les soldats amenés en Normandie par Montgommery, en 1562.

Si nous admettons que Jean Le Houx a composé des chansons en 1562, il nous reste jusqu'à sa mort un espace de *cinquante-quatre ans*.

Si, d'un autre côté, nous acceptons ce qu'il nous dit au Vau de Vire XV (2e recueil) :

Tous ces vers biberons ie veux desaduouer,
Aduortons, que j'ay faictz en *ma jeune allegresse*,

nous pouvons bien admettre que c'est entre 1560 et 1570, au plus tard, qu'il a fait ses premières chansons.

Il est donc possible de reculer la naissance

(1) Voir page 59.

de Jean Le Houx jusqu'en 1545 ou 1546. Il aurait eu ainsi à sa mort soixante-dix ou soixante-onze ans.

Revenons maintenant sur nos pas et donnons encore, d'après les registres de Vire, quelques dates certaines de la vie de J. Le Houx.

En 1584 (le 11 mars), il est parrain de Suzanne, fille de Thomas Halbout, marié à sa sœur Marie.

En 1592 (17 juin), il est encore parrain d'une fille de sa sœur Marie, et il la nomme, de son nom, *Jeanne*.

La même année (12 juillet), une des filles du sieur du Mont-Besnard « cueille » le pain bénit pour maître J. Le Houx, licencié aux lois, beau-frère du sieur de la Guerillonnière.

En 1612 (15 août), parrain de la fille d'un de ses neveux, il lui donne un nom assez prétentieux, Aliénor.

En 1616 (24 mars), quelques mois seulement avant sa mort, il est parrain d'une fille de son frère Pierre, « contrôleur du roy », et lui donne le nom de Marie.

Mais voici des actes plus importants de la vie de J. Le Houx.

Le 26 juin 1606, il passe un acte de subrogation devant les tabellions de Vire.

Le 6 février 1613, il donne à la confrérie de la Très-Sainte Trinité et de la Passion de

Notre-Seigneur Jésus-Christ (1), desservie en l'église paroissiale de Notre-Dame de Vire, soixante sols tournois de rente, à prendre (si nous avons bien lu) sur deux maisons lui appartenant : l'une sise en la rue de Fontaine, au coin du chemin de la Fontaine-Vidaignel, et l'autre sise en la rue de la Poissonnerie. Cette rente, faite à la confrérie, devait servir à faire célébrer tous les ans, « par les chapelains de ladite confrayrie, huit messes basses de *Requiem,* pour huit des pauures gens, hommes ou femmes d'aage au dessus de sept ans, qui chascun an, decederont en la ville ou fauxbourgs de Vire, les parents desquelz n'auront aucune faculté de faire dire une messe pour les dits deffunts. »

Cet acte nous paraît écrit tout entier de la main de Jean Le Houx, ainsi que celui du 17 (ou 27) février de la même année, acte par lequel Jean Le Houx reconnaît que la rente de cent sols, faite par son père François Le Houx et son oncle Jean, en 1571, à la confrérie du Saint Nom de Jésus (2), desservie en l'église paroissiale de Vire, est insuffisante pour les frais qu'entraîne, le mercredi de chaque semaine, une basse-messe matinale, avec les luminaires, messe annoncée au son de la cloche, et pendant laquelle les quatre petits clercs de la confrérie

(1) La plus ancienne des nombreuses confréries établies à Vire.

(2) La confrérie du Saint Nom de Jésus fut fondée, en 1564, par un prêtre nommé Jean Grout, curé de Rampan (?).

chantent l'antienne : *Domine, non secundum peccata mea,* etc. Aussi, Jean Le Houx ajoute-t-il à la rente constituée par son père et par son oncle soixante sols tournois, à prendre sur une ferme située au village de la Bichetière, en la Graverie (1). La confrérie sut gré à Jean Le Houx de ce supplément de rente, et elle s'obligea à faire chanter (outre les prières stipulées par son père et par son oncle), soit avant l'*Introït,* soit pendant l'*Offrande,* une Antienne à la Vierge, avec les Répons, et cela devant l'image de la Vierge et le grand autel du chœur de l'église, où cette messe se disait le plus ordinairement.

Nous retrouvons, dans un acte passé le dernier jour du mois d'avril 1613, le nom de Jean Le Houx, qui reconnaît « auoir reçu le *racquit, franchissement et amortissement* de dix livres tournois de rente, dues par Guillaume Le Roussel, licencié aux lois, aduocat à Vire. »

Le 5 juillet, Jean Le Houx, après le gain d'un procès, figure comme intimé dans une transaction.

Le 11 (ou 13) juillet, quinze livres tournois de rente sont transportées à Jean Le Houx.

De même le 10 août, noble homme Louis de La Broaize transporte à Jean Le Houx douze livres tournois de rente.

(1) La Graverie, commune aux environs de Vire.

Le 30 août, il est question d'une rente de quarante sols tournois, due par Jean Mullot, bourgeois de Vire, sur une maison sise rue aux Salines, et sur une portion de cour et jardin, qui, autant que nous avons pu lire, avait été fieffée par le père de Jean Le Houx au mois de novembre 1561.

L'année 1613, on le voit, est remplie d'actes où Jean Le Houx figure. A partir de cette année, le nom du poète virois devient de plus en plus rare.

Jean Le Houx peut nous *sembler*, à la date de 1613, posséder au moins une honnête aisance, puisqu'on lui sert des rentes de différents côtés, et que deux confréries reçoivent de lui, chaque année, l'une soixante, l'autre cent soixante sols tournois de rente.

Ce qui paraît très-probable, c'est que l'année suivante et celle qui précéda sa mort, Jean Le Houx ne devait pas être à son aise. En effet, le 3 mai 1614, il emprunte à son frère Pierre Le Houx, contrôleur du domaine du roi, deux cent cinquante livres tournois, qu'il s'engage à lui rendre l'année suivante, à la « Marcesque » (c'est-à-dire le 25 mars). Jean Le Houx s'engage, en outre, s'il ne peut payer cette somme, à servir à son frère « une rente annuelle de dix-sept livres seize sols, hypothequée sur ses biens et heritages. »

Il faut croire que J. Le Houx ne put servir à son frère la rente qu'il lui devait, puisque le 9 avril 1616, Pierre Le Houx, pressentant peut-être la fin prochaine de son frère Jean, et le soupçonnant insolvable, lui fait remise de cinq années de rente, et l'aide ainsi à payer la pension annuelle qu'il doit au monastère de Haute-Bruyère, où Emonde, fille de Jean Le Houx, née, selon toute vraisemblance, du premier lit, était religieuse (1).

Les rentes que fait J. Le Houx, en 1613, à deux confréries et celles qu'il reçoit ne prouvent donc pas, comme on pourrait le croire au premier abord, qu'il fût à son aise dans les dernières années de sa vie. Il devait dépenser plus qu'il ne recevait. Il serait difficile de le démontrer d'une manière certaine ; mais, en parcourant ses chansons, on voit qu'il fait plus d'une fois allusion à la gêne dans laquelle il a dû vivre une partie de sa vie.

Tantôt, il se plaint de n'avoir plus d'argent, pour avoir été trop souvent chez les taverniers et pour avoir payé plus souvent qu'à son tour (2); tantôt il éclate en reproches contre le vin (3) : « Tu m'as fait, lui dit-il, vendre mon clos et engager ma maison ; on ne sait pas encore tout ce que je dois. »

(1) Voir page 107.
(2) Vau de Vire XXV (2e recueil).
(3) Vau de Vire XXVIII.

Assez insouciant de sa nature, il devait peu s'inquiéter des reproches de sa femme, qui craignait qu'il ne « vendît son bien (1). Ne l'entendons-nous pas s'écrier :

Quand le bon compagnon mourra,
Paye ses debtes qui voudra (2) !

Mais sa femme songeait — pour lui — à l'avenir de ses enfants ; elle dut plus d'une fois agiter avec son beau-frère, Pierre Le Houx, la question de savoir si l'on ne mettrait pas en curatelle ce père prodigue, qui, en effet, apostrophe le cidre en ces termes :

O quinte essence de pommier,
Si tousiours j'en beuuois de telle,
Seroit ce subiect pour juger
Qu'il me faut mettre en curatelle (3) ?

Nous avons essayé, à l'aide des documents que nous avons trouvés dans les registres de la mairie, de l'église et des notaires de Vire, de tracer les lignes principales d'une biographie de J. Le Houx. Mais, pour mieux connaître l'avocat-poète, il faut interroger la tradition, le poète satirique Sonnet de Courval, un de ses contemporains, et surtout étudier les Chansons et les Noëls du poète lui-même, qui nous

(1) Vau de Vire XLIX.
(2) Vau de Vire XLI.
(3) Vau de Vire XIII (1er recueil).

donneront sur son compte et sur l'époque où il a vécu des détails aussi nombreux qu'intéressants (1).

(1) « La famille de Jean Le Houx a possédé anciennement des charges considérables dans le bailliage et dans la ville de Vire. Elle subsiste encore dans le Calvados, mais sous un nom de terre qu'elle a adopté, en supprimant celui de son origine. Elle a quitté la ville de Vire dans un temps où elle établissait des prétentions contre lesquelles les habitants s'élevèrent, et elle aima mieux quitter son pays natal que de soutenir le procès. Nous pourrions donner d'autres détails sur cette famille et sur ses alliances dans la ville de Vire; mais ce que nous avons dit suffit pour faire connaître l'éditeur d'Olivier Basselin..... » (Ed. de 1811, introd., p. XXXI). Il est regrettable que M. Asselin se soit montré sur ce point si sobre de renseignements.

Qu'il me soit permis ici de remercier M. Chatel, archiviste à Caen; M. Ch. de Beaurepaire, archiviste à Rouen, de la complaisance qu'ils ont mise à chercher pour moi des documents, souvent bien difficiles à trouver. — Je ne saurais non plus oublier M. Fédérique, conservateur de la bibliothèque de Vire; M. l'abbé Tirard, curé de Notre-Dame; M. Huart, trésorier de la fabrique; M. Dortée, secrétaire de la mairie, et M. de Saint-Germain, notaire, et je les prie de recevoir mes remerciements pour la façon obligeante dont ils ont mis leurs vieux registres à ma disposition.





CHAPITRE II.

Jean Le Houx, avocat. — La St-Yves en Normandie.

Ous ne savons pas au juste en quelle année est né J. Le Houx ; nous ne savons pas non plus où il a fait ses études latines, où il a étudié le droit et a été reçu licencié aux lois. Est-ce à Caen qu'il a passé ses thèses, et pouvait-il dire, comme son compatriote Sonnet de Courval :

> Vire fut mon berceau, ma nourrice et mon laict ;
> Caen, l'unique sejour de mon adolescence... ?

Malgré toutes les recherches faites aux archives de Caen, on n'a rien trouvé sur J. Le Houx, pas même son nom.

Quoi qu'il en soit, J. Le Houx, étudiant en droit, prenait plus de plaisir à lire Rabelais et autres gaillards auteurs que le *Digeste* ou la *Coutume de Normandie.* Il préférait entrer aux cabarets portant pour enseigne des branches de lierre ou d'if (1) qu'à la Cour, pour voir « Messieurs de Parlement. » S'il mettait le nez dans les vieux livres de droit, les lettres rouges, qui en émaillaient les pages (2), le faisaient songer à la liqueur vermeille. S'il entrait au Parlement, le « rouge accoustrement (3) » des conseillers lui donnait soif, en lui rappelant la couleur du vin. Mais hélas! — c'est lui qui nous le dit — jamais conseiller ou président ne le pria de boire (4). Les avocats étaient plus indulgents, et maintes fois le clerc J. Le Houx, après avoir porté les sacs de son patron, fut admis à l'honneur de trinquer avec lui (5). Aussi tient-il en haute estime (du moins pendant sa jeunesse) l'état d'avocat. « Si l'on n'y gagne pas, dit-il, du moins on y boit (6). » Les avocats boivent avec leurs clients (7); ils boivent après l'audience, pour nettoyer « leur gosier tout rauque

(1) Vau de Vire XXVI (1er recueil).
(2) Vau de Vire XXXI.
(3) Vau de Vire LXXXVIII.
(4) Vau de Vire LXXXVIII.
(5) Vau de Vire XXIII (2e recueil).
(6) Vau de Vire XI.
(7) Vau de Vire XI.

à force de crier (1). » J. Le Houx sera donc avocat, et grossira la liste déjà longue des membres du barreau virois. Si nous nous en rapportons à son épitaphe, composée par son ami, le satirique Sonnet de Courval (2), il fut un avocat très-disert. « Lorsqu'il plaidoit, *c'estoit vn Ciceron.* » Mais plaidait-il souvent? Cela n'est guère probable. Sonnet de Courval nous dit bien nettement :

Si *quelquefois contraint* il plaidoit au barreau...

J. Le Houx, en effet (toujours d'après le même témoignage),

Detestoit du Barreau la chicane et le bruit
Peu sortable a vne ame extresmement pieuse,
Comme la sienne estoit...

Ramenons les exagérations de Sonnet de Courval à des proportions ordinaires, et traduisons : « Jean Le Houx était un excellent avocat, *à ses heures.* » Oui, *à ses heures.* Sonnet de Courval ne doit pas se laisser, sur ce point, entraîner à son désir de tout grossir, de tout amplifier. Dans ses chansons, en effet, Jean Le Houx confirme plus d'une fois le témoignage

(1) Vau de Vire LXVII.

(2) Épitaphe qu'il faut absolument consulter, malgré l'exagération que Sonnet de Courval a mise dans ses louanges.

de son ami, et nous dit, sans ambages, que son métier l'ennuie : « Laissons, dit-il,

... laissons proces, car j'en tremble,
L'oyant nommer, tant je le crains (1). »

Ailleurs (2), il est plus explicite encore :

Bon boire, on ne peut te louer dignement.
Tu m'as osté du grand tourment
De l'estude, que tu m'as faict quicter,
Affin de t'accoster.

Car pour ma santé te prenant, ie fay mieux
Qu'en lisant vn Codde ennuyeux;
Et j'ayme mieux aux bons boires sans eau
Aplicquer mon cerueau.

O! que de bon cœur mes liures harderois (brûlerois)
Pour les escotz ou tu serois,
Gentil breuuage!...

Le métier d'avocat ne plaît à J. Le Houx qu'un seul jour de l'année, le 19 mai :

O gentil, ioly mois de may,
Qui es le plus beau de l'année,
Ta dix et neufiesme journée,
Dy moy quand je la reuoirray
Celle qui est tant a mon gré (3)?

Ce jour-là, en effet, était grand et mémorable entre tous les autres jours pour messieurs les

(1) Vau de Vire VIII (2e recueil).
(2) Vau de Vire XXVI (2e recueil).
(3) Vau de Vire LXVII.

juges, officiers et avocats de la Normandie. Dans cette riche province, où l'esprit processif des habitants entretenait un nombre considérable d'avocats, tous ceux qui vivaient aux dépens des plaideurs, dans chaque lieu de juridiction, se réunissaient le dix-neuf de mai, jour anniversaire de la mort de saint Yves, pour célébrer par un repas splendide ce parangon des gens de loi, qui fut, si l'on en croit la prose naïve « *avocat*, *sans être fripon* (1). »

Pour cet effet, officiers et avocats nommaient tous les ans le chef de la confrérie de St-Yves, qu'ils appelaient le « *Majeur* » et qui était chargé de payer, le jour de la fête, une messe, le pain bénit, et un excellent repas.

Dans les hautes-cours, le nombre des juges et des avocats était si considérable, que les frais de la fête eussent été trop lourds pour un seul. Aussi s'y prenaient-ils autrement.

On sait combien les abbayes étaient alors nombreuses et riches. Il n'était pas de cour qui n'en eût plusieurs dans son ressort; et par cela même qu'elles avaient beaucoup de biens, elles étaient exposées à de nombreux procès, et

(1)
Sanctus Yvo
Erat Brito,
Advocatus,
Sed non latro,
Res miranda
Populo.

Cf. C. Lenient, *La Satyre au moyen-âge*, p. 361.

avaient par conséquent intérêt à complaire à leurs juges.

Donc, quand approchait la St-Yves, les juges et avocats se constituaient en ce qu'ils appelaient *Cour souveraine :* ils nommaient des présidents qui rendaient tous les arrêts nécessaires pour un repas copieux, mais qui ne coûtât rien ou peu de chose aux convives. Ces présidents ne trouvaient rien de mieux que de taxer tous les ans une des abbayes du ressort du bailliage, pour la fourniture de la viande.

En 1475, par exemple, « les Présidents de la court souveraine à Caen » s'adressèrent à l'abbaye de Fontenay et demandèrent au « Révérend Père en Dieu, mon sieur l'Abbé pour sa portion de viande exquise :

Une douzaine de lièvres,
Deux douzaines de connins,
Quatre douzaines de chapons gras,
Six douzaines de pouchains,
Et neuf douzaines de pigeons de trye,

le tout à son bon plaisir. »

En faisant cette demande, les présidents de la fête avaient soin de menacer l'abbé, en cas de refus, « de l'indignation de la court. »

Mais les abbés, ainsi prévenus, n'avaient garde de refuser (1).

(1) L'abbé De La Rue : *Essais historiques sur la ville de Caen*, etc., tome II, p. 270. — F. Cazin : *Notice sur la Bibliothèque de Vire*, p. 16.

Dans les tribunaux inférieurs, dans le bailliage de Vire, par exemple, le *Majeur* de la confrérie supportait, à lui seul, tous les frais. Vers le milieu du siècle dernier, la dépense totale s'élevait quelquefois à 500 livres. La messe et le pain bénit coûtaient près de 200 livres; le repas montait toujours à 300 (1).

Les convives, officiers et avocats, étaient au nombre d'environ quarante.

Ajoutez à cela que le jour de la St-Yves, les clients faisaient à leurs avocats des cadeaux aussi nombreux qu'importants. En parcourant un registre de « recettes et dépenses, » conservé à la bibliothèque de Vire, nous voyons que Maître Debieu, sieur de la Besnardière, avocat à Vire, vers 1730, reçut, à l'occasion de la St-Yves, dans l'espace de trois années, près de soixante cadeaux, au nombre desquels on compte :

Vingt-cinq pains de sucre,

Treize boisseaux de froment,

Deux tonneaux de cidre,

(1) En 1671, le repas coûtait 150 livres. Cette année, le *Majeur* dut, en vertu d'un concordat, affecter cette somme à la décoration de la juridiction. Cet état de choses dura quelques années, mais combien de temps au juste, nous ne le savons pas. — En 1751, le repas coûtait 300 livres. Un nouveau concordat affecta cette somme à l'achat de livres, pour établir une bibliothèque commune aux officiers et avocats du bailliage (Archives de la bibliothèque de Vire, fonds René Lenormand). — Toutes les pièces concernant le bailliage de Vire m'ont été communiquées avec la plus courtoise obligeance par le bibliothécaire, M. Ch. Fédérique.

Une demi-pièce de vin,
Cinq coins de beurre,
Quatre saumons,
Douze serviettes,
Deux doubliers,
Douze assiettes d'étain,
Deux cuillers à ragoût, en argent, etc., etc.

J. Le Houx avait donc raison d'aimer cette fête aussi joyeuse que lucrative; au dessert il égayait ses confrères, en leur chantant un Vau de Vire de circonstance. Le plus souvent, c'est de leur métier qu'il leur parle. Sans doute il ne faut pas prendre à la letıre toutes les critiques qu'il se permet au milieu de gais convives; mais l'aversion de J. Le Houx pour son métier nous étant bien connue, nous pouvons croire qu'il est très-sincère lorsqu'il dit aux avocats ses amis :

Messieurs, maintenant delaissez
Tous voz procez.
Assez vous aurez d'aultre temps
Pour d'auarice
Faire exercice
Sur les cliens.....

Mais ie ne suis pour censurer
Vostre mestier.
Tous estatz tendent a l'argent...
Cete (sic) journée
Soit celebrée
Joyeusement (1).

(1) Vau de Vire LIV.

En lisant ces vers, je ne m'étonne plus que Sonnet de Courval nous dise de J. Le Houx que son âme était trop *pieuse* pour

Exercer son estat qui les plus fins seduit.

A la place du mot *pieuse* mettons *honnête,* et nous aurons la note juste. Les pauvres clients qui viennent consulter leurs avocats, et ne se lassent pas de payer, ces pauvres clients, Jean Le Houx les a sur le cœur.

Il rougit de boire le vin qu'ils payent, mais ne boivent pas (1). Aussi intercède-t-il pour eux et prie-t-il le *majeur* des avocats, qui peut-être « escorchoit » trop les clients, de ne *plus prendre vengeance sur eux.* — Pour lui, son parti est bien pris :

Les aduocatz qui n'ont repos
Sont mal dispos;
On les void bien tost grisonner.
Le personnage
Qui est bien sage
Ne veut plaider.

Ailleurs (2), il se moque bien

Que les auares aduocas
Gaignent, a se rompre la teste.

Pourvu qu'il soit de leur fête à la Saint-

(1) Vau de Vire LVI.
(2) Vau de Vire LXVII.

Yves, il ne se soucie nullement de leurs procès et de leurs sacs : Mieux vaut, ajoute-t-il,

Mieux vaut vuider et assaillir
Vn pot qu'vn procez difficile.
Au moins cela m'est plus vtile ;
Car les procez me font vieillir,
Le bon vin me faict raieunir.





CHAPITRE III.

Santé délicate de Jean Le Houx. — Sa « mélancholie. »
— Ses amis de taverne.



IL n'y a pas à en douter, Jean Le Houx n'aime pas l'avocasserie, d'abord parce qu'il est trop honnête, puis parce qu'il lui répugne d'aller dans un tribunal s'enrouer, à force de plaider, enfin parce qu'il est d'une humeur mélancolique, et que les criailleries de l'audience lui déplaisent souverainement. Ce qu'il aime, c'est un aimable laisser-aller au milieu de bons amis de son choix. « Il cherche, nous dit-il, ceux qui sont de jovial humeur (1). » Toutefois cela ne veut pas dire qu'il soit ivrogne.

(1) Deuxième sonnet. Manuscrit de Caen.

Non! il est trop « foible en complexion (1) », et surtout il se respecte trop pour s'abandonner à ce vice. A chaque pas, dans ses chansons, il prêche la modération dans le boire, et conseille de fuir les « biberons », dont la vie est mauvaise et qui « vont en cholère tempester à la maison (2). » Mais encore une fois, sans jamais perdre la raison à force de boire, il aime la société des Gale-Bontemps (3), des gais compagnons, parce que c'est au milieu d'eux qu'il chasse sa « mélancholie. » La seule vue des *bons suppôts de Bacchus* (4) lui met la gaîté dans l'âme et l'inspire, même lorsqu'il est à jeun (5). N'allons pas croire cependant qu'il fasse fi du vin, « une liqueur si souefue (6). » Quand il est épuisé par les années, le vin réveille ses forces (7), le guérit de sa goutte, et chasse une mauvaise toux qui le tient toutes les nuits (8). Il n'a garde d'aller chercher la santé « aux boëtes des apothicaires (9) »; leurs drogues

(1) Deuxième sonnet. Manuscrit de Caen.

(2) Premier sonnet. — Vau de Vire XVIII. — Cf. la Dédicace à Bacchus, les Vaux de Vire I, XX, XXVI, LXX, LXXXIX du premier recueil; et dans le deuxième recueil, les Vaux de Vire X, XV, XX, XXIV, etc.

(3) Vau de Vire XXXIX.

(4) Dédidace à Bacchus.

(5) « Ore etiam feci hos vel sitiente modos. »

(6) Vau de Vire LXII.

(7) Vau de Vire LXXVII.

(8) Ibid.

(9) Vau de Vire XXVII (2e recueil).

coûtent trop cher, et d'ailleurs elles ne valent pas, pour le remettre sur pied, un verre de bon vin. Peu importe la quantité, pourvu que le vin soit généreux !

> Boire bon, plus tost moins boire.
> Nous faict fuir à mille maux (1).

Arrière donc les médecins, qui, lorsqu'il est malade, lui ordonnent de la tisanne! Il n'écoutera que ceux qui lui diront :

> *Recipe* du jus de la plante
> Qui se soustient par echalas,
> Deux ou trois fois a ton repas (2).

Si la « mélancholie » de J. Le Houx, — dont on trouverait peut-être la cause dans sa faible complexion, — lui faisait chercher des distractions dans le bruit des brocs pleins de vin et les joyeux propos de la taverne, elle l'éloignait par cela même des plaisirs plus discrets de l'amour. L'amour est pour lui lettre close : « A l'amour ne suys addonné », nous dit-il ingénûment (3). Un jour, cependant, son cœur a failli être pris ; mais son esclavage n'a pas duré longtemps, et, à peine son cœur est-il libre, qu'il pousse un soupir de soulagement :

(1) Vau de Vire XLVI.
(2) Vau de Vire XV.
(3) Vau de Vire I (1er recueil).

Puisque, beaux basilicz, qui tuez par la veue,
Je tiens ma liberté que j'estimois perdue,
Beaux yeux, asseurez-vous qu'on ne me voira pas
Retomber en vos lacs (1).

Une autre fois, ses amis, pour se moquer de lui sans doute, vont répétant qu'il a fait une amie (2). Moi! répond le poète, je n'en ai nulle envie. Je suis trop loyal pour feindre un amour que je n'ai pas; d'ailleurs, je risquerais fort de déplaire, car

Faisant l'amour, ie ne scaurois rien dire
Ny rien chanter, sinon vn Vau de Vire.

S'il se sent, par une chaude après-midi d'été, féru d'amour pour la « belle Magdeleine », qu'il trouve

En vn jardin d'ombrages tout couuert,
Dormant au bord d'vne claire fonteine (3);

s'il ne peut s'abstenir de « baisoter sa bouche », c'est qu'il « a beu chopine », et que « le vin le rend gaillard. »

Timide et maladroit en amour, il ne se sent à son aise qu'avec ses amis, les *Compagnons Virois*, qui avaient conservé les traditions du

(1) Vau de Vire LXIX.
(2) Vau de Vire LXIII.
(3) Vau de Vire XXII.

bon vieux temps et pour qui Olivier Basselin était un dieu.

Où se réunissaient ces joyeux vivants, la tradition ne le dit pas (1) ; ce qu'il y a de certain, c'est que J. Le Houx faisait partie d'une bande de bons garçons (2), qui aimaient à déguster les vins des meilleurs crus et à faire d'excellents repas, sans trop de frais toutefois (3). Le tavernier, justement fier de la clientèle des beaux esprits de Vire, se faisait un point d'honneur de ne pas les écorcher : « Il tenoit, nous dit J. Le Houx, des anciens, honnestes gens. » Et ce n'est pas là, nous le verrons, un mince éloge. Il est difficile de connaître les noms de « ces bons cerueaux de tauerne » (4), que J. Le Houx fréquentait avec tant de plaisir. Toutefois,

(1) Le tavernier, qui donnait asile à cette troupe de buveurs, s'exposait à des peines assez sévères. On lit, en effet, dans le *Code du roy Henri III* (Paris, 1587), au titre XII du livre X, *Des tauernes et des cabarets* : « Deffendons à toutes personnes, de quelque estat, qualité et condition qu'ils soient, de hanter et frequenter es hostelleries, tauernes et cabarets *des lieux ou ils sont domiciliés,* et aux hostelliers, tauerniers, cabarestiers *de receuoir aucuns habitans des villes ou villages ou ils resideront,* en leurs hostels, tauernes ou cabarets ; sinon auec les estrangers passans et non domiciliés, lesquels ont accoustumé estre reçeus esdits lieux : le tout *a peine d'amende arbitraire pour la premiere fois et de prison pour la seconde.* »

(2) Vau de Vire X.

(3) Vau de Vire XLV.

(4) Vau de Vire XXXVIII.

ce n'est pas trop s'aventurer que de dire qu'on distinguait dans cette « troupe honorable » de gentils compagnons (1), Jean Porée et Michel Le Pelletier, à qui l'on doit la transcription du manuscrit connu sous le nom de manuscrit Polinière (2). Mais le plus célèbre, parmi ces amis du bon vin et des gais propos, était, sans contredit, Farin Dugas (ou Du Gast), en qui Olivier Basselin lui-même semblait revivre, Farin Dugas, qui, comme le Père du Vau de Vire, *beuuoit soir et matin*, qui, comme lui, *haïssoit le laitage plus que la mort, dont le visage estoit illuminé comme celuy d'un cherubin,* qui enfin *fut mis en tutelle* par un de ses parents, nommé Le Soudier (3). Jean Le Houx ne tenait pas tête à des buveurs de cette force; mais, s'il buvait moins que ses amis, il ne cessait de provoquer leur gaîté par les aimables chansons qu'il composait pour eux (4),

(1) Vau de Vire XVII.

(2) On trouve dans les registres de la mairie de Vire ces deux noms aux dates suivantes : 1er novembre 1577, 19 août 1578, 13 février 1601, 6 février 1602, 15 janvier 1605, 29 août et 18 septembre 1610, 5 août et 9 octobre 1618, etc., etc.

(3) La chanson de Farin Dugas est la onzième du deuxième recueil du manuscrit Polinière. Bien qu'elle ne se trouve pas dans le manuscrit de Caen, on peut l'attribuer à J. Le Houx. De même que J. Le Houx a retranché, dans le manuscrit de Caen, quelques couplets trop lestes, qu'on retrouve dans le manuscrit Polinière (Vau de Vire LXIII), de même il a pu supprimer une chanson où l'un des meilleurs buveurs de Vire était désigné en toutes lettres.

(4) Deuxième sonnet.

ou par les beaux contes qu'il tirait de son cerveau (1). Assis, pendant l'hiver, au coin de l'immense cheminée, il racontait, tout en tisonnant, les exploits du Grand Cham ou du Soudan, et surtout les merveilles du pays du Prestre Jean (2), où vivaient des animaux de toute sorte, des lions blancs, des merles blancs, ...des hommes sauvages cornus, des géants de soixante coudées....., où l'on voyait le miel couler des arbres et le lait jaillir des fontaines..... (3). Avec de tels récits, J. Le Houx aurait, — il nous le dit lui-même, — tenu un an sous le charme ses amis et surtout son voisin, lorsqu'on perçait chez lui un tonneau plein de bon vin ou de bon cidre.

Avec quelle verve J. Le Houx parle de ces heureuses soirées d'hiver, pendant lesquelles les heures coulaient si rapidement !

L'hyuer, durant la pluye,
Au soir, nous nous hantons ;
Prez beau feu, la rostie
Dans le vin nous trampons.
Nous ne parlons d'affaires,
Mais de discours plaisant,
Cependant que les poires
Et marrons vont cuisant.

(1) Vau de Vire XLIV.
(2) Ibid.
(3) *Hist. littér. de la France*, XXI, p. 797.

Si le vin, apres rire,
Nous deffault, volontiers
Aux courtz festus on tire
A qui payra son tiers.
Si scauons en tauerne
Quelque bonne boisson,
On dict : « Pren la lanterne,
Apportez en, garson! »

La voisine s'esgaye,
Et ne ride son front
Lors que son mary paye
Comme les autres font.
Elle sucre la poire,
Disant le petit mot,
Nous aide mesme a boire,
Et se met de l'escot (1).

Est-il possible de trouver une plus charmante « légende » pour un tableau de Teniers ?

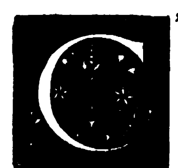
(1) Vau de Vire LV (1er recueil) du manuscrit de Caen, *inédit.*





CHAPITRE IV.

Vire pendant les guerres de religion.



'ÉTAIT ainsi que Jean Le Houx et ses amis s'efforçaient de ramener à Vire le « bon vieux temps. »

Au bon vieux temps, en effet, c'est-à-dire au temps de Basselin, tout était pour le mieux.

Vire était alors une ville prospère :

> Chascun faisoit a Vire marchandise,
> Et les marchandz estoient en grand honneur (1).

Les drapiers et les foulons étaient nombreux

(1) Vau de Vire XIX.

à Vire au XV[e] siècle (1). En 1544 (2), on comptait encore dans les Vaux de Vire plus de trente moulins fouleurs, dont les marteaux accompagnaient de leur bruit sourd la plainte monotone de la Vire, se brisant en mille cascatelles. Alors, Basselin et les foulons, ses amis, s'égayaient ensemble ; ils buvaient, sur les bords *de la riuiere iolie, du pommé qui valoit de l'hypocras* (3). Basselin, le maître chanteur,

faisoit leurs chansons,
Qu'on nomma partant Vaudeuire (sic),
Et leur enseignoit a les dire
En mille gentilles façons.

Au temps de J. Le Houx, les moulins fouleurs sont ruinés, et le poète s'écrie tristement :

Ou sont ces moulins, o vallons,
Source de noz chantz biberons (4) ?

Ce que la guerre contre les Anglais avait commencé, la guerre civile l'acheva. Pendant les luttes de religion, la ville de Vire fut prise

(1) « On fabriquoit a Vire, a Tessy et a Ponfarcy, nous dit Bourgueville de Bras (*Recherches et antiquités de la prouince de Neustrie*, p. 56, éd. de 1588), un grand nombre de draps d'un petit prix, qui se distribuoient par tout le royaume pour les habits des pauures villageois. »

(2) Voir le papier terrier, conservé à la Bibliothèque de Vire.

(3) Vau de Vire LXXXV.

(4) Ibid.

et pillée quatre fois : d'abord, au mois de mai 1562, par Montgommery; puis, la même année (septembre), par le duc d'Étampes. Le pillage dura quatre jours, et les Protestants perdirent plus de deux cents hommes. L'année suivante (mars 1563), Vire fut repris par Montgommery et livré au pillage. Enfin, le 1er septembre 1568, Vire fut pris de nouveau par Montgommery, qui mit tout à feu et à sang. En 1563, nous l'avons déjà dit (1), un grand nombre de prêtres furent pendus, les églises pillées et les tombeaux violés. En 1568, les églises furent de nouveau complètement dévastées. Les registres de l'église Notre-Dame sont éloquents à cette date funeste : « Les gens de la pretendue nouuelle religion avoient rompu, froissé, cassé, ruyné les vitres, grilles, huys, fenestres, chaires, bancs, siéges, coffres...., les chappes, estoles, surplis...., l'or et l'argent monnoyé et a monnoyer...., les chartes et escriptures...., ils avaient rompu, ruyné et emporté les orgues..... (2). »

Il n'est pas sans intérêt d'ajouter à ces tristes détails quelques renseignements puisés dans

(1) Page 60.

(2) Registre des trésoriers de l'église Notre-Dame de Vire. Après la paix de 1570, Vire trouva un peu de repos. Toutefois en 1590 (février et novembre) les Ligueurs pillèrent les faubourgs de Vire et assommèrent un brave homme de la rue aux Sallines *(Reg. des trésoriers)*.

l'*Histoire universelle*, de Jacques de Thou (1), et dans l'*Histoire ecclésiastique des Églises réformées de France*, de Théodore de Bèze. « Ce général (Montgommery), dit J. de Thou, vint à Vire (mai 1562), où les protestants qui avoient la liberté de s'y assembler, avoient desjà renversé presque tous les autels et brisé les images, sans que personne eût osé s'y opposer. Le couvent des Cordeliers, où les soldats de la faction opposée s'étoient fortifiés, et la grande Eglise (2), qui jusqu'alors avoit échappé à la rage des protestants, furent pris de force et pillés : on n'y respecta ni les autels ni les images ; on fit l'inventaire de l'argenterie, et on la fondit, pour fournir aux frais de la guerre. »

Montgommery s'étant retiré à Ducey, « les habitants de Vire, résolus de se venger de tous les maux qu'on leur avoit faits, attaquèrent, le 31 juillet, les protestants qui revenoient du Presche ; ils en tuèrent quelques-uns : les autres se retirèrent dans le couvent des Cordeliers, d'où ils sortirent deux jours après, à condition d'avoir la vie sauve. »

« Le duc de Bouillon envoya aussitost de Caen à Vire des officiers, pour faire le procès

(1) Traduite sur l'édition latine de Londres (Londres, 1734), tome IV, pages 241 et suivantes.

(2) L'église Notre-Dame.

aux auteurs de la sédition, et les punir avec toute la rigueur des loix. Jamais on ne vit en si peu de temps tant de représailles, de ressentiments, de vengeances et d'actions terribles de la part des uns et des autres. Les bourgeois de l'un et l'autre parti passèrent tout le mois d'août sous les armes, dans l'appréhension mutuelle des représailles. »

« .....Montgommery, qui vouloit ramasser toutes ses troupes à Vire, pour se porter de là à Rouen, fit prendre les devants aux troupes du Maine, qui s'étoient jointes à lui. Ces troupes, accoutumées à la licence et au pillage, ravagèrent tous les villages circonvoisins, sans épargner même les habitants qui demeuroient tranquilles chez eux. Leurs terres et leurs maisons furent pillées comme toutes les autres. Les protestants mêmes furent si irrités du brigandage des Manceaux, qu'ils se virent contraints de recourir au duc d'Étampes et d'implorer son secours contre ces brigands..... Enfin il y eut un règlement qui ordonnoit aux soldats de se faire inscrire, et leur défendoit de sortir sans ordre, sous peine de la vie contre les contrevenants.

Quelque temps après (4 septembre), le duc d'Étampes arriva devant la ville de Vire avec onze compagnies de cavalerie. La garnison, après s'être bravement défendue, fut obligée de se rendre. Le duc d'Étampes fut généreux dans

sa victoire ; mais Sébastien de Luxembourg, seigneur de Martigues, neveu et lieutenant du duc d'Étampes, traita avec la dernière rigueur les Manceaux qui furent pris dans le donjon de Vire, sans doute pour les punir d'avoir, quelque temps auparavant, violé, dans la cathédrale du Mans, le tombeau de Pierre de Luxembourg, à la famille duquel il appartenait.

« La fureur du soldat étant assouvie, ajoute de Thou, il fallut éprouver la rage des habitants, qui se vengèrent cruellement de tous les outrages qu'on leur avoit faits, non-seulement sur les soldats qui tombèrent entre leurs mains, mais encore sur tous les protestants de la ville. Les femmes mêmes exercèrent des cruautés inouïes sur ces misérables, qui étoient nuds et sans armes ; et on fit souffrir à la plus part des tourmens pires que la mort, pour les forcer à découvrir les endroits où ils avoient caché quelque chose. Ceux qui s'étoient retirés dans le donjon, pressés par la faim, promirent de se rendre, à condition qu'ils auroient la vie sauve ; mais on en tua la plus grande partie. La ville de Vire fut ainsi abandonnée pendant quatre jours au pillage : plus de deux cents, tant soldats que bourgeois protestants, furent tués..... Le 8 septembre, le duc d'Étampes partit de Vire avec sa petite armée chargée de butin. »

Lorsqu'en 1563 Montgommery eut repris la ville de Vire sur les troupes du duc d'Étampes,

dit l'historien, servit aux soldats à cacher le carnage, les infamies et les cruautés qu'ils exercèrent sans retenue et sans pudeur. Montgommeri en arrêta néanmoins les suites, autant qu'il put : il condamna à mort un petit nombre d'habitants, pour assouvir la fureur du soldat (1). »

Laissons à son tour Théodore de Bèze raconter une des nombreuses cruautés commises à Vire, après le départ de Montgommery pour Ducey : « Un pauvre métayer, nommé Louis Pinel, ignorant la sédition, et croyant que l'on couroit après un loup, d'autant que le mot du guet étoit : *au loup!* fut pris et noyé à petite eau dans un ruisseau qui dégorge de la rivière de Vire, priant pour ceux qui le lapidoient, et ne put trouver grâces auprès d'un amas de femmes, qui l'enfoncèrent à coups de pierres. »

Voici maintenant ce qui se passa après la prise de Vire par le duc d'Étampes :

« Il n'y avoit cruauté qui ne s'exerçât dans la ville, tant par les soldats forcenés que par les hommes et femmes de la ville même, acharnés tellement sur ceux de la Religion, que non contents de les avoir meurtris, ils fouloient leur pauvre corps aux pieds, les fendoient et leur arrachoient les tripes et boyaux, criant si quelqu'un vouloit acheter des tripes d'un huguenot..... Plusieurs femmes

(1) De Thou, t. IV, p. 524.

furent violées, et quelques-unes despouillées toutes nues et ainsi pourmenées par la ville..... Mais la grande pitié étoit de voir la grande cruauté dont usoient les soldats envers hommes et femmes, pour déclarer leurs cachettes, faisant aux uns mettre les doigts en des trous de tarrière, où ils mettoient des chevilles quarrées, desquelles, avec des marteaux, ils leur froissoient les os; aux autres, ils coupoient le dessus des ongles des pouces, puis entre les ongles et la chair mettoient un couteau pointu, et en arrachoient l'ongle avec la chair; les autres étoient tellement serrés de licols, qu'ils en étoient prêts à rendre l'âme, etc. (1). »

Pour mettre le comble à toutes ces horreurs, ajoutons que, en 1584, Vire fut affligé d'une peste si terrible que presque tous les habitants furent obligés de l'abandonner. L'herbe était aussi grande sur la place publique que dans un herbage. La nuit de Noël, il n'y avait pas vingt personnes à l'église (2).

(1) Extrait des *Mémoires de Lecoq, pour servir à l'Histoire de la ville de Vire ;* pages 57 et suivantes du manuscrit de la Bibliothèque de Vire.

(2) *Mémoires de Lecoq*, p. 69. — Voir plus haut la note 1 de la page 105. — Cf. *Annales des Frères Mineurs*, par le R. P. F. Luc Wadding de Menape, t. VII, p. 275, et *Recherches archéologiques sur l'histoire militaire du château et de la ville de Vire ;* par M. Dubourg d'Isigny, p. 77 et suiv.



CHAPITRE V.

Le bon vieux temps. — Les trouvères normands. — Basselin. — La première époque du Vau de Vire.

JEAN Le Houx avait bien raison de regretter le temps où Basselin avait vécu. Si du temps de Basselin on se battait, c'était contre les Anglais; on les culbutait; on les chassait de France; c'était la joie au cœur et la chanson aux lèvres qu'on courait à la bataille. J. Le Houx, au contraire, assistait à ces luttes fratricides, où les Français s'égorgeaient au nom du Dieu de Paix.

D'ailleurs, l'invasion du protestantisme et les guerres qui en furent la suite avaient singulièrement modifié le caractère et l'esprit virois, et J. Le Houx n'était pas mal fondé à soupirer —

mais inutilement — après cette facilité de mœurs et cette gaîté épanouie dont nous trouvons des traces si nombreuses, non-seulement dans les chansons contemporaines de Basselin, mais encore dans les vieux trouvères.

L'auteur du *Fabliau du Sacristain*, Jean Le Chapelain, ne nous dit-il pas qu'en Normandie « lorsque l'on mangeait ou que l'on logeait chez un ami, on devait toujours une chanson ou une fable à son hôte (1) » :

Vsaiges est en Normendye
Que qui hebergié est qu'il die
Fable ou chanson a son hôte...

Bien plus, quand les processions étaient un peu longues, et tandis que le clergé respirait, les femmes chantaient des cantiques qui n'étaient pas toujours dévots, *nugaces cantilenas* (2).

(1) *Essais historiques sur les Bardes, les Jongleurs et les Trouvères normands et anglo-normands,* par l'abbé De La Rue. Caen, 1834, t. I, p. 195; t. III, p. 253.

(2) *Hist. litt. de la France,* t. VIII, Avertissement, p. 51. L'abbé De La Rue, dans son *Essai sur les Bardes, etc.* (*loc. cit.*), nous dit qu'en 1250 l'archevêque de Rouen, Odo Rigault, visitant l'abbaye de St-Étienne de Caen, trouva deux religieux, Jean de Baudre et Thomas de Oystreham, occupés à la composition de *chansons* ou de *fabliaux,* et qu'il les admonesta très-sévèrement. — Quand on lit le texte du *Journal des visites pastorales d'Odo Rigault*, on a lieu d'être surpris de la traduction donnée par l'abbé De La Rue. Les deux religieux sont en effet appelés *seminatores discordiarum et inventores fabularum*, ce que M. Hippeau (*Monographie*

Basselin suivit les joyeuses traces des trouvères. Que dit, en effet, le vaudeviriste anonyme qui a célébré la mort du maître :

Vous soulliez gayement chanter
Et desmener ioyeuse vie
Et les bons compaignons hanter
Par le pays de Normandye.

Jusqu'à Sainct Lo, en Cotentin,
En vne compaignie moult belle
Oncques ne vy tel pellerin (1).

Comme le Maître, les *Compaignons vaudeviroys* « desmenoient joyeuse vie. » Ils chantaient la jeune Normande, la plus belle de tout le Bocage Virois.

Royne des fleurs, la fleur du Val de Vire,
Quant ie vous voy, mon cueur est en esmoy ;
S'il vous plaisoit faire vn amy de moy,
Vous osteriez mon cueur hors de martire....

Or, me baisez encore vn coup, m'amye,
En attendant que puissiez reuenir.
De loin de vous ie ne puis despartir,
Tant est de vous la mienne amour rauye.

de l'abbaye de St-Étienne de Caen, p. 68), après M. Victor Leclerc (*Hist. litt. de la France,* t. XXI), traduit avec raison par « artisans de discordes, et se plaisant à inventer de *mauvaises histoires.* »

(1) *Chansons normandes du XVe siècle,* publiées pour la première fois sur les manuscrits de Bayeux et de Vire, par Armand Gasté. — Caen, Le Gost-Clérisse, 1866, p. 66.

Belle, de vous despend toute ma vye ;
Quant dollent suys, m'y donnez guarison,
Et, si captif, me iectez hors prison.
Benoist le iour qu'oncques vous ay choisie (1).

L'amour de moy si est enclose
Dedans vng ioly iardinet,
Ou croist la rose et le muguet,
Et aussi faict la passerose....

Je la veis l'aultre iour cueillant
En vng verd pré la viollette,
Et me sembla si aduenant
Et de beaulté si tres parfaicte.

Je la regarday vne pose :
Elle estoit blanche comme vng laict,
Et doulce comme vng aignelet,
Vermeillette comme vne rose (2).

Ils célébraient aussi les bons tours des « honnestes dames » de leur temps, qui, d'accord avec leurs valets, enfermaient les maris jaloux « en un celier, par trois jours, sans repaistre (3). »

A la taverne, quelle bruyante gaîté! Les commères viroises trinquent avec les bons

(1) *Chansons normandes*, p. 23.
(2) *Ibid.*, p. 40.
(3) *Chansons normandes*, p. 15 (manuscrit de Vire).

compagnons et leur tiennent tête, quand les maris ne sont pas là :

Beuons, ma commere, nous ne beuons poinct!
Ils estoient trois dames d'accord et d'appoint,
Disans l'vne à l'aultre : Nous ne beuons poinct,
Beuons, ma commere, nous ne beuons poinct (1)!

Beuons fort
Jusqu'au bord,
Beuons bien,
Nos voisines,
Nos cousines,
Nos marys n'en scairont rien (2).

Quand on n'a pas d'argent, on paie l'hôtesse avec une chanson :

Gentilz gallans, compaignons du raisin,
Beuons d'aultant, au soir et au matin,
Jusqu'à cent solz,
Et ho!
A nostre hostesse ne payrons poinct d'argent,
Fors vng *Credo.*

Si nostre hostesse nous faisoit adiourner (3),
Nous luy dirons qu'il faut laisser passer
Quasimodo,
Et ho!
A nostre hostesse ne payrons point d'argent,
Fors vng *Credo* (4).

(1) *Chansons normandes du XVe siècle*, p. 25.
(2) *Ibid.*, p. 76.
(3) Citer en justice.
(4) *Chansons normandes*, p. 74.

Ces intrépides buveurs savaient, quand la patrie était menacée, courir sus à l'ennemi et enflammer par leurs mâles accents les paysans du Bocage Virois :

Entre vous, gens de village,
Qui aymez le roy Françoys,
Prenez chascun bon courage
Pour combatre les Engloys.

Prenez chascun vne houe
Pour mieulx les desraciner;
S'ilz ne s'en veullent aller,
Au moins faictes leur la moue.

Ne craignez point a les batre,
Ces Godons, panches a pois,
Car vng de nous en vault quatre,
Au moins en vault il bien troys...

Par Dieu! si ie les empoingne,
Puisque i'en iure vne foys,
Je leur monstreray sans hoingne
De quel pesant sont mes doigts (1).

(1) *Chansons normandes du XV[e] siècle*, p. 92.





CHAPITRE VI.

Les ennemis de Jean Le Houx : — Sa femme. — Les avares. — Les scrupuleux. — Les protestants. — Le clergé virois. — Comment se fait-il que l'édition *princeps* des *Chants Nouueaux du Vau de Vire* ait complètement disparu ?



OMME Jean Le Houx et ses amis auraient voulu vivre dans cet heureux temps, où la gaîté était si franche, où les commères se laissaient volontiers entraîner au cabaret ! Hélas ! les mœurs sont bien changées. Pour s'amuser décemment et chanter les *Vaux de Vire*, il faut maintenant se cacher ; la ménagère est avare et gronde sans cesse. Au temps de Basselin, on se visitait le soir, et « l'on beuuoit du bon, en faisant rostir les

chastaignes ou en brazillant les poires (1). » Et les femmes ! Elles

.....traictoyent les hommes,
Sans les oser tancer...
Elles-mesmes alloyent perser
Du meilleur sildre,
Joyeuses de veoir leurs maris
Bien resiouis.

Aujourd'hui, elles crient, elles tempêtent.

Femmes ne sont plus telles
Qu'elles estoyent jadis.
Ceux qui se passent d'elles
Font bien, a mon aduis.

La femme de J. Le Houx, en particulier, est singulièrement acariâtre. Elle dit qu'elle est « mal pourueue » (2), que son mari perd les biens et la vue, à force de boire. Si le soir il s'est attardé chez le voisin, il trouve, en rentrant au logis, sa femme qui pleure et qui lui dit en colère :

Que fay ie seule au lict ?
Est il seant de boire
Ainsi jusqu'a minuict (3) ?

(1) Vau de Vire XXXV.
(2) Vau de Vire LI.
(3) Vau de Vire LV.

Il y a bien quelques moments d'accalmie :

Pourueu qu'il ne vende rien
De son bien,

dit-elle, en parlant de son mari,

S'il boit, j'en suis resiouye,
Car j'ay tout au long du jour
Son amour,
Et sommes sans fascherie.

J'ay vn peu gousté en fin
Ce bon vin :
Or, viue ce bon breuuage,
Qui mon homme en santé met
Et nous faict
Viure en paix en mariage (1) !

Mais ces moments de belle humeur sont rares chez la ménagère : on l'entend le plus souvent gronder :

Tu as tant d'enffans a nourrir.
Les veux tu, prodigue, appourir,
A ne cesser jamais de boire (2) ?

Et le pauvre Jean Le Houx répète, en gémissant :

L'auare femme son mary
Rend souuent bien triste et marry.

(1) Vau de Vire XLIX.
(2) Vau de Vire XXVII (2e recueil).

A quelle cause faut-il attribuer le changement qui s'est produit dans les mœurs des Virois ? Pourquoi les femmes, si gaies autrefois, sont-elles devenues si maussades; pourquoi

Chez son voisin on ne hante, non plus
Que si c'estoit quelque estrange personne (1)?

Pourquoi n'ose-t-on plus boire et chanter ? J. Le Houx nous dit que le siècle est devenu avare, qu'on ne songe plus qu'à « accroistre ses rentes » (2). On est tenté de se ranger à l'avis du poète, lorsqu'on parcourt ses chansons. Dans cent endroits, en effet, il lance contre l'avare ses traits les plus acérés. L'avare est sa bête noire, et cela se comprend : il est, lui, si libéral, si prodigue ! Ce n'est pas Jean Le Houx qui laisserait « ses escus moisir chez lui » (3). Au contraire ! Il est toujours le premier à tirer à la bourse pour payer l'écot (4). Mais qu'arrive-t-il ? Il se voit forcé de vendre son clos, d'engager sa maison (5), d'emprunter (6). Sa femme lui fait sans cesse des reproches amers sur sa prodigalité (7). Le pauvre

(1) Vau de Vire XLIII.
(2) Vau de Vire LXXVIII.
(3) Vau de Vire XLII.
(4) Vau de Vire XXV (2e recueil).
(5) Vau de Vire XXVIII.
(6) Voir plus haut, p. 54.
(7) Vau de Vire XXVIII.

poète se venge des misères qu'il endure à la maison sur l'avare, « ce pelé, ce galeux, d'où vient tout le mal. » Il le peint « le chappeau gras, le visage blesme, la mine triste, et, de son œil enfoncé, aguignant l'héritage de ses voisins » (1). Il nous le montre s'enfermant dans sa maison, et bouchant sa cheminée, de peur de perdre la fumée qui s'en échappe, portant ses souliers à sa ceinture, pour ne pas les user, et conservant précieusement les rognures de son poil et de ses ongles :

S'il donnoit, au jour de feste,
A deux paouures vn denier,
Ce n'estoit sans rechigner,
Encor demandoit son reste.

Pour ne perdre l'eau salée
Du merlut, quand il bouilloit,
De la souppe il en faisoit,
Dont il passoit la journée...

D'estrain et de chaneuotte
Se chauffoit tous les hyuers :
Il eust vendu volontiers
La graisse de sa calotte (2).

Il n'est pas besoin de dire qu'ayant du vin, plein ses celliers, l'avare aime mieux « se laisser emporter au rheume et a la toux que de se

(1) Dédicace à Bacchus.
(2) Vau de Vire LVIII.

reschauffer l'estomach d'vn verre de son bon vin, qu'il ne boit, s'il n'est aigre et poussé (1). »

Aussi, quand il meurt : « Est-ce dommage (2) ? » s'écrie le poète. Raillé et bafoué de son vivant, l'avare n'est pas en repos, même dans la tombe :

Pourquoy ne croist sur son tombeau
Que du chardron qui l'enuironne ?...
— Qui n'a jamais beu que de l'eau
Ne produict herbe qui soit bonne.

Pourquoy est ce vn *Pater Noster*
Que pas vn ores ne luy donne ?...
— Pour ce qu'ayant vin en chantier,
Il n'en faisoit boire a personne.....

Vrayment tu es bien ou tu es :
Tes heritiers, comme ie pense,
De ton bon vin faisant gros nez,
Laueront bien leur conscience (3).

Que les Virois de la seconde moitié du XVIe siècle aient été plus avares (4) qu'on ne l'était au temps de Basselin, c'est possible. Pour moi, j'inclinerais à croire que les malheurs de toute sorte, dont ils ont eu à souffrir pen-

(1) Dédicace à Bacchus.
(2) Vau de Vire LVIII.
(3) Vau de Vire LXXV.
(4) « Trop regne a present l'auarice. » Vau de Vire VII (2e recueil).

dant les guerres de religion, avaient rendu plus sérieux et plus économes les contemporains de J. Le Houx. Mais, — avarice sordide ou économie forcée, — ce n'est pas là la seule raison qui ait pu apporter un changement si notable dans les mœurs viroises. Il faut bien dire aussi que si l'on n'ose plus s'amuser à Vire au temps de J. Le Houx, c'est que le clergé le défend et que l'église inflige des peines sévères à ceux qui, à cette époque où le Protestantisme se répandait partout en Normandie, sont, par leurs mœurs trop faciles, une cause de scandale. Ce sont surtout les progrès du Protestantisme qui ont fait disparaître de Vire la gaîté d'autrefois ; ce sont les Protestants qui, par l'exemple d'une vie austère, ont dispersé les joyeuses sociétés chantantes, placées sous l'invocation du vieux Basselin. Les Protestants ont chassé le rire. En veut-on la preuve ? Il suffit de lire ce couplet (1) :

J'ayme la compaignie,
Ou sont mes bons amis :
Mais le festin m'ennuye,
Ou n'y a point de ris.
Ces vieux auares *refformés*
Vous feront perdre,
Du dueil de les veoir rechigner ,
Un bon disner.

(1) Vau de Vire XXXV.

Il est donc défendu de rire et de chanter à table. J. Le Houx, quoique excellent chrétien et appartenant à l'une des familles les plus pieuses du pays, a peine à comprendre qu'on ne puisse pas s'amuser décemment sans offenser Dieu. Il a beau faire les plus belles protestations du monde et dire que, « sans estre beuueur, il a fait ses chansons, afin de chasser sa melancholie et de ne pas rester muet au milieu de ses joyeux amis..... (1). » Peine perdue ! Il est traité d'ivrogne :

Chantre de table et beuueur
M'est iniure ordinaire (2).

Les « badauds », qui voient du scandale partout,

S'en vont disant : « Ce n'est qu'yurongnerie
Que les *Vau de Vire nouueaux* (3). »

D'autres, plus perfides, répètent « secrettement » que les *Vaux de Vire nouueaux* ne font qu'induire

A boire d'autant et a rire
Et faire en table maint excès (4).

Les imbéciles et les hypocrites arrivèrent à

(1) Deuxième sonnet.
(2) Vau de Vire XII.
(3) Vau de Vire XXI.
(4) Vau de Vire LXX.

leurs fins. Les prêtres de Vire (1), nous l'avons vu plus haut (2), refusèrent l'absolution à Jean Le Houx ; et le malheureux poète dut, pour l'obtenir, aller à Rome, d'où il revint avec le surnom de Romain. On retrouve la trace de ces persécutions dans une des chansons du second recueil (3), dont voici le premier couplet :

(1) Les prêtres de Vire étaient fort nombreux et fort riches à la fin du XVI[e] siècle. Voici la liste des confréries qui florissaient alors :

— La confrérie de la Très-Sainte-Trinité, Mort et Passion de Notre-Seigneur : 9 chapelains, 440 livres de revenu.

— La confrérie de l'Angevine, en l'honneur de la Nativité de la Vierge : 9 chapelains, 700 livres de revenu.

— La confrérie du Saint-Sacrement : 30 prêtres, 800 livres de rente.

— La confrérie du Saint-Nom de Jésus : 9 chapelains, 170 livres de rente.

— La confrérie du Saint-Esprit, fondée en 1599 : 12 chapelains, 200 livres de rente.

— La confrérie du Rosaire (1617) : 28 chapelains, 180 livres de rente.

Nous connaissons les noms des curés de Notre-Dame à cette époque. C'est un des deux curés, dont les noms suivent, qui dut refuser l'absolution à J. Le Houx :

M[e] Pierre Binet, 1561-1574.
M[e] Jean Lepareur, 1574-1625.

A M[e] Jean Lepareur succéda M[e] Toussaint Desmares, qui laissa la cure de Vire pour entrer dans la congrégation de l'Oratoire, où il se rendit célèbre par ses prédications. Boileau a dit de lui :

Desmares dans Saint Roch n'auroit pas mieux prêché.

(2) Voir page 24.

(3) Vau de Vire II (2[e] recueil).

On les a *censurés*
Les pauures *Vau de Vire,*
Et plusieurs rechignés
Ne cessent d'en mesdire.
Ce sont des morfondus
Qu'on ne void jamais rire ;
Ilz font les entendus,
Et ne peuuent rien dire.

Toutefois, J. Le Houx dut partir gaîment pour Rome, si l'on en juge par ces vers où il fait, sans aucun doute, allusion à la pénitence qui lui fut imposée :

Voicy tous gens de courage,
Lesquelz s'*en vont en voyage*
Jusque par dela les mons.
Faire ce *pelerinage*
Sans boire nous ne pouuons (1).

Le clergé virois dut, en outre, exiger de J. Le Houx un sacrifice plus lourd que ne l'avait été le voyage d'outre-monts ; il dut lui ordonner de détruire l'édition des *Vaux de Vire nouveaux,* qu'il avait publiée et qui avait soulevé tant de colères. Les exemplaires disparurent si bien qu'il est impossible aujourd'hui d'en retrouver un seul. Toutefois, quelque ami de la franche gaîté dut conserver pieusement le petit livre qu'il avait en sa possession, puisque,

(1) Vau de Vire LXXXVI.

vers 1670, un imprimeur de Vire, Jean de Cesne, publia les chansons de J. Le Houx sous ce titre : *Le liure des Chants Nouueaux de Vau de Vire, corrigé et augmenté oultre la precedente impression.* Cette deuxième édition dut elle-même être mise à l'index par les fils ou les petits-fils des dévots contemporains de J. Le Houx, puisque, au commencement de ce siècle, il ne restait plus dans le pays qu'*un seul* exemplaire de cette réimpression (1). Qu'est devenu aujourd'hui cet exemplaire ? Il est impossible de le dire. Heureusement qu'à la Bibliothèque Nationale on en trouve un autre, — le *seul* aujourd'hui connu, — qui, au XVII[e] siècle, appartenait à Daniel Huet, le célèbre évêque d'Avranches (2).

Mais, revenons à J. Le Houx. Ce serait une

(1) C'est l'exemplaire qui a servi aux éditeurs de 1811 ; il fut acquis en 1810 par M. Flaust, maire de St-Sever, à la vente de la bibliothèque de M. By (*Catal.*, n° 1297). — M. L. Du Bois (p. 165) donne une autre raison : « Il y a lieu de croire que De Cesne, qui imprimait pour les missionnaires du bourg de Flers, jaloux d'obtenir leurs bonnes grâces, leur fit le sacrifice de toute son édition des Vaux de Vire, dont il n'échappa à la proscription qu'un très-petit nombre d'exemplaires, aujourd'hui réduit à un seul qui soit connu. »

(2) Nic., Jos. Foucault, intendant de la généralité de Caen, pour qui fut composé le ms. Lecocq (voir p. 24), possédait, vers 1700, un exemplaire de cette réimpression. Voir le *Catalogue manuscrit de ses livres*, n° 2849 (Bibliothèque de Caen).

erreur de croire que, de retour à Vire, il cessa de composer des chansons bachiques. Pour se convaincre du contraire, on n'a qu'à parcourir le manuscrit autographe du poète. A partir de 1611 (cette date se trouve dans le manuscrit), J. Le Houx composa, jusqu'à sa mort, *vingt-sept* nouvelles chansons. Mais ce n'est pas tout. Le poète, comptant sur des temps meilleurs et sur des censeurs plus équitables, ne cessa de retoucher les Vaux de Vire qu'il avait publiés et que le clergé avait frappés d'anathème. Voulait-il donner une seconde édition ? Nous ne le croyons pas ; il ne devait pas être bien désireux de faire un nouveau voyage à Rome. Toutefois, il pouvait se bercer de l'espoir qu'après sa mort, dans un temps plus ou moins éloigné, il se trouverait quelqu'un pour remettre en lumière l'œuvre maudite et vouée aux ténèbres.

Nous avons montré plus haut (1) qu'une double préoccupation se trahit dans les nombreuses retouches dont le manuscrit de Caen est rempli. En effet, lorsqu'on le lit, on assiste au travail de l'artiste, tourmenté du besoin de polir son œuvre et de l'amener à toute la perfection dont il se sent capable ; on voit aussi, — non sans une certaine émotion, — les peines que se donne le chrétien timoré pour ôter de ses chansons tout ce qui peut blesser

(1) Page 38 et sqq.

des oreilles trop scrupuleuses ou ameuter contre lui les cagots et les hypocrites.

N'est-ce pas, par exemple, chose bien curieuse de voir J. Le Houx clore le premier recueil de ses chansons à boire par un Vau de Vire intitulé : *Grâces*, où, s'adressant à Dieu, il lui dit, entre autres choses :

Si auons excedé ce qu'il faut a nature,
Ne cesse toutes fois d'auoir de nous la cure :
Pour s'esiouir sans mal, ne nous metz a mepris !

Fay que, beuuans ensemble, en vain ne prenions
Ton nom ; que ne soyons ny gourmandz, ny prodigues,
Ny contempteurs de toy ; ains que tu nous instigues
A t'aymer et benir, pendant que nous viurons.

Ce Vau de Vire pieux, qui ne se trouve pas dans la réimpression de J. de Cesne, ne devait pas non plus faire partie du recueil condamné. J. Le Houx a dû le composer après son retour de Rome et le faire circuler, pour affirmer bien haut à qui voudrait l'entendre que, tout en aimant à s'amuser et à chanter en joyeuse compagnie, il n'avait jamais cessé d'être un bon chrétien. — Je doute fort que les gens vraiment pieux, et surtout les faux dévots, se soient tenus satisfaits de ces belles déclarations ; et je ne serais pas étonné qu'ils aient été fort scandalisés de ce mélange, selon eux très-inconvenant, de sentiments religieux et d'inspirations bachiques.

Quoi qu'il en soit, Jean Le Houx est resté jusqu'à la fin de sa vie fidèle aux traditions de sa jeunesse, et il a dû mourir avec l'intime persuasion qu'on peut aimer à rire sans offenser Dieu. Dans ses dernières années, de bonnes âmes, échauffées d'un saint zèle, ont dû l'engager plus d'une fois à *désavouer* ses chansons. Jean Le Houx, nous allons le voir, a su résister à ces pieuses obsessions. Il aimait ces Vaux de Vire qui lui rappelaient de si heureuses soirées passées au milieu d'excellents amis; il pressentait que la postérité le vengerait des injustices dont ses contemporains l'avaient abreuvé, et que ses « douces chansons qu'à tort on blasonnoit à Vire » (1), mais que la France répétait, illustreraient un jour son nom. La seule concession qu'il ait voulu faire, c'est de retracter quelques chansons qui faisaient baisser les yeux à certaines gens, probablement à ces saintes personnes que le mot offensait et non la chose.

Il faut, à ce sujet, citer en entier (2) la plus importante chanson du second recueil, celle qui se trouve la *quinzième* dans le manuscrit de Caen, mais qu'on doit reporter tout à fait à la fin, selon la recommandation du poète, qui a eu soin d'écrire en tête : *Ceste presente doibt estre toute la dernière.*

(1) Vau de Vire XXIV (2e recueil).

(2) Nous en avons déjà donné des extraits pages 21 et 62.

Tous ces vers biberons *ie veux desaduouer*,
Aduortons que i'ay faictz en ma jeune allegresse,
Quoyque ie n'eusse lors vne humeur beuueresse :
Mais on faict souuent mal, ne penseant que jouer.

Je crains que quelques vns ne vueillent en vser
Pour seruir de pretexte a leur gourmande vie.
Ces vers ne pecheront, mais bien l'yurongnerie :
Car de toute autre chose on peut bien abuser.

Je retracte pourtant les chansons qui feront
Scandale aux scrupuleux, et veux que, sans les dire,
Vn chacun les censure et bannisse de Vire,
Blasmant auec l'autheur ceux qui les chanteront.

Moy mesme j'en ay honte auec vn repentir.
Je voudrois que jamais elles n'eussent pris vie;
Mais elles ont deia pris cours en la patrie,
Qui malgré moy les chante; et me faut le patir.

Je ne laisseray pas a hanter mes amis,
Sans faire toutes fois excez sur le breuuage,
Contre le mauuois temps leur donnant bon courage,
Et en le souhaittant tel qu'il estoit jadis.

Je vay boire d'autant pour finir ces chansons,
Lesquelles ne sont pas au gré de tout le monde;
Mais quel dommage en ha tout homme qui en gronde,
Si, sans haine et sans mal, nous nous resiouissons?

On peut, avec d'autant plus de raison, appeler ce Vau de Vire le testament littéraire de Jean Le Houx, qu'on sait d'une manière certaine qu'il a été composé quatre ans tout au plus avant sa mort. En effet, en tête du second recueil des chansons, on lit la date 1611. Le

Vau de Vire que nous venons de citer est le XVe. Or, dans le XXe, on lit ces deux vers :

L'an mil six cens douze, vn garçon
Bon pressurier fist la chanson...

Nous voyons donc qu'aux derniers jours de sa vie J. Le Houx, tout en désavouant quelques-unes de ses chansons, nous dit, en termes fort clairs, qu'il continuera à fréquenter les bons compagnons, qu'il se moque des cafards et des cuistres, et qu'au bout du compte il a le droit d'être fier des *Vaux de Vire nouveaux*, puisqu'on les chante d'un bout de la France à l'autre.

En effet, au Nord aussi bien qu'au Midi, à Paris aussi bien qu'en Normandie, on connaît les *Vaux de Vire nouveaux*. Dès 1584, quelques chansons de J. Le Houx sont publiées à Lyon, par Huguetan, dans son *Thresor des chansons amoureuses*. — Un an avant la mort du poète, l'éditeur Jacques Mangeant publie à Caen (1615) *dix-sept* des *Vaux de Vire nouveaux*, dans le *Recueil des plus belles chansons des comediens françois*. — En 1619, c'est-à-dire trois ans à peine après la mort de J. Le Houx, on trouve plusieurs de ses chansons dans l'*Eslite ou Recueil des chansons amoureuses des plus excellens poetes de ce temps*, publié à Rouen, chez Jean Berthelin (1).

(1) Voir le *Bulletin du Bibliophile*, par J. Techener, 1860, p. 1175. On trouve aussi une des chansons de J. Le Houx

— La même année, l'auteur de la *Pieuse Alouette auec son tire-lire* (Valenciennes, Jean Veruliet) compose cinq de ses cantiques sur des airs de *Vaux de Vire nouveaux*. — Dans le *Recueil* de Pierre Deshayes (Paris, rue de la Harpe, 1621) (1), on voit que la chanson :

> Messieurs, voulez-vous rien mander (2),
> Ce bateau va passer la mer,

est devenue si vite populaire que, dans le trajet de Vire à Paris, elle s'est augmentée de quatre couplets. — Un peu plus tard enfin, dans la *Comedie des chansons* (1640) (3), qui ne se compose que de refrains connus de tout le monde, nous retrouvons très-souvent des emprunts faits aux Vaux de Vire de Jean Le Houx.

N'oublions pas qu'en 1610 le satirique virois Sonnet de Courval suppose les chansons de Jean Le Houx assez universellement connues, pour se contenter de désigner le poète, son ami, par ces seuls mots : « l'autheur de nos Vaux de Vire » (4).

(*Messieurs voulez vous rien mander*) dans les *Chansons folastres, etc., des Comediens françois*. Rouen, chez Jean Petit, 1612. — Voir la réimpression d'A. Mertens et fils, Bruxelles, 1864, p. 78.

(1) *Recueil des chansons amoureuses de ce temps, tant pastorelles que musicales, etc.*

(2) Vau de Vire XLVII.

(3) Voir l'*Ancien Théâtre français*, t. IX.

(4) Paris, chez J. Millot.

Jean Le Houx, ainsi qu'on a pu le voir, n'exagère pas, quand il nous dit que « ses chansons ont pris cours en la patrie »; et il a trop lieu d'en être fier pour les désavouer.

Faut-il le prendre au mot, lorsqu'il dit :

L'autheur de ces chansons icy
..... ne pensoit rendre notoire
Son nom, quand il les composoit (1).

Non, assurément. Il semble bien, à n'y pas regarder de trop près, que J. Le Houx a pris très-peu de soin de sa gloire. Ses chansons ont dû être publiées sans nom d'auteur, puisque la réimpression de J. de Cesne ne porte pas le nom de l'avocat virois. C'est là une des causes principales qui les ont fait attribuer plus tard à Olivier Basselin. Le vieux foulon étant pour les Virois le chansonnier par excellence, le peuple, dès le milieu du XVII[e] siècle, chantait du Jean Le Houx, croyant chanter du Basselin (2). Les érudits étaient bien arrêtés par de grosses difficultés ; mais ils se tiraient sans peine d'affaire, en disant : Jean Le Houx a rajeuni les chansons de Basselin. Si l'avocat-poète n'est pas aujourd'hui connu comme il le mérite, si ses *Vaux de Vire* sont encore mis par la

(1) Vau de Vire LXX.

(2) Aujourd'hui encore, le peuple n'attribue-t-il pas à Béranger une foule de chansons qu'il n'a jamais faites ?

foule des lecteurs sous le nom d'Olivier Basselin, il ne faut pas rejeter toute la faute sur les prêtres qui firent disparaître, autant qu'ils le purent, les chansons « si complètement inoffensives » (1) de J. Le Houx ; il faut rendre le poète lui-même responsable de l'erreur qui s'est propagée. Pourquoi n'a-t-il pas signé son recueil imprimé ? Il nous dira qu'il ne songeait pas à immortaliser son nom ? Nous n'en croyons rien. J. Le Houx aimait la gloire, et il se croyait digne de vivre dans la mémoire des hommes. Les preuves ne manquent pas. Ne dit-il pas, en parlant de lui-même :

De ce Virois conseruons la mœmoire (2).

N'appelle-t-il pas ses chansons « noz gentilz Vaux de Vire » (3) ? Et lorsqu'il compare les *Vaux de Vire nouveaux* à ceux du temps passé, ne s'écrie-t-il pas avec une noble fierté :

J'ayme tant ceste melodie
De nos Vaudeuire nouueaux,
Je fay juge la compaignie
Que les vieux ne sont poinct plus beaux (4).

Ce n'est pas tout. Lorsque, dans son ma-

(1) Expression de Ch. Nodier. *Mélanges tirés d'une petite bibliothèque*, p. 249.
(2) Vau de Vire XX.
(3) Deuxième sonnet, et Vau de Vire LXXXVII.
(4) Vau de Vire LXXXIV.

nuscrit, il retouche laborieusement l'œuvre de toute sa vie, il a soin d'écrire plusieurs fois son nom en toutes lettres : *Maistre Jean Le Houx, aduocat virois*. N'est-ce pas nous dire : « Si, de mon vivant, je n'ai pas osé signer mes chansons, je veux du moins les signer pour la postérité. » Enfin, il se fait adresser des vers, où l'un de ses amis, devançant le jugement de l'avenir, nous dit :

Qui plus naifuement escrire
Eust pu pour vn subiect beuuant ?
Le Houx d'vn style plus scauant
Traicteroit chose plus altière.....

J. Le Houx, on n'en peut douter, espérait qu'après sa mort un ami dévoué publierait son manuscrit, tout préparé pour l'impression. Mais c'était là un espoir bien fragile. Le précieux manuscrit est resté ignoré pendant plus de deux siècles ; et si, par une heureuse fortune, la bibliothèque de Caen n'en avait fait l'acquisition en 1833, jamais on n'eût pu sérieusement ébranler la tradition séculaire qui refuse à J. Le Houx toute espèce d'originalité.





CHAPITRE VII.

Les « beaux esprits » de Vire. — La poésie viroise à la fin du XVIe siècle et au commencement du XVIIe.

LES avares et les scrupuleux étaient-ils les seuls ennemis que Jean Le Houx eût à redouter lorsqu'il publia ses chansons ? Nous ne le croyons pas. Il faut ajouter à cette liste ceux dont Jean Le Houx nous dit qu' « ils font les entendus », et que nous appellerons les « beaux esprits » du temps. Vire est une des rares petites villes de province, où, depuis le XVe siècle, le mouvement littéraire ne s'est jamais ralenti, où la poésie, en particulier, a toujours été en grand honneur. Au XVe siècle, Olivier Basselin ouvre glorieusement la liste des hommes illustres dont

la ville de Vire a le droit d'être fière. Au XVIe siècle, sans compter J. Le Houx, Vire voit naître les frères Robert et Antoine Le Chevallier d'Aigneaux et Sonnet de Courval, sur lesquels nous allons revenir. Au XVII[e], c'est l'abbé Asselin, proviseur du collége d'Harcourt, auteur estimable des poëmes de *La Grâce* et de *La Vérité*, disciple de Th. Corneille et maître de La Harpe. Au XVIII[e], naissent à Vire l'abbé Porquet, aumônier du roi Stanislas et précepteur de Boufflers; Castel, l'auteur du poëme des *Plantes*; Chênedollé, l'auteur du *Génie de l'homme* (1).

(1) Les frères Le Chevallier d'Aigneaux, nés vers 1540. — Sonnet de Courval, en 1577. — L'abbé Asselin, en 1682. — L'abbé Porquet, en 1723. — Castel, en 1758. — Chênedollé, en 1769.

Depuis le XV[e] siècle, Vire a produit des hommes célèbres dans tous les genres :

Dans les premières années du XVI[e] siècle, *Jean Gosselin*, bibliothécaire des rois Charles IX et Henri III;

En 1599, l'illustre prédicateur *Toussaint Desmares;*

En 1624, *J.-B. Du Hamel*, le premier secrétaire de l'Académie des Sciences;

En 1640, le savant bénédictin, dom *Antoine Le Gallois*, mort au Mont-Saint-Michel, en amassant les matériaux de l'*Histoire de Bretagne;*

En 1671, *Pierre Polinière*, qu'on a appelé *le Père de la physique expérimentale;*

En 1775, le naturaliste *Turpin*, membre de l'Académie des Sciences;

En 1781, le géographe *Lanon de La Renaudière.*

Dans le Bocage Virois sont nés : le trouvère *Gace de La Bigne*, chapelain des rois Philippe de Valois, Jean le Bon et

A côté de ces écrivains, qui tiennent dans notre littérature une place, sinon très-élevée, du moins fort honorable, s'agitait une foule de rimeurs, bien obscurs aujourd'hui, mais assez remuants pendant leur vie, et dont la verve s'exerçait surtout dans des sujets satiriques. « L'autorité des magistrats, les décisions judiciaires, les actes du pouvoir, le clergé lui-même, malgré la dévotion séculaire des habitants, l'infortune ou l'inconduite d'un voisin, les souffrances mêmes du peuple, tout devenait pour ces rimeurs un sujet de chansons » (1). C'étaient là les « beaux esprits » dont les jugements faisaient loi en matière littéraire; c'était à eux surtout que les auteurs devaient plaire, sous peine d'être ridiculisés de la belle façon dans des couplets mordants ou des épigrammes, relevées du sel du pays, sel un peu gros, mais d'une saveur assez piquante, dont la mine est loin d'être épuisée dans la bonne ville de Vire.

Charles V; *Marguerin de La Bigne*, le premier collecteur de la *Bibliothèque des Pères de l'Eglise;* le grand industriel *Richard Lenoir*, *Dumont-d'Urville*, le botaniste *René Lenormand.*

Vire peut revendiquer, à bon droit, le poète Chaulieu, né, il est vrai, dans le Vexin normand, mais dont les ancêtres, originaires du Bocage, possédaient près de Vire, notamment à St-Martin-de-Talvende, de riches propriétés (*Œuvres diverses de M. l'abbé de Chaulieu.* A Londres, chez Jean Nours, 1740. — Avertissement).

(1) F. Cazin : *Poésies de Richard Dubourg d'Isigny*, Introduction, p. VII.

Les deux frères Le Chevallier d'Aigneaux, les traducteurs de Virgile et d'Horace semblent avoir été à l'abri des traits railleurs de leurs compatriotes. « Le poète de Mantoue, amené sous leur conduite en France, receut partout, nous disent-ils, un accueil bénin et fauorable. » Horace ne fut pas moins bien traité. Si, en effet, on parcourt les pièces « laudatives », mises en tête de leurs œuvres, on voit J. Daurat comparer les deux frères à Castor et à Pollux; le jeune Du Perron, le futur cardinal qui, à cette époque, était à Vire, avec son père, ministre de la religion réformée (1), le jeune Du Perron, dis-je, trouve l'œuvre des d'Aigneaux

si belle en imitation,
Qu'a ceste heure Virgile, en son propre langage,
Est la traduction de la traduction.

Vauquelin de La Fresnaye leur adresse des vers latins et deux sonnets (2).

(1) « Vire a l'avantage d'avoir élevé le cardinal Du Perron, et de lui avoir appris les élémens de la grammaire, pendant le temps que Julien David, son père, y fut ministre de la religion prétendue réformée. » (*Mémoires manuscrits de Lecocq, lieutenant particulier au bailliage de Vire.* — Cf. l'abbé Laffetay, *Histoire du diocèse de Bayeux*, p. 65.)

(2) On trouve dans les œuvres de Jean Rouxel, professeur d'éloquence à l'Académie de Caen, les vers latins suivants à l'adresse de la ville de Vire, qui a produit les frères d'Aigneaux :

Ergo etiam magnas Francorum æquabit Athenas
VIRIA, Normannis urbs nimis arcta plagis!

Les Virois furent du même avis que ces illustres louangeurs. Simon du Bois, « de Vire, en Normandie » (c'est ainsi qu'il signe le sonnet qu'il a mis en tête de la traduction d'Horace), appelle les frères d'Aigneaux

L'honneur de nostre ville et de toute la France.

Robert Le Chevallier fut particulièrement estimé, ce semble, dans sa ville natale, puisqu'on lit dans son épitaphe « qu'il y remplit glorieusement des fonctions très-honorifiques » (1).

Quand Robert mourut, — c'est son frère Antoine qui nous l'apprend, — *la poesie prist a Vire l'habit de deuil;* et lorsque, dix mois après, Antoine suivit son frère dans la tombe, les parents et les amis des deux traducteurs s'unirent pour leur élever un « tombeau poétique » (2). Parmi eux, on distingue André Le Chevallier, fils

Ergo erit externas inter celeberrima gentes,
  Cognita quæ populis vix fuit ante suis!
Scilicet hanc laudem Cevallerius unus et alter
  Ingenio potuit conciliare suo.
Nam vetus Andino debet quod Mantua vati,
  Fratribus hoc solis VIRIA debet idem.
Mantua perpetua vivit per sæcula fama:
  Victurum sæclis VIRIA nomen habet.

(*Joannis Ruxelii poemata.* Rouen, 1600, page 62).

(1) « ... urbis suæ lumini clarissimo, honorificis in ea muneribus summa cum laude functo. » Épitaphe composée par Antoine, son frère.

(2) *Le tombeau de Robert et Anthoine Le Cheuallier, frères, sieurs d'Aigneaux, doctes et excellens poetes françois, de Vire en Normandie.* — Caen, Pierre Le Chandelier, 1591. — Exemplaire rarissime de la bibliothèque de Vire.

de Robert et neveu d'Antoine; Thomas Anfrey, de Vire, leur neveu, si je ne me trompe; Nicolas Michel, recteur de l'Université de Caen, et Gelée de Senerpont, célèbre médecin de Dieppe.

Le satirique Sonnet de Courval, bien que parent des frères d'Aigneaux, n'obtint pas les mêmes louanges de ses compatriotes. En vain, dans la première édition de la *Satyre Menippée contre le Mariage*, appelait-il à son aide sa sœur Esther Sonnet, qui trouve que son frère est

Eschauffé des rayons d'vne flamme diuine ;

en vain Jean Le Houx, dans un sonnet, qui me semble assez ironique, le comparait, pour le *style et le sauoir, aux trois satyriques latins ;* Sonnet de Courval ne fut pas goûté des Virois qui lancèrent contre lui de cruelles épigrammes, auxquelles il fut extrêmement sensible, si l'on en juge par les grosses injures qu'il leur adresse en tête de sa seconde édition :

Marche donc hardiment, o ma chere satyre,
Et ne crains *les abbois de ce peuple de Vire.*
Quoy ! ma fille, as-tu peur des mesdisans Virois ?
Sçais tu pas qu'a leur goust iamais ie n'ay sceu plaire?
Ta seule ambition sera de leur desplaire,
Pour plaire, si tu peux, au reste des François.

Sonnet de Courval attribue à l'envie les critiques dont il a été l'objet ; aussi envoie-t-il aux

« rimeurs virois », qu'il appelle d'*enuieux poetastres,* ce sixain, qui dut bien les amuser :

Escumez, enragez, poetastres enuieux,
Jectez vostre venin, cerberes furieux ;
Grenouilles, crouassez ; sifflez, fieres couleuures ;
Bourdonnez parmy l'air, inutiles freslons,
Vostre crouassement, sifflement, vos bourdons
N'empescheront qu'au iour ie ne mette mes œuures.

Et, pour prouver qu'il n'a pas peur des « grenouilles » et des « freslons » virois, il marche escorté de son frère Jean Sonnet, avocat; du satirique caennais Angot L'Esperonnière; du sieur de Deymier, l'auteur de l'*Académie de l'Art poétique;* du « gentilhomme normand » de Cérizolles, qui, lui aussi, se moque gaillardement des Virois et dit à Sonnet de Courval :

Mets hardiment au iour ta satyre et tes vers
Sans craindre des Virois les iugemens diuers.
Pense, docte Courual, qu'au regard de la France,
Vire n'est rien qu'vn point, vn atosme leger.
Laisse les donc, Courual, leur venin desgorger,
Car l'atosme et le poinct n'a pas grande puissance (1).

Si nous voulons savoir quelles sortes de critiques lui avaient faites les « poétastres » de Vire, Sonnet de Courval nous apprend lui-même qu'ils lui reprochaient son genre lascif et ses vers mal rimés. Le premier reproche ne le touche

(1) *Satyre Menippée sur les poingnantes trauerses et incommodités du mariage, etc.* 3e édition, 1616, chez J. Millot.

guère. Il se contente de répondre, dans sa *Deffence apologétique,* « qu'il n'est pas possible de blasmer la lasciueté, sans vser de termes propres et essentiels pour vn tel subiect. » Le reproche de négligence dans le style et dans les rimes lui va plus avant au cœur : « On dit que i'ay ioinct le nombre singulier auec le pluriel. J'ay faict ce qu'ont faict auant moy l'autheur de nos Vaudeuires (1), et Ronsard, l'archipoëte, l'Homère et le Pindare françois. » — « On dit que mes rimes sont maigres. Sur deux mille vers qui sont en ma satyre, il n'y en a que quinze ou vingt tout au plus dont les rimes ne soient a trois ou quatre lettres, selon l'ordinaire » (2). Voïci quelques-unes des rimes, dont les Virois ne voulaient pas se contenter : *espines, dignes ; — ire, poursuyvre ; — gouvernent, ensorcellent ; — vagues, bourrasques ; — maigre, perdre ; — estables, Naples ; — couleuvre, demeure,* etc., etc.

Il faut avouer que les Virois n'avaient pas tort.

Jean Le Houx eut-il à essuyer des critiques du même genre ? On peut, croyons-nous, répondre affirmativement. En effet, quelque lettré que fût l'avocat-poète, il se montrait parfois assez peu soucieux des règles de la prosodie.

(1) C'est évidemment J. Le Houx qui est désigné sous ce titre.

(2) *Deffence apologétique*, 1610, *passim.*

Il fait rimer *perse* avec *maistresse*, — *chopine* avec *peine*, — *digne* avec *Anthoyne*, — *rhumes* avec *quatriesmes*, — *loge* avec *gorge*, — *douce* avec *course*, etc., etc. Bien plus, on ne voit pas sans étonnement, dans un des Vaux de Vire du second recueil (1), le mot *main* servir de rime à *Paris* :

Nous sommes trois bons drolles,
Qui venons de Paris,
La bouteille a la main (2).

Admettons qu'en transcrivant cette chanson, le poète se soit trompé, et qu'il ne faille voir là qu'un *lapsus calami*, il n'en est pas moins

(1) Vau de Vire XVIII.

(2) Chose assez bizarre, on trouve dans la *Comédie des chansons* (1640) une imitation de ce couplet, où *gris* rime avec *main*, comme dans le Vau de Vire de J. Le Houx *main* rime avec *Paris*.

Nous sommes trois hermites,
Tous trois vestus de gris;
La clochette en la main,
Nous sommes icy venus,
Belle, pour adorer vos vertus. (Scène III)

Les autres couplets du Vau de Vire XVIII se composent d'un vers sans rime (fém.) et de quatre vers (masc.) rimant deux par deux. Exemple :

Les gorges auons cuites
De soif, et peu d'argent.
Remplissez vistement
Nos vaisseaux et sauuez
Ces drolles et les abreuuez.

Ne nous montrons pas trop sévère pour cette négligence de J. Le Houx. Il serait bien possible qu'il se fût contenté de couler sa chanson dans un vieux moule populaire.

vrai que J. Le Houx ne s'est jamais montré sévère pour la rime. Jamais, non plus, il n'a cherché à éviter les hiatus. On les compte par centaines dans les Vaux de Vire des deux recueils et dans les Noëls. Sans doute, les rencontres de voyelles étaient tolérées, du moins à la date où J. Le Houx a dû publier ses premières chansons. Mais, à partir de 1605, Malherbe, établi à la Cour et devenu le réformateur incontesté de la poésie, avait formellement proscrit l'hiatus. Or, l'on ne voit pas que le poète de Vire, dans ses dernières chansons et dans ses Noëls, ait respecté la loi sévère édictée par le poète de Caen, loi qu'il ne devait pas ignorer.

Jean Le Houx se permet encore d'autres licences. On trouve chez lui, au milieu des vers, des syllabes muettes que Malherbe n'y laissait pas entrer :

Sans liur*ée*, c'est vn page.....
Aux accouch*ées* laissons, etc.

Il est bien probable que les rimeurs virois ont cherché querelle au poète vaudeviriste, à propos de ses rimes trop faibles, de ses hiatus trop nombreux et de ses autres licences poétiques. D'un tempérament moins bilieux que Sonnet de Courval, J. Le Houx ne s'est pas laissé emporter aux grosses injures ; il n'a pas pas, comme lui, dit en parlant de ses critiques :

« Il faut que je tire ces limaçons de leur coquille, pour les escarbouiller plus librement, sans les permettre se traisner plus longtemps sur mes fleurs poetiques » (1). J. Le Houx y va plus doucement : il se contente de dire, dans sa *Dédicace à Bacchus :* « La bonne (liqueur) a produit les meilleurs vers, et la mauuoise les pires. Toutes fois, s'ilz ne sont assez bien *limés* et *rythmés* (rimés), je ne m'en soucie guères, espérant que les bons compagnons, qui les praticqueront sur le vin, ne daigneront perdre vn seul coup a boire, pour s'abbuser a les correcter. »

S'il est un reproche qu'on pouvait faire à J. Le Houx, et que ses contemporains ne semblent pas lui avoir fait, c'est d'avoir manqué de sérieux dans des circonstances qui ne prêtaient nullement à rire.

Nous ne saurions lui faire un crime de ne pas avoir aimé le bruit des armes. Loin de là, nous applaudissons à son gros bon sens, quand il nous dit :

Je trouue, quant a moy, que les gens sont bien bestes,
Qui ne se font plus tost au vin rompre les testes
Qu'aux coups de coutelas, en cerchant du renom.
Que leur chault, estans mortz, si on en parle ou non ?

Mais il est pénible de voir qu'au moment où les ennemis assiégent la ville de Vire, il ne songe qu'à sauver ou à vider les tonneaux :

(1) Sonnet de Courval. *Deffence apologétique.*

Tout a l'entour de noz rampars
Les ennemis sont en furie :
Sauuez noz tonneaux, ie vous prie !

Prenez plus tost de nous, soldartz,
Tout ce dont vous aurez enuie :
Sauuez noz tonneaux, ie vous prie !

L'ennemy, qui est cy deuant,
Ne nous veult faire courtoisie :
Vuidons noz tonneaux, ie vous prie !

Au moins, s'il prend nostre cité,
Qu'il n'y trouue plus que la lie :
Vuidons noz tonneaux, ie vous prie !

Deussions nous marcher de costé,
Ce bon sildre n'espargnons mie :
Vuidons noz tonneaux, ie vous prie (1) !

La chanson est fort gaie, j'en conviens ; mais cette gaîté contraste singulièrement avec les tristes circonstances au milieu desquelles elle fut composée.

Tels n'étaient pas les sentiments de Basselin et de ses compagnons, lorsque les Anglais n'avaient « laissé porc ne oue (oie) tout entour leur cartier. » Par Dieu, s'écriait le chansonnier patriote

Par Dieu ! se ie les empoingne,
Puisque j'en jure vne foys,
Je leur monstreray sans hoingne
De quel pesant sont mes doigts (2) !

(1) Vau de Vire LXXXIII.

(2) *Chansons normandes du XVe siècle*, publiées par A. Gasté. Caen, 1866, p. 93.

J. Le Houx ne souffre que d'une chose, quand sa ville natale est envahie par les soldats du parti vainqueur, c'est de voir son vin bu par eux :

Ne soyons poinct si vilains et hagardz,
Que de laisser ce bon vin aux soldartz
Qui nous font tant d'oultrage !
S'ilz le beuuoient sans nous, ce seroit grand dommage (1) !

Lorsque les Espagnols quittent enfin la France (1594), Jean Le Houx s'écrie :

Viue le Roy ! voicy la patience (la paix) !
Plus ne nous faut vainement redoubter
Ces Espagnolz, vieux ennemis de France,
Lesquelz vouloient ce royaulme vsurper;
Car ilz s'en sont retournez tous honteux (2)...

Ne nous hâtons pas trop d'applaudir au patriotisme du chansonnier. Ce qui le touchait profondément, c'était moins l'humiliation de la France, que la soif inextinguible des envahisseurs :

Ces faux ligueurs nous nourrissoient la guerre,
Qui nous a faict oublier noz chansons.
Ilz ne nous ont rien laissé que la terre ;
Et en vuidant noz tonneaux et poinssons,
Nous ont osté ce qu'aymions le mieux (3)...

Tandis que Jean Le Houx « ensepuelit la mœmoire des maux passés, et bastit leur tombeau

(1) Vau de Vire LXVI.
(2) Vau de Vire LXXXVII.
(3) *Ibid.*

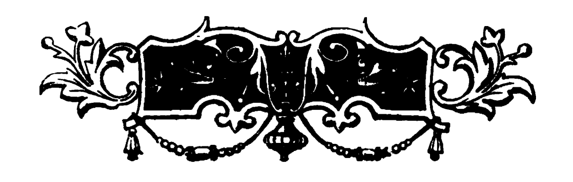
d'un pot de bon boire, tiré du plus friand tonneau » (1), ses compatriotes, les frères d'Aigneaux, exhalaient leur douleur patriotique dans des vers qui ne sont pas toujours exempts de mauvais goût, mais qui partent de cœurs vraiment français. Voici, en effet, le langage qu'ils prêtent à la malheureuse France, après l'assassinat de Henri III par Jacques Clément :

. . . . Hélas ! faut-il que moy,
Moy, qui fus autrefoys des nations l'effroy,
En si piteux estat reduite ie me voye,
Qu'aux ennemys ie serue or' de fable et de proye !
Mais, hé ! qui m'a plongée en ce gouffre profond
De malheurs, en danger d'estre noyée au fond,
Sans espoir de salut ? Las ! c'est ce qui me trouble,
C'est ce qui ma tristesse et angoisse redouble,
Que ceux mesmes que i'ay engendrez et nourris,
Que i'ay par si grand soin engendrez (sic) et cheris,
Sont ceux qui, trop ingrats, pourchassent ma ruyne,
Ont esmoulu le fer qui perce ma poitrine,
En tiedissans, cruels, la pointe dans mon sang,
Qui, fumeux, a bouillons ruisselle de mon flanc,
Et fait vn rouge lac, si que ie defauts blesme,
Preste de succomber a la foiblesse extresme,
Si le ciel, appaisant enuers moy sa rigueur,
De bref ne me redresse et conforte le cœur (2).

La muse de J. Le Houx est autrement alerte ; mais elle n'a pas de tels accents.

(1) Vau de Vire V (2e recueil).

(2) Poésies posthumes des frères d'Aigneaux, dans leur *Tombeau*. Caen, 1591.



CHAPITRE VIII.

Les Noëls de Jean Le Houx. — Ses dernières années. — Conclusion.

IL nous reste à dire quelques mots des sentiments religieux de Jean Le Houx et à jeter un coup d'œil sur ses Noëls.

Nous avons vu (1) que, le 12 juillet 1592, le pain bénit fut offert à l'église Notre-Dame de Vire, au nom de J. Le Houx. Si nous admettons qu'il est né vers 1545, il aurait eu, à cette date, quarante-sept ans. Il avait fait son voyage à Rome, et, revenu avec l'absolution entière de ses péchés de jeunesse, il s'était réconcilié avec le clergé virois. Est-ce à dire qu'il avait attendu l'âge mûr pour se

(1) Page 114.

convertir ? J. Le Houx n'avait pas besoin de se convertir : on ne trouve pas la plus petite trace d'irréligion dans ses premières chansons. On ne peut, en effet, sérieusement incriminer les vers suivants, imités de l'*Anthologie* ou d'Horace :

> Les mortz ne boyuent plus dedans la sepulture :
> Hé ! qui scait s'il viura
> Peult estre encor demain ? Chassons melancholie...

Lorsque J. Le Houx regrette qu'Adam, au lieu de manger, ne se soit pas « mis à boire »; ou bien encore lorsqu'il suppose qu'

> On plante des pommiers aux bors
> Des cymetieres, prez des mors,
> Pour nous remettre en la mœmoire
> Que ceux dont la gisent les cors
> Ont aymé comme nous a boire,

il faut être bien intolérant pour crier : à l'irréligion ! Ce sont là pourtant toutes les peccadilles du poète. Jamais, en effet, chansonnier n'a été plus décent, plus convenable, et cela dans un temps où le clergé était attaqué avec une violence sans nom. Sans aller chercher des exemples hors de Vire, c'était à peu près à la même époque que les frères d'Aigneaux disaient aux moines par la bouche de la France :

> . . . . Hypocrites maudits,
> Loups fiers et rauissants, sous la peau de brebis,
> Qui voilez d'innocence et de sainteté pure
> Toute meschanceté, tout vice et toute ordure,

Vous estes seuls autheurs de nos maux et ennuys,
Et du piteux estat ou reduite ie suis,
Quand, au lieu de prescher la parole diuine,
Vous ne preschez partout, d'une langue mutine,
Que la reuolte fiere et la dissension,
Que le sang, le carnage et la sedition,
Si qu'esmeu vous auez contre son Roy, felonne,
Et contre moy ma gent aux horreurs de Bellonne.
Les Apostres ont ils, pour la simplicité,
Presché la violence? et, pour la charité,
La sanglante discorde? et, pour la paix, la guerre,
Quand ils ont annoncé Christ par toute la terre?

Lorsque les guerres de religion furent terminées, les prêtres de Vire devinrent très-tolérants : nous ne voyons pas, par exemple, qu'ils se soient émus des satires furibondes de Sonnet de Courval *contre l'antisimonie des peruers ecclesiastiques*. Et pourtant, quels coups de massue! « Dans l'Eglise, dit-il (1), la simonie est comme en son zénith; nous y voyons une banque ouverte a tous marchands, une mercerie, coraterie, maquignonnage des biens spirituels. » Ses vers ne sont pas plus tendres que sa prose : au contraire! Voyez comme il apostrophe

. . . . . ces faux prelats, lubricques et peruers,
Qui, bruslés d'auarice, exercent dans l'eglise
Vn trafic tout public, vne orde marchandise
D'acheteurs et vendeurs, qui, profanant ce lieu,
Font vn marché public de la maison de Dieu,
Vne halle, vn tripot, ou vne banque estrange;

(1) Avis au Lecteur.

A proprement parler, c'est la place du change
De Paris, de Lyon, de Venise ou d'Anuers :
Ainsi les lieux sacrés aux marchands sont ouuerts.
Rien n'y regne auiourd'huy que toute simonie :
La sainte pitié en est presque bannye.
Les maquignons prelats, d'auarice entachez,
Vendent a purs deniers abbayes, eueschez,
Acheptent prieurez, prebendes, benefices,
Ainsy comme ils feroient de profanes offices.
L'Eglise est vne foire ouuerte a tous marchands,
Ou le bien de l'autel se vend au plus offrant (1)...

J'arrête ici la citation; la suite ne peut se transcrire.

Les Virois, nous l'avons dit (2), se moquèrent du style ampoulé de Sonnet de Courval; mais nous ne voyons pas que le clergé l'ait le moins du monde inquiété. Pourquoi donc refusa-t-on l'absolution à J. Le Houx, et pourquoi laissa-t-on passer impunies les satires cyniques ou violentes de Sonnet de Courval ? La réponse est aisée, croyons-nous : c'est que J. Le Houx publia ses *Vaux de Vire* au milieu même des guerres de religion, et que les satires de Sonnet de Courval ne parurent qu'après la lutte terminée et la paix faite entre les deux partis.

Quoi qu'il en soit, J. Le Houx, de retour de Rome, se garde bien d'attirer de nouveau

(1) *Satires du sieur de Courval-Sonnet, gentilhomme virois.* — Paris, chez Rollet-Boutonné, 1621. — Première partie.

(2) Page 178.

sur sa tête les foudres de l'Eglise. S'il compose de nouvelles chansons à boire, il ne les montre qu'à des amis sûrs. Bien plus, en vieillissant, il parcourt son manuscrit, et y efface des vers et même des couplets qui ne lui semblent pas assez orthodoxes. Il donne des rentes aux confréries du Saint Nom de Jésus et de la Sainte-Trinité, afin qu'on dise des messes pour le repos de l'âme de ses parents, et aussi pour les pauvres gens que la misère de leur famille laisse sans prières.

Enfin, la mort approchant, Jean Le Houx veut, autant qu'il est en lui, réparer le mal causé par ses Vaux de Vire. C'est en chantant le vin clairet et le pommé normand qu'il a péché; c'est en chantant le petit Enfant-Jésus qu'il paiera sa dette à l'Eglise offensée.

« *En ma jeunesse,* nous dit Estienne Pasquier (1), *c'estoit* une coustume que l'on auoit tournée en cérémonie de chanter presque tous les soirs (pendant les Avents) *presque en chasque famille,* des Nouëls, qui estoient chansons spirituelles, faictes en l'honneur de Nostre Seigneur. Lesquelles on chante encore en plusieurs églises, pendant que l'on célèbre la grand'messe, le iour de Nouël, lorsque le prestre reçoit les offrandes. »

(1) Né en 1529, mort en 1615. Jean Le Houx, mort en 1616, fut donc le contemporain d'Estienne Pasquier. Voir *Recherches de la France*, liv. IV, ch. XVI.

Il est facile de voir, d'après ce passage, que la coutume de chanter Noël dans chaque famille commençait à se passer à Paris, au moment où Estienne Pasquier écrivait ses *Recherches de la France.* Il en était de même en Normandie et particulièrement à Vire. Jean Le Houx se plaint qu'on ne va plus comme autrefois chanter Noël chez ses amis, et que seuls les petits enfants ont conservé cette pieuse coutume :

Les honnestes gens de Vire,
Ceste nuict, alloient iadis
En trouppe chanter et dire
Cantiques chez leurs amis.

Mais par la chiche auarice,
Les bourgeois de qualité
Ont ce deuot exercice
Aux petitz enfants quicté (1).

Ici, comme dans ses Vaux de Vire, Jean Le Houx se plaint de l'avarice de ses compatriotes. Est-ce là vraiment la seule raison de la décadence des Noëls ? Ne faut-il pas l'attribuer surtout aux abus de toute sorte auxquels cette coutume donna lieu, abus qui durent être signalés par les Protestants, et, par suite, être réprimés par le clergé catholique ? Que la naïveté de nos aïeux du Moyen-Age ait été sans malice, nous pouvons

(1) *Noëls Virois* de J. Le Houx, publiés pour la première fois par A. Gasté. Caen, 1862, p. 27.

l'admettre, et encore jusqu'à un certain point; mais, au XVI[e] siècle, les auteurs des Noëls, sans avoir la verve narquoise qu'aura plus tard le vigneron bourguignon Guy Barôsai, ne manquent pas de traits railleurs, dont les esprits forts du temps pouvaient se faire une arme contre la religion, et qui devaient scandaliser les âmes vraiment pieuses. D'ailleurs, la trivialité du style, les refrains de chansons équivoques qu'on retrouvait dans les Noëls, le sans-gêne des auteurs à l'égard du petit Enfant-Jésus, de Marie et surtout de Joseph, tout cela devait jeter sur le mystère de la Nativité une teinte de ridicule, et par là même alarmer les gardiens de l'orthodoxie.

On ne connaît guère les Noëls Virois de la première époque. Cependant, il existe à Vire un manuscrit, conservé avec un soin jaloux par son propriétaire actuel; et ce manuscrit contient, outre vingt vieilles chansons normandes que nous avons publiées (1), trente-huit Noëls de la fin du XV[e] ou du commencement du XVI[e] siècle, dont nous n'avons pu copier que les deux premiers, et encore avec grand'peine.

Voici quelques couplets d'un de ces Noëls encore inédits. On y chercherait en vain un trait malicieux (2):

(1) *Chansons normandes du XV[e] siècle*, d'après les manuscrits de Bayeux et de Vire. Caen, 1866, p. 147 et sqq.

(2) Le premier a été publié par nous dans les *Noëls Virois*. Introd., p. v.

Par la transgression mauldite
D'Adam, nostre premier parent,
Fust nature humaine interdite
Longtemps mise a damnement.
Mais Dieu, le pere omnipotent,.
Voulut amoderer son ire,
Qui par vn ange enuoya dire
A Marie le salut patent.

Adonc luy dist : Pleine de grace,
Dieu par moy te fait assauoir
Que concepuras. . . . . . . (1)
Vng filz, sans quelque doubte auoir.
Lors ell' se prist a vaciller,
En luy demandant la manière,
Comme cela se pourroit faire
Attendu son chaste voulloir.

L'ange luy dist : Vierge tres digne,
N'aye de rien admiration ;
Car la haute vertu diuine
En fera l'operation,
Sans quelque viril action.
Lors quand sceut la chose estre telle,
Respondit : Je suys son ancelle,
Soit faict a sa relation.

Vierge conceut œuure fort belle,
Comme auoit dict Esaïas,
Et du plus pur sang dessus elle
Fust organisé Messias.
O quel' ioye, deduictz et esbatz
Furent lors en la cour celeste !
L'on y faisoit liesse et feste
Jamais on ne vit tel soulas.

(1) Je n'ai pu lire la fin du vers.

Neuf moys la Vierge debonnaire
Dedans ses saincts flancs le porta,
Ainsi qu'en vn diuin sacraire ;
Puis, vers la fin, se transporta
Jusqu'en la cité d'Effrata,
Auquel lieu, en vn diuersoire,
Ainsi qu'il est clair et notoire,
La Vierge Marie enfanta.

A minuyct, sans trauail ny peine,
Fust le diuin enfantement.....

Nous n'avons pu parcourir les autres cantiques du manuscrit de Vire ; mais il est assez probable qu'ils ressemblent aux deux premiers (1).

(1) « Au Moyen-Age, dit l'abbé De La Rue (t. I, p. 196), les Noëls furent naïfs, mais toujours religieux. En Angleterre, au contraire, comme le 25 décembre était le premier jour de l'année civile, les Jongleurs semblent couronnés de lierre et de pampre, ils ne respirent que la joie, ils ne chantent que le vin et la bonne chère ; le plaisir semble absorber toutes leurs facultés. » On en peut juger par ces deux couplets d'un Noël anglo-normand du XIII[e] siècle :

Seignors, ore entendez a nus
De loin sumes venus a vus
Pur quere Noel ;
Car l'en nus dit qu'en cest hostel
Soleit tenir sa feste annuel
A icel ior ;
Dieu doint à tuz icels ioie d'am
Qui a Dan Noel feront honor...

Noel beit bien li vin engleis
Et li gascoin et li franceis
Et l'angeuin,
Noel fait boire son veisin,
Si qu'il se dort le chief enclin
Souent le ior.
Dieu doint, etc.

Brit. Mus., Bibl. reg. 16, E viij.

Tout autres étaient les Noëls qu'on chantait, au XVIe siècle, dans le Maine, c'est-à-dire à quelques lieues au sud de la Basse-Normandie. Ouvrons, par exemple, le recueil rarissime que possède la Bibliothèque du Mans (1), et regardons les bergers partir pour l'étable où repose le Nouveau-Né :

Pasteurs gentilz, (dit l'ange)
Prenez tous resconfort,
Grands et petits,
Mettez vous en effort
De chansons rustiques
Dont estes scavans,
Ou quelques cantiques
Mettez en auant....

Sur cet instant,
Les pasteurs ont veillé
Joyeusement,
Sans auoir sommeillé,
Dedans la prayrie
Pres de leurs aigneaulx,
Menant rusterie,
Chantant chants nouueaulx.

D'une violle
Oyant douce chanson,
Je m'en rigolle
En approchant au son.
Dessoubs vn grand chesne,
Jacquette en iouoit,
Et pres d'vn beau fresne
Janneton dançoit.

(1) *Noëls nouveaux*, composés par le comte d'Alsinoys, pour l'an 1545. — Bibl. du Mans, n° 3657.

Perrot s'en vint
A nous d'vn cœur ioyeux,
Et luy souvint
De l'ange gracieux :
Voyons, la commere,
C'est bien la raison,
Faisons luy priere
De doulce oraison.

Chascun s'esbat
Par curiosité
Faire vn sabbat
Et par ioyeuseté :
Voicy, dist Eustace,
De la venaison
Qu'ay pris a la chasse,
Pour ma garnison.

Marchons le pas :
C'est par trop arresté :
Tout nostre cas
Est tant bien appresté.
Dy moy, Goulle-Noire,
Viendras tu o nous,
Pour nous faire boire
Et enyurer tous ?

Voicy le lieu
Le lieu bien reluysant,
Ou nostre Dieu
Est sur le foing gisant :
O grande lumiere,
Œuvre supernel,
Verité entiere
Du Dieu eternel !

Qui a fait ce petit tableau grotesque ? C'est Nicolas Denisot, peintre et poète, courtisan du plus haut ton, élégant dans ses mœurs, distingué par les grâces de son visage, admis dans la familiarité de François Ier et de Henri II, et recherché par les femmes; Denisot qui devint, grâce à son anagramme, le comte d'Alsinoys (1); Denisot enfin, qui eut pour amis Ronsard, du Bellay, Pontus de Thiard, Belleau, Jodelle, Baïf, Olivier de Magny, Passerat, sans compter ses deux compatriotes Pelletier et Tahureau (2).

Aux Noëls de Denisot se trouvent réunis d'autres Noëls manceaux, de la même époque, plus bouffons encore. — Si l'on en croit l'auteur anonyme du recueil, les bergers n'arrivèrent pas sans encombre à l'étable :

Onc n'ouy si merueilleux cas.
Allons y veoir ; ne m'en croy pas.
Ne viens tu pas ?
Courons le trot.
Prends Margot
Et Perrette.
Portons ce qu'il fault,
Et froid et chauld,
Pour vng festin.

Thenot est cheut vng si grand sault
Dedans ce grenouillis la haut,

(1) Le comte de *six noix*, disait en badinant François Ier.
(2) B. Haureau, *Hist. littér. du Maine*, III, 195.

Que sans Jacquault
Qui l'a tiré
Destiré
Par l'oreille,
Il eust grenouillé
Et patrouillé
Jusqu'au matin.

O Vierge, ne t'esbahis pas
De veoir des bergers si grand tas
Joye et soulas :
Te presentons
Et donnons
Pour estraine
Chascun vng present,
Petit et gent,
Et de cœur fin.

L'enfant petit n'oublions pas :
D'affiches (affiquets) il aura tas
Pour ses esbats :
Vng flageolet,
Vng iouet
A sonnette,
Vne saincturette,
Bauerette
Et vng beguin.

Citons enfin trois couplets d'un Noël dont le refrain est bien étrange :

Vray Dieu! comment le gringuelingot
Gringotterons Nau?
Et nous le gringuelingot
Gringotterons bien.
Puisqu'a le gringuelotter convient
Gay pastoureau.

Quand je fus en la prée,
Ou estoient les garsons,
Joye fust demenée
De dances et chansons.
Y faisoit bon veoir l'armée
Et l'ordre des compaignons :
Tenot Gringolle
De sa pibole,
Jean Thabonnet,
Bon garsonnet,
Faisoit gambades,
Saults et ruades.
Colin Fauueau :
Et Falardeau :
Pour bien faire leurs penades,
Il n'estoit que Jolyueau.

Quand fumes a l'entrée
Ou estoit l'innocent,
Nous vismes l'accouchée,
Aupres d'elle vng paysant.
Elle estoit son espousée,
Mais pas n'avoit faict l'enfant.
Le Roy puissant
Si triumphant,
Estoit la, nud,
Tout estendu,
Et la commere
Qui estoit sa mere,
N'avoit drapeau,
Lict ne berseau.
Dessoubs vne mangeouere,
Estoit tout aupres d'vng veau.

De faire son offerte
Chascun fust curieux,

Joseph fist la desserte,
Qui estoit fort ioyeux.
Il n'y avoit point de perte,
Nous faisions a qui mieulx mieulx.
Moy, ma saulcisse,
Sans grain d'espice,
Et Jacotin
Vn gras boudin.
Macé Croppiere
Sa panetiere,
Et Jean Patiz
Des pois hastifz.
Joseph dist a la commere :
Oncqz telz banquets ne viz (1).

Est-il besoin de dire que les Noëls de Jean Le Houx ne ressemblent en rien à ces chants populaires ? Les cantiques spirituels de l'avocat virois sont des compositions sérieuses, trop sérieuses même. Ils partent bien de la même main que les *Vaux de Vire nouveaux;* mais, outre qu'on y remarque souvent que le vieux poète est essoufflé, hors d'haleine, on voit qu'il « s'enfle et se travaille » pour se guinder à la hauteur de son sujet. Autant les Vaux de Vire ont un tour aisé, naturel, autant les Noëls sont remplis d'expressions recherchées et du plus mauvais goût. Jean Le Houx trouve trop simple, trop vulgaire d'appeler la Vierge par son nom : elle devient *la Nymphe royale*. Par la même

(1) Voir à l'Appendice, note C.

raison, Satan n'est plus Satan : il se trouve métamorphosé en *Encelade*. Jésus enfant est comparé à Hercule au berceau, et, comme le fils de Jupiter, « ecrase le serpent monstrueux. » On rencontre avec étonnement dans un cantique pieux *Phebus porte jour, le demon Pythien, l'antre de Delphes, le noir Cocyte* et *le nuicteux Acheron*. Chose curieuse, c'est au moment où Ronsard est vénéré comme le dieu même de la poésie, que Jean Le Houx se garde avec le plus grand soin de tomber dans les fautes de goût communes au maître et à son école. Mais, plus il avance en âge, plus il se montre respectueux pour cette grande idole, que Malherbe avait cependant renversée sans pitié. Les fautes de goût sont rares, en effet, dans les premiers Vaux de Vire. On trouve dans les seconds mainte trace de pédantisme. Le buveur est appelé *Philinos,* la bouteille *Torexia;* au lieu de *louer* et *blâmer*, l'auteur écrit *collauder* et *blasonner*, grands mots que rejette le maître lui-même (1). Cette recherche des termes nobles éclate surtout dans les Noëls. On trouve *parturîment* au lieu d'*enfantement;* le sang de Jésus-Christ est appelé *monstricide;* le divin Nouveau-Né « suçant le laict d'vne nymphe mortelle, sert d'antidote pour guerir tous nos maux »; la Vierge devient le *sacraire* de Dieu.

(1) Voir les *Tragiques* de d'Aubigné, 1616. Préface.

La nuit de Noël n'est pas une nuit de fête; c'est une « nuict festivée. » Un *lauacre sacré* signifie les fonts du baptême. Que dire maintenant de ces couplets :

Vid on iamais vn cas pareil
Et plus admirable mystere?
Vne estoille enffante vn soleil,
Et vne pucelle son pere (1)!

O lampe iournaliere,
Pourquoy vas tu croissant
Peu a peu la lumiere,
De nous te rapprochant?
C'est qu'en ce temps de grace
Vn soleil est produict
Qui nous donne au ciel place
Et chasse nostre nuict (2).

Traduisez en style plus simple : Pourquoi, à partir du solstice d'hiver, les jours croissent-ils peu à peu? C'est qu'au 25 décembre naît un soleil de grâce, qui dissipe la nuit du péché. Qu'eût dit le poète si Jésus avait voulu naître après le solstice d'été, lorsque les jours commencent à décroître?

Enfin, Mascarille n'eût-il pas avoué le couplet qui suit :

L'Œternel, ayant ietté
Sur l'homme ses yeux diuins,

(1) Les *Noëls Virois*, p. 46.
(2) *Ibid.*, p. 23.

Rendant les cieux plus benins
A nostre calamité,
Pour nous retirer d'enffer, faict chair, s'est ça bas transmis.
O voleur, o voleur, voleur, o voleur,
Rendz l'homme que tu as pris (1).

Il ne faut pas croire que tous les Noëls de J. Le Houx soient écrits dans ce style. Plusieurs se distinguent par une grande élévation d'idées et de langage, à laquelle le poète des Vaux de Vire ne nous avait pas habitués. Qu'on en juge par les passages que nous allons citer :

Comme nous, l'uniuers s'esgaye a ta naissance,
Et soubz ton petit corps remarquant ta puissance,
Congnoist son architecte ; et l'homme, o enffançon,
Te congnoist sa rançon.

Mais le demon qui void, ceste nuict, cent miracles
En la terre et en l'air, et muetz ses oracles,
Soubzçonne sa ruyne, et son enffer par toy,
Croulle et tremble d'effroy (2).

A LA VIERGE.

Arche de la Diuinité,
Toute d'or, Puy de Chasteté,
Qui neuf mois gardas la richesse
Par qui l'Œternelle Bonté
Changea noz soupirs en liesse.

(1) *Noëls Virois de J. Le Houx*, p. 57.
(2) *Ibid.*, p. 13.

Royne des celestes Espris,
Perle d'inestimable pris,
Fleur, qui ne fus jamais foulée,
Astre qui pour nostre heur reluis
Bening sur la voulte estoilée !

Saincte Toyson de Gedeon,
Verge merueilleuse d'Aaron,
Porte au seul Œternel ouuerte,
Colombe de dilection
Qui apportas la branche verte !...

Magnificque tour de Sion,
Trosne du grand roy Salomon,
Et bref, o Vierge ensemble et Mere,
Que du prix de nostre rançon,
Dieu choisit pour depositaire !...

Reçoy, patronne des Virois,
Le sacrifice de noz voix,
Et en la grace fortunee
De ton enfant, le Roy des Roys,
Fay nous recommancer l'année (1) !

Les roys mondains, dont le sceptre orgueilleux
Perit en bref, naissent pompeusement;
Mais Dieu, qui tient sceptre œternel aux cieux,
Humanisé, nasquit tres pourement.
Adam deçeu, cuidant superbement
Estre faict Dieu, perdit grace et la vie;
Mais pour luy rendre, ainsy Dieu s'humilie...

Vierge, tu fus la mole et belle fleur
Qui croist sans poincte au rosier epineux;

(1) Les *Noëls Virois*, p. 25.

Le cep d'Adam n'offencea ta blancheur,
Ny son peché commun a ses nepueux;
Et par moyen vrayment miraculeux,
Et qui laissa nature espouuantée,
Tu enffantas ta celeste portée (1).

Beau petit garçon, petit prince,
Ton pouuoir n'est pas raccourcy
Ainsy que ton corps foible et mince.
Naissant, que doux est ton soury!
Que benin tu es en ton bers!
Mais tout tremblera soubz ta crainte,
Alors qu'en ta magesté saincte
Viendras iuger cest vniuers (2).

Cette dernière strophe n'est-elle pas pleine, en même temps, de naïveté et de grandeur?

S'il est permis de chercher matière à rire en un sujet si grave, on ne verra pas sans quelque plaisir le pauvre Jean Le Houx forcé d'insulter dans ses Noëls ce qu'il avait chanté autrefois avec tant d'amour..... la pomme. Oui, le vaudeviriste converti jette l'anathème à la pomme

Dont le mors desloyal
Couuoit tant de malheurs et tristesse pour l'homme,
Tant de peine et de mal (3).

Que ce cri de colère a dû lui coûter! Mais

(1) Les *Noëls Viroil*, p. 39.
(2) *Ibid.*, p. 2.
(3) *Ibid.*, p. 7.

qui sait si le clergé de Vire ne lui avait pas imposé pour dernière pénitence de chanter la palinodie! Courbe la tête, vieux buveur, et maudis ce que tu as adoré! Toutefois Jean Le Houx, même dans ses Noëls, fait ses réserves : il ne veut pas croire qu'un si bon fruit ait pu être si funeste à la race humaine. Aussi nous l'entendons s'écrier :

Falloit il que tout homme
Perist par ce manger?
Auoit bien vne pomme
Si notable danger (1)?....

On retrouve là le vrai Normand qui a dit quelque part, dans ses Vaux de Vire, qu'Adam n'aurait pas causé la perte de ses descendants, si, au lieu de manger la pomme, il en avait fait du cidre (2).

Peu de temps après avoir composé son trente-deuxième et dernier Noël, Jean Le Houx mourut vers le milieu de l'année 1616. S'il fût mort avant de partir pour Rome, nul doute qu'on lui eût refusé les prières de l'Eglise et qu'on l'eût enterré dans le coin du cimetière réservé aux excommuniés. Mais le poète, égaré par les fumées de la jeunesse, était rentré depuis longtemps au bercail; depuis longtemps il avait donné des marques non équivoques de repentir.

(1) Les *Noëls Virois*, p. 23.
(2) Vau de Vire III (1er recueil).

Non-seulement les nombreux chapelains de deux puissantes confréries, mais encore tous les prêtres de Vire, devaient tenir à honorer à sa mort celui qui avait consacré les derniers accents de sa muse, autrefois si folâtre, à chanter le divin Nouveau-Né.

Jean Le Houx fut donc solennellement enterré dans l'église, et Sonnet de Courval put faire son *Epitaphe* et entasser les louanges sur la tombe de son ami, sans avoir à craindre les réclamations des dévots ou des avares.

Nous en avons déjà donné quelques extraits; la voici tout entière :

Passager viateur, qui visite ce Temple,
Arreste vn peu tes pas, et de grace contemple
Ce Tombeau, dans lequel gist le docte Le Houx,
Houx tousiours verdoyant en vertus immortelles,
En cent perfections admirablement belles,
Qui le faisoient paroistre vn Soleil entre nous.

Il fut Peintre excellent, et tres-sçauant Poëte,
Tres-disert Aduocat : Mais son Esprit celeste
Detestoit du Barreau la chicane et le bruit,
Peu sortable a vne ame extrémement pieuse,
Comme la sienne estoit, se monstrant peu soigneuse
D'exercer son Estat qui les plus fins seduit.

Si quelquefois contraint il plaidoit au Barreau,
C'estoit vn Ciceron; vn Apelle au pinceau,
En latine Poësie vn Maron tres-habile,
Et pour les Vers François Ronsard il égaloit,
De sorte que luy seul tout l'honneur il auoit
De Ronsard, Ciceron, d'Apelle et de Virgile.

Passant, va t'en en paix, et n'esperes apprendre
D'autres siennes vertus, que l'on ne peut comprendre.
Sur ce plan racourcy remarque seulement
Que le docte Le Houx, Poëte, Orateur et Peintre,
Est gisant en ce lieu qui faict ensemble plaindre,
Les Arts, Themis, Parnasse auprés son monument (1).

Il y a dans cette épitaphe deux points dont nous n'avons pas encore parlé et que nous ne pouvons passer sous silence, sous peine de laisser incomplète cette étude sur la vie et les œuvres de Jean Le Houx.

1° *Il fust peintre excellent.* Nous avons vu plus d'une fois déjà qu'il faut faire la part des exagérations poétiques dont Sonnet de Courval est coutumier (2). Aussi, sans s'écrier, comme

(1) *Satyres de Sonnet de Courval*, 1622, p. 342.

(2) Voici avec quelle emphase Sonnet de Courval parle de son père, le sieur de la Pinsonnière, en son vivant avocat à Vire, auquel il consacre une épitaphe en prose latine, une épigramme grecque, une épigramme latine et trois sonnets élégiaques :

Arreste icy, Passant, contemple, ie te prie,
L'honneur des Aduocats gisant en ce sainct lieu,
Des vefues le soustien, qui eut l'honneur de Dieu,
Sa crainte, et son amour en son cœur tres cherie.

Il estoit l'ornement de toute sa patrie,
Paroissant en vertu ainsi qu'vn luisant feu
Qui brusle dans le Ciel, quand la nuict peu à peu
De son voille a couuert nostre Peripherie :

Ne t'estonne donc point si le peuple Virois
Respand vn ocean de larmes ceste fois,
Si la vefue se plaint, si le Barreau souspire :

14

lui, que l'avocat Virois fut *vn Apelle au pinceau,* nous pouvons dire qu'il dessinait agréablement. Presque tous les Vaux de Vire du manuscrit de Caen ont une lettre initiale enluminée. Ces dessins grotesques, faits rapidement et pour ainsi dire à main levée, sont parfois d'une originalité très-piquante, comme on peut s'en assurer par les spécimens ci-joints que nous avons dessinés et gravés.

2° *En latine Poësie vn Maron tres habile.* Jean Le Houx a-t-il fait autant de vers latins que de vers français, cela n'est guère probable. Quoi qu'il en soit, voici une partie des distiques,

Si la Justice en deuil deplore son support,
Son phare et son flambeau qui la souloit conduire,
Passant, ils ont suiet, LA PINSONNIERE est mort.

Il ne faut pas oublier de dire que J. Le Houx avait adressé à l'auteur de la *Satyre contre le Mariage*, un sonnet élogieux, imprimé en tête de la première édition (1608, chez J. Millot) et dont voici les deux quatrains :

Rome vanta iadis trois doctes satyriques,
Qui, censeurs, sceurent bien entre les vieux payens
Remarquer et fouetter les vices de leur temps
Par leurs vers pleins d'aigreur et de poinctes cyniques.

COURVAL, chez les François chrestiens et catholiques,
Ou le vice paroist encor' plus, tu retiens
Le style et le sauoir de ces trois, et nous viens
Excellent medecin, donner des vers caustiques, etc.

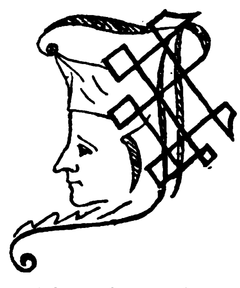
La fin me semble assez ironique ; mais Sonnet de Courval était trop vaniteux pour y prendre garde : il était donc juste que, à la mort de l'avocat-poète, le satirique Virois le payât « de la même monnoie. »



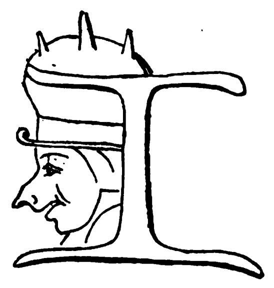
(Vau de Vire I.)



(Vau de Vire X.)



(Vau de Vire XXIX.)



(Vau de Vire XXXIII.)



(Vau de Vire XXXV.)



(Vau de Vire XXXVII.)

encore inédits, qui se trouvent en tête des Vaux de Vire, dans le manuscrit de Caen :

Bacchica bella mihi nunc sunt bellanda bibendo :
  Arma mihi veniant optima quæque mera.
Debellabo sitim magnis cum viribus hostem :
  Oris sicca aditus occupat illa mei.
Pro lituo cantu iuuat hoc accendere Martem,
  Versibus his bibulis tam bona vina cano!
Ne, quæso, inuideas, æris cumulator et auri,
  Qui toleras sitiens guttura sicca diu :
Si puram potare libet de fontibus vndam,
  Parce, vel in misero pectore conde niues...

Nous avons essayé de replacer dans son vrai jour et de faire revivre la franche et joyeuse figure de Jean Le Houx, depuis trop longtemps obscurcie et voilée par un nuage d'erreurs.

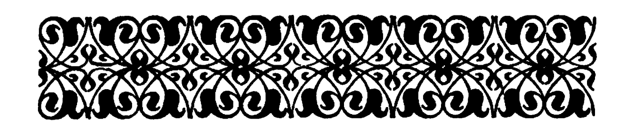
Si nous ne nous abusons pas, la critique doit rendre à Jean Le Houx tous les éloges décernés à Basselin, depuis plus d'un demi-siècle, par tous les écrivains que la tradition et les premiers éditeurs ont trompés (1). En restituant à Jean Le Houx ce qui appartient à Jean Le Houx, nous ôtons au vieux Basselin une couronne qui ne lui est pas due, sans toutefois le faire descendre de la place assez glorieuse que sa verve et son patriotisme lui ont donnée dans l'histoire littéraire de la Normandie.

(1) Voir à l'*Appendice*, note D.

Quel que soit le rang que l'avenir doive assigner à Jean Le Houx parmi les poètes de la fin du XVI[e] siècle, Basselin n'en restera pas moins le créateur du Vau de Vire; et, si peu que la tradition et l'histoire nous apprennent sur la vie et les œuvres du foulon Virois, nous savons d'une manière certaine qu'il a fait des chansons guerrières d'un souffle puissant, qu'il a soulevé les paysans du Bocage Virois contre les envahisseurs de la France, et qu'il est mort en défendant sa patrie.

La vieille gloire du maître ne sera donc pas amoindrie par la gloire renaissante de son disciple.





APPENDICE.

NOTE A.

(Voir la note de la page 28.)

Voici quelques spécimens des fautes que l'on trouve dans les éditions précédentes :

I[er] RECUEIL.	TEXTE DU MS. DE CAEN.	TEXTE FAUTIF DES ÉDITIONS.
XII	*Serois ie bien* S'IDIOT (pour *si idiot*).	*Serois ie bien* IDIOT. Le couplet, sans le mot *si*, n'a plus de sens.
XXXI	*J'ay bientost auallé,* *Sans d'vn sergeant sallé* *Attendre vn compulsoire.*	*Tout aussitost j'auale* *Sans dans la grande salle* *Attendre vn compulsoire.* Aucun sens : de plus, quatre rimes féminines de suite.
XXXV	*Ces vieux auares* REFFORMÉS. Cette épithète est importante; c'est une date.	*Vn tas d'auares* REFRONGNÉS.
XXXVIII	*Au beuueur d'eau qui criroit* *« Le roy boit »* FEROIT *vn roy de grenouilles.*	Les éditions portent *seroit* au lieu de *feroit*, ce qui n'a plus de sens, puisque le sujet de *feroit* est, non pas le buveur, mais celui qui crie: « Le roy boit. »

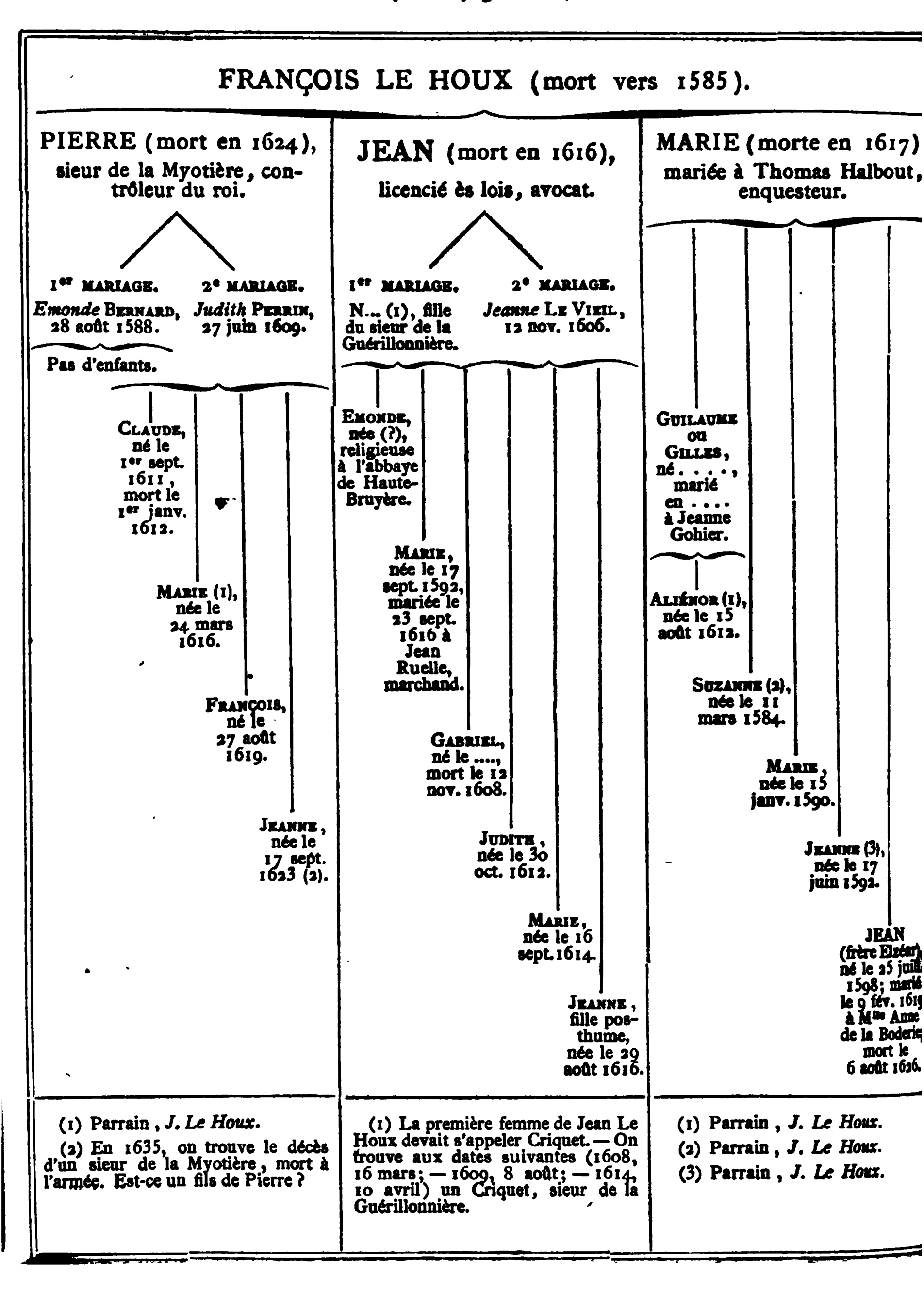
1er RECUEIL.	TEXTE DU MS. DE CAEN.	TEXTE FAUTIF DES ÉDITIONS.
XLV	*Louons l'*ETERNEL.	*Louons nostre* HOSTEL. Ce qui n'a guère de sens dans le premier couplet de cette chanson.
LIII	*Deia d'vn coup que i'ay mis prez du cueur Ma soif en a presque perdu la vie.*	Au lieu de *deia*, on lit *sera*, ce qui produit un galimatias double.
LIV	*Je n'ayme point* DILLATION. C'est-à-dire de délai.	*Je n'ayme point d'*ILLUSION. Ce qui n'a aucun sens.
LVIII	*N'approche*, AVARICE *chiche.*	*Ne t'approche*, AVARE *chiche.* *Avare* ici n'a pas de sens. Jean Le Houx ne dit pas d'un avare qu'il a fait mourir un autre avare; il dit de l'*avarice* qu'elle a tué son voisin.

2e RECUEIL.		
VIII	*S'il faut proceder sur le boire.*	On a supprimé l'S initial, ce qui fait que le couplet n'a plus le même sens.
	—	—
	PLINE *me pourroit bien tromper.*	On a mis PLUIE pour *Pline (l'Ancien).*
XII	*L'auare qui craindra comme vn Jan du mesnage.*	*L'auare qui craindra comme vn* FAIX *du mesnage.*
XX	*Voicy*, CE ME SEMBLE, *Les voisins ensemble.*	*Voicy* LE MIEN SEMBLE, *Et, voisin, ensemble.* Les éditeurs de 1833 et de 1858 se sont creusé la tête pour trouver un sens à ce texte fautif.

2ᵉ RECUEIL.	TEXTE DU MS. DE CAEN.	TEXTE FAUTIF DES ÉDITIONS.
XXII	*Venoient sur la* MAY *rendre hommage.* La *may*, c'est la table du pressoir : il s'agit d'un *pressourier*.	On lit dans les éditions *sur la* NUICT au lieu de *sur a may*.
XXVII	*Tous les soirs* AVEC *la rostie.*	*Tous les soirs* AVANT *la rostie.*
XXVIII	*A force de battre et* CHAUFFER. Il s'agit d'un forgeron.	Au lieu de *chauffer*, on a mis *chanter*, ce qui n'a pas de sens ici.
	—	—
	Tousiours S'il me faut travailler.	On a supprimé la conjonction *si*. Le sens est très-altéré.

NOTE B.

(Voir page 110.)



NOTE C.

(Voir page 201.)

Au commencement du XVII[e] siècle, il y a eu au Mans une mine très-riche de Noëls *populaires*. Voici, d'abord, quelques extraits faits dans les *Recueils* (1605, 1608 et 1611) de Toussaint Le Roy, chanoine de la cathédrale St-Julien (1).

Commençons par la peinture de la Vierge-Mère :

Pucelette, tu effaces
D'vne excessiue beauté
Toutes les plus belles faces
Et les plus celestes graces
Qu'entoure le ciel voulté....

Sur ta ioue vn peu pourprine
S'espand de chaque costé
La liqueur escarlatine
D'vne grenade sucrine,
Le comble de ta beauté.

Ces deux voultes hebenynes,
Ces petits yeux colombins,
Ces deux leures coralines,

(1) Bibliothèque de la *Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe*, n° 151.

Ces deux rangs de perles fines
Te sont ornemens diuins.

Ta bouche mignardelette
Donne si suaue odeur
Que la rose nouuelette
Ou de Mars la violette
Ne le donnent pas meilleur.

Le doux vent de ton haleine
Sent meilleur que le blanc lis,
L'œillet ny la mariolaine
Ny que toute odeur lybaine
Myrrhe, baume ou ambre gris...

De ta molle leurelette
On void distiller le miel,
Si doux que la blonde auette
Par la montagne d'Hymette
Oncques n'en forma de tel.

Tu es la source azurée
Qui d'vn gazouillis courant
Verse l'eau viue et sacrée
Par la plaine dyaprée
De tout iardin soif-flerant.

Ses longs cheueulx a couleur de soulcye
Blondement iaunissans,
Ses beaulx sourcilz en voulte racourcie
Noirement brunissans.
Dessus son front loge la modestie.
Elle est bien iolye Marie,
Elle est bien iolye.

Son nez traictif et sa leure polye
D'vn pourpré vermillon,
Sa ioüe encor proprement embellie
D'vn petit fossillon,
Comme vne rose a peine espanoüye.
Elle est bien iolye, Marie,
Elle est bien iolye.

Écoutons maintenant le chant des bergers :

Chascun prenne par la main,
Sa bergerotte,
Et chascun d'vn son haultain
Chante sa notte.
Poussons iusqu'au ciel noz vois,
Que l'on entende,
La bende,
La bende,
Qui, ioyeuse au Roy des Rois
Va faire offrande.....

N'oublions pas a porter
La panetière;
Car il faudra banqueter
O la commère.
J'ay faict tourner vn gasteau
Depuis vne heure
Au beurre,
Au beurre,
Tout paistry, sans goutte d'eau,
Je m'en asseure.

Bergeres, qui voulez voir
Ceste nouuelle,
Pour mieulx faire le deuoir,
Vers la pucelle,

Emplissez vostre giron
De couchelettes,
Molettes,
Molettes,
Pour mailloter du mignon
Les mains douillettes.

Peinture de l'Enfant-Jésus dans l'étable de Bethléem :

. . . Le Messias est né
En Bethléem Judée.
Non point en palais orné,
Ny en salle parée.

Mais a la pluye et au vent,
Sans feu ne cheminée,
Dedans un vieil bastiment
D'estable ruynée.

Sur la litière a l'enuers
Tremblant a la gelée,
Vne creiche pour son bers,
De frime barbelée.

Sa joüe estoit plus vermeille
Qu'vne rose au renouueau.
Jamais en iour de ma vie,
Nau, nau, nau,
Je ne vis enfant si beau,
Nolet, nau.

Je luy fis de la bouillie,
Nau, nau, nau,
Avec vn peu de gruau,
Nolet, nau.

Robin a pris des sonnettes,
Nau, nau, nau,
Et Colin, son chalumeau,
Nolet, nau.

Distes maintes chansonnettes,
Nau, nau, nau,
Des plus belles du monceau,
Nolet, nau.

Dieu sçait comme nous dansasmes,
Nau, nau, nau,
Alentour du treffouau,
Nolet, nau.

De la nous en retournasmes,
Nau, nau, nau,
Chascune vers son troupeau,
Nolet, nau.

La joie des bergers :

L'un iouoit de son haut bois
Et l'autre de la bombarde;
L'autre marioit sa voix
A la viole mignarde.

Vn lerigot yuoirin
Faisoit l'air et le ciel fendre.
La fleutte et le tabourin
Sur tout se faisoient entendre.

Vn autre, le plus petit,
Touchoit fort bien les cymbales,
Tous ensemble l'on eust dit :
Voila vrayment des regales.

Dans le recueil qui contient les Noëls de Nicolas Denizot (voir plus haut, page 196), se trouvent également les très-curieux Noëls de maistre Jean Daniel, organiste, dit *Maistre Mitou*, qui écrivait dans tous les patois.

Voici le refrain, moitié français, moitié breton, d'un de ces Noëls :

Tyuonnet et Mathery,
Herué, Henry,
Trudaine,
Faisons en vng chantery,
Vng beau hery,
Gent et ioly
Ennet demain !.....

Il faut encore citer le premier couplet d'un Noël en patois poitevin :

Suz, compeignon, vin chanter Nau,
Dancer la tyrelire.
Escoute in poy et tu verras bin rire.
L'autre net, nous estions assis,
Janot, Adenet, cinq ou six,
Gardans moutons grous et massis,
Ne scay quay nous vint dire (1)....

(1) Depuis que ces lignes sont écrites, M. Chardon, président de la *Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe*, a publié une substantielle notice, dont nous n'avons pu profiter, sur Jean Daniel, dit *Maistre Mitou*, et sur les auteurs de Noëls dans le Maine et l'Anjou (*Bulletin de la Société*, 2[e] série, t. XIV, XXII[e] de la collection. Le Mans, 1873).

En 1624, R. Pouillot, curé de Ste-Sabine, publia au Mans un recueil de Noëls d'un style assez leste. Qu'on en juge par l'extrait suivant :

Ayant chassé le sommeil
De mon œil,
Au resueil
Il m'estoit pris vne enuie
Du tourment des amoureux
Malheureux,
Composer chanson iolie;
Car le precedent matin,
Ma Catin
M'auoit mis en fantaisie.
Puis soudain ayant repris
Mes esprits,
Je m'escry
Aux bergers en la prairie :
Pasteurs, faisons tous bon bruict,
Ceste nuict,
Et allons voir le Messie.

Viens ça, dy moy, garsonnet,
Robinet,
Collinet
T'a-t-il rendu sa musette
Qu'il emprunta l'autre iour,
Pour l'amour
De son amie Perrette;
Car il nous faut entonner,
Fredonner
Quelque belle chansonnette, etc.

Parmi les chansons de Clément Marot, on trouve un Noël qui donne bien une idée de ce

que pouvaient être ces « chansons spirituelles » qu'Estienne Pasquier avait entendues pendant sa jeunesse (1). Le voici :

Vne pastourelle gentille
Et vn berger en vn verger,
L'aultre hier, en iouant a la bille,
S'entredisoient, pour abreger,
Roger
Berger,
Legere
Bergere,
C'est trop a la bille ioué :
Chantons Noé, Noé, Noé!

Te souuient il plus du prophete,
Qui nous dit cas de si hault faict,
Que d'vne pucelle parfaicte
Naistroit vn Enfant tout parfaict?
L'effect
Est faict :
La belle
Pucelle
A vn fils du ciel aduoué :
Chantons Noé, Noé, Noé (2)!

(1) Voir page 191.
(2) Cl. Marot. Chanson XXV.

NOTE D.

(Voir page 212.)

Il convient de rendre à Jean Le Houx les éloges décernés à Basselin.

Nous ne ferons que quelques extraits. Si nous voulions tout citer, un volume ne suffirait pas.

Dans son *Histoire de la littérature française*, couronnée par l'Académie, M. Géruzez dit (t. I, p. 209) :

« Cet Anacréon de village avait rencontré d'heureuses mélodies et trouvé pour ses couplets bachiques des combinaisons de vers, qui ont fourni des modèles achevés pour les stances et les strophes lyriques, etc. »

« Il (Basselin) a été, dit M. Paul Boiteau (1), l'un de ces bons aïeux de notre littérature, qui ont si grassement enrichi le fonds public de franchise et de gaîté narquoise......... »

« Telles sont les chansons du plus vieux de nos chansonniers. L'enfance ou plutôt la jeunesse de l'art s'y révèle; il y a peu de traces de composition, peu de souci du drame, peu de grandes pensées concentrées dans le jet rapide d'un beau

(1) *Revue française*, 3e année, t. X, n° 95. 10 sept. 1857.

vers ; mais quels élans de gaîté, quelle imperturbable franchise ! De la monotonie, un peu, — c'est toujours le vin ou le cidre qui fait les frais de la chanson ; — mais comme cela est cavalièrement tourné, et quel bon petit trot emporte le chansonnier le long des vignes !... »

« Elle (la langue des Vaux de Vire) est vive, saine, nette et nullement mignarde. Le rhythme est riche, varié, harmonieux ; les vers sont de franche venue, et pourtant bien assouplis à presque toutes les règles d'aujourd'hui. »

Après avoir cité bon nombre de couplets des chansons, qu'après tant d'autres il attribue à Basselin, M. Gidel nous dira (1) : « N'y a-t-il pas là une bien grande vivacité d'imagination, un éclat bien vif de couleur, un choix heureux d'images, un tour rapide, un air enjoué, qui mettent dans tout leur jour l'humeur agréable d'Olivier Basselin et la nature de son talent ?..... L'auteur ne se lassait pas de les produire (ses chansons) ; et, sur le même sujet, il a toujours le bonheur d'être intéressant et nouveau. L'harmonie de ces petits couplets est facile à saisir ; le rhythme varié sur lequel ils sont composés leur donne une originalité piquante. »

(1) *Étude sur la poésie française au XIVe siècle*, par Ch. Gidel, professeur au lycée de Nantes, membre titulaire de la Société académique de Maine-et-Loire. 1858.

Je ne puis résister au plaisir de citer la jolie pièce consacrée à Olivier Basselin par le charmant poète américain H. Longfellow (1) :

OLIVER BASSELIN.

1. — In the Valley of the Vire
Still is seen an ancient mill,
With its gables quaint and queer,
And beneath the window sill,
On the stone,
These words alone :
« Oliver Basselin lived here. »

2. — Far above it, on the steep,
Ruined stands the old Chateau;
Nothing but the donjon-keep
Left for shelter or for show.
Its vacant eyes
Stare at the skies,
Stare at the valley green and deep.

Olivier Basselin. — 1. — Dans la Vallée de la Vire, — on voit encore un vieux moulin — aux pignons étranges et bizarres; — et sous l'appui de la fenêtre, — sur la pierre, — ces seuls mots : — Ici vécut Olivier Basselin.

2. — Au loin, sur le haut de la colline escarpée, — se dresse le vieux Château en ruine; — il n'y a plus que le donjon, — conservé comme abri ou comme monument. — Ses yeux vides — regardent les cieux — et la vallée verdoyante et profonde.

(1) *Hiavatha and other Poems*. — Halifax. Milner and Sowerby, 1863, p. 369.

3. — On a convent, old and brown,
Looked, but ah! it looks no more,
From neighbouring hillside down
On the rushing and the roar
Of the stream
Whose sunny gleam
Cheers the little Norman town.

4. — In that darksome mill of stone,
To the water's dash and din,
Careless, humble, and unknown,
Sang the poet Basselin,
Songs that fill
That ancient mill
With a splendour of its own.

5. — Never feeling of unrest
Broke the pleasant dream he dreamed;
Only made to be his nest,
All the lovely valley seemed:
No desire
Of soaring higher
Stirred or fluttered in his breast.

---

3. — Jadis un couvent vieux et sombre — contemplait, mais hélas! il n'est plus, — du haut de la colline voisine, — la course rapide et bruyante — des flots, — dont l'éclat resplendissant — fait le charme de la petite ville normande.

4. — Dans ce sombre moulin de pierre, — au bruit étourdissant de l'eau, — sans souci, humble et inconnu, — le poète Basselin chanta — des chansons qui remplissent — ce vieux moulin — d'une gloire qui lui est propre.

5. — Jamais sentiment d'inquiétude — ne détruisit les doux rêves qu'il faisait. — Exprès pour lui servir de nid — semblait créée toute cette charmante vallée. — Aucun désir — de monter plus haut — n'agita ou ne troubla son cœur.

6. — True, his songs were not divine;
Were not songs of that high art,
Which as winds do in the pine,
Find an answer in each heart;
But the mirth
Of this green earth
Laughed and revelled in his line.

7. — From the alehouse and the inn,
Opening on the narrow street,
Came the loud, convivial din,
Singing and applause of feet,
The laughing lays
That in those days
Sang the poet Basselin.

8. — In the castle, cased in steel,
Knights, who fought at Azincourt,
Watched and waited spur on heel;
But the poet sang for sport
Songs that rang
Another clang,
Songs that lowlier hearts could feel.

6.—Vrai, ses chants n'étaient pas divins.—Ce n'étaient pas de ces chants sublimes — qui, comme les vents dans les pins, — trouvent un écho dans tous les cœurs; — mais la gaîté — de ce coin de terre verdoyant — riait et folâtrait dans ses vers.

7. — De la taverne et du cabaret, — s'ouvrant sur une rue étroite, — sortaient les bruits étourdissants du festin, — les chants et les applaudissements des pieds, — et les gaies chansons — qu'au temps jadis — chantait le poète Basselin.

8. — Au château, enfermés dans l'acier, — les chevaliers qui combattirent à Azincourt, — veillaient et attendaient l'éperon au pied; — mais le poète chantait pour son plaisir — des chants qui résonnaient — d'un autre son, — des chants que des cœurs plus humbles savaient comprendre.

9. — In the convent, clad in gray,
Sat the monks in lonely cells,
Paced the cloisters, knelt to pray',
And the poet heard their bells,
But his rhymes
Found other chimes
Nearer to the earth than they.

10. — Gone are all the barons bold,
Gone are all the knights and squires,
Gone the abbot stern and cold,
And the brotherhood of friars;
Not a name
Remains to fame
From those mouldering days of old!

11. — But the poet's memory here
Of the landscape makes a part;
Like the river, swift and clear,
Flows his song through many a heart;
Haunting still
That ancient mill
In the Valley of the Vire.

---

9. — Au couvent, habillés de bure grise, — les moines étaient dans leurs cellules solitaires. — Ils arpentaient les cloîtres et s'agenouillaient pour prier. — Le poète entendait le son de leurs cloches; — mais ses rimes — trouvaient d'autres sons — plus près qu'elles de la terre.

10. — Ils ne sont plus tous ces fiers barons; ils ne sont plus les chevaliers et les écuyers, — il n'est plus l'abbé au visage sévère et froid; elle n'est plus la confrérie des moines. — Pas un nom — n'est venu jusqu'à nous — de ces vieux jours évanouis.

11. — Mais ici la mémoire du poète — fait partie du paysage. — Comme la rivière rapide et claire, — ses chants s'insinuent dans bien des cœurs — et hantent encore — ce vieux moulin — dans la Vallée de la Vire.

Les triolets suivants valent aussi la peine d'être cités, bien qu'il ne s'adressent pas uniquement à Basselin.

VIRE ET LES VIROIS (1).

Je crois que quelquefois cherchant ses auentures,
Ayant en Thessalie esté pastre Apollon,
Il vint se promener iusqu'aux monts de Beslon,
Et iusqu'aux Vaux de Vire et iusqu'aux Vaux de Bures (2).

La Fresnaye Vauquelin, *Art poét.*, II.

Qu'il fait bon aller en rimant
Des Vaux de Vire aux Vaux de Bures!
Pour un poète Bas-Normand,
Qu'il fait bon aller en rimant.
On s'inspire du sèntiment
Des vieux chantres aux voix si pures.
Qu'il fait bon aller en rimant
Des Vaux de Vire aux Vaux de Bures.

Connaissez-vous Thomas Sonnet?
— C'était un médecin de Vire.
Il tournait fort bien un sonnet:
Connaissez-vous Thomas Sonnet?
Aux malades il ordonnait
De ne jamais boire du pire:
Connaissez-vous Thomas Sonnet?
— C'était un médecin de Vire.

(1) *Recueil des chefs-d'œuvre de la Poésie française, depuis ses origines jusqu'à nos jours.* Paris, Hachette, 1862.

(2) *Beslon*, commune à quatre lieues de Vire, à l'ouest. — *Bures*, commune à trois lieues de Vire, au nord. La Fresnaye Vauquelin traçait ainsi les limites du Bocage Virois, à l'est, à l'ouest et au nord.

Connaissez-vous maître Le Houx?
— C'était un avocat de Vire.
Il buvait du sec et du doux.
Connaissez-vous maître Le Houx?
Il avait pris son nom du houx
Qu'aux cabarets on voit reluire.
Connaissez-vous maître Le Houx?
— C'était un avocat de Vire.

Connaissez-vous maître Olivier?
— C'était un vieux foulon de Vire.
Il ne foulait que son cuvier.
Connaissez-vous maître Olivier?
Quant aux finesses du métier,
Il savait chanter, boire et rire.
Connaissez-vous maître Olivier?
— C'était un vieux foulon de Vire.

L'Olivier, le Houx, le Sonnet,
Sont Paix, Cabaret, Poésie.
Tout bon rimeur aime et connaît
L'Olivier, le Houx, le Sonnet.
Dame Raison perd son bonnet
Lorsque la rime est bien choisie.
L'Olivier, le Houx, le Sonnet,
Sont Paix, Cabaret, Poésie.

Vire est un lieu délicieux,
Vire est une ville normande.
Ce n'est pas le séjour des Dieux;
Vire est un lieu délicieux.
Mais ce que j'aime beaucoup mieux,
La paix que l'on y trouve est grande.
Vire est un lieu délicieux;
Vire est une ville normande.

Les cabarets y sont nombreux,
Et les buveurs y sont solides,

Bien plus qu'autrefois dans Évreux
Les cabarets y sont nombreux.
On n'y voit point de cerveaux creux,
Mais on y voit des verres vides.
Les cabarets y sont nombreux,
Et les buveurs y sont solides.

C'est le frais berceau des chansons,
Et la mère du Vaudeville;
Les plaideurs s'y font échansons;
C'est le frais berceau des chansons.
Les foulons percent les poinçons,
Les médecins boivent en ville.
C'est le frais berceau des chansons,
Et la mère du Vaudeville.

Qu'il fait bon aller en rimant
Des Vaux de Vire aux Vaux de Bures!
Pour un poète Bas-Normand,
Qu'il fait bon aller en rimant!
On s'inspire du sentiment
Des vieux chantres aux voix si pures:
Qu'il fait bon aller en rimant
Des Vaux de Vire aux Vaux de Bures!

LE VAVASSEUR.

Je ne saurais mieux terminer cette étude sur le Vau de Vire, qu'en citant ces couplets de M. Francisque Sarcey (1).

Au vieux temps où l'on aimait
Chanter, boire et rire,
Basselin improvisait,
Sans savoir écrire,

(1) *Le mot et la chose.* Paris, Michel Lévy, 1863, p. 262.

De bons couplets bien chantants,
Que l'on répéta longtemps
Dans le Val de Vire,
O gué,
Dans le Val de Vire.

Là fut jadis le berceau
Du vieux Vaudevire;
Il naquit au bord de l'eau,
C'est cruel à dire.
Mais il n'en chanta que mieux
L'amour jeune et le vin vieux
Dans le Val de Vire,
O gué,
Dans le Val de Vire.

C'était un enfant malin,
D'humeur indocile;
Il voulut voir un matin
Paris la grand'ville.
Il laissa son nom normand,
Pour s'appeler noblement
Maître Vaudeville,
O gué,
Maître Vaudeville, etc.

Il faut lire toute la pièce. Il est impossible de *raconter*, avec plus de précision et de charme à la fois, l'origine et les différentes transformations du Vaudeville.





TABLE DES MATIÈRES.

Pages.

INTRODUCTION 1

PREMIÈRE PARTIE.

I. — Depuis quelle époque les critiques refusent-ils à Olivier Basselin les VAUX DE VIRE mis sous son nom ? 5

II. — D'où est venue l'erreur généralement acceptée ? — De l'édition de 1811. — Examen de cette édition. 17

III. — Le manuscrit de Caen est le manuscrit autographe de J. Le Houx. — C'est le manuscrit d'un auteur préparant une édition définitive de ses œuvres. . . 31

IV. — Jean Le Houx donne, dans les VAUX DE VIRE, de nombreux détails sur lui-même, sur son rôle littéraire et sur les événements arrivés de son temps. — Termes de droit et allusions faites par le poète à sa profession d'avocat. . . 51

Pages.

V. — Le lettré du XVI[e] siècle. 65

VI. — Emprunts faits à Rabelais, à Bonaventure des Periers, à Ronsard; chansons mises sur des airs contemporains; rhythmes pris à Ronsard. 73

VII. — Mots et dates historiques que Basselin n'a pu connaître. 85

VIII. — Objections. — Réponse aux objections. . 93

IX. — Conclusion 99

SECONDE PARTIE.

I. — Renseignements biographiques sur Jean Le Houx, tirés de documents inédits. 103

II. — Jean Le Houx, avocat. — La St-Yves en Normandie 121

III. — Santé délicate de Jean Le Houx. — Sa « mélancholie. » — Ses amis de taverne. 131

IV. — Vire pendant les guerres de religion. . 139

V. — Le bon vieux temps. — Les trouvères normands. — Basselin. — La première époque du Vau de Vire. 147

VI. — Les ennemis de Jean Le Houx : — Sa femme. — Les avares. — Les scrupuleux. — Les protestants. — Le clergé virois. — Comment se fait-il que l'édition *princeps* des *Chants Noueueaux du Vau de Vire* ait complètement disparu ? . 153

Pages.

VII. — Les « beaux esprits » de Vire. — La poésie viroise à la fin du XVIe siècle et au commencement du XVIIe. . . 173

VIII. — Les Noëls de Jean Le Houx. — Ses dernières années. — Conclusion. . . . 187

APPENDICE. 213



Achevé d'imprimer

LE QUINZE MAI MIL HUIT CENT SOIXANTE-QUATORZE

PAR F. LE BLANC-HARDEL

A CAEN



A CORRIGER.

Page 18, note 1, ligne 10. — Le manuscrit Polinière, qui appartenait à M[me] veuve Le Gost-Clérisse, libraire à Caen, vient d'être vendu par elle à M. J.-P. Muirhead, M. A. — Haseley Court, Tetsworth, comté d'Oxford, Angleterre. — Octobre 1874. — En ce moment, M. Muirhead traduit en vers les 'Vaux de Vire de J. Le Houx. Espérons qu'il ne tardera pas à publier sa traduction aussi fidèle qu'élégante.

Page 80, ligne 8, — *au lieu de :* chef, *lire :* maître.

Page 96, notes, première ligne, — *au lieu de :* sur un rhythme inventé, *lire :* sur un rhythme popularisé.

Page 124, ligne 14, — *au lieu de :* brûlerois, *lire :* troquerois. Voir le Dictionnaire du patois normand de MM. Du Méril, aux mots Arder et Harder.

Page 145, ligne première, — *ajouter :* la nuit, *avant les mots :* dit l'historien.

Page 176, note 1, ligne 3, — *au lieu de :* David, *lire :* Davy.

Page 195, note 1, ligne 15, — *au lieu de :* d'am, *lire :* d'amurs. — Ligne 21, — *au lieu de :* chief, *lire :* chief. — Voir, du reste, dans les *Chansons populaires* de Ch. Nisard (t. I, p. 83) un texte plus correct de ce Noël, texte emprunté à M. Francisque Michel (Rapport au Ministre de l'Instruction publique, p. 58).

Page 231, ligne 9. — Ce n'est pas dans l'*Art poétique* de La Fresnaye-Vauquelin qu'il faut chercher cette citation, mais dans ses *Diverses Poésies*, édition de 1605, page 706, sonnet 10. — M. Le Vavasseur a eu trop de confiance dans l'érudition de M. Asselin (*Vaux de Vire*, éd. de 1811, *Introd.*, p. x), qui a commis le premier cette erreur, et n'a pas vu que les quatorze vers qu'il empruntait à La Fresnaye-Vauquelin étaient purement et simplement un sonnet, construit dans toutes les règles; et ne pouvaient, par conséquent, appartenir à l'*Art poétique*, écrit en rimes plates.

